



Rapport Annuel Financier 2024

Période du 01/10/2023 au 30/09/2024



GRUPE GRAINES VOLTZ
1 rue Edouard Branly
68000 COLMAR

Siret : 33382224500069



SOMMAIRE

1	COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ GRAINES VOLTZ SA AU 30 SEPTEMBRE 2024	4
1.1	Rapport de présentation des comptes	5
1.2	Comptes annuels	6
1.3	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	33
2	COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE GRAINES VOLTZ AU 30 SEPTEMBRE 2024	42
2.1	ETATS DE SYNTHÈSE	43
2.2	METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES EN NORMES IFRS	48
2.3	EVÉNEMENTS DE L'EXERCICE	56
2.4	LES POSTES DU RESULTAT GLOBAL ET DE L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE	57
2.5	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	87
3	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 MARS 2025 PORTANT RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES ANNUELS ET RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS - Exercice clos le 30 septembre 2024	95
3.1	Informations générales	96
3.2	Modifications de présentation et d'évaluation des comptes	100
3.3	Filiales et participations	101
3.4	Aspects juridiques	102
3.5	Autres aspects juridiques	102
3.6	Répartition du capital social et actions d'autocontrôle	105
3.7	Autres informations	106
3.8	Conséquences environnementales et sociales de l'activité de la société	107
3.9	Procédures de contrôle interne	107
3.10	Autres propositions soumises au vote de l'assemblée générale	113
3.11	Conflits d'intérêts	113
3.12	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	121

4

Déclaration de performances extra-financières Exercice clos le 30 septembre 2024

125

4.1	Edito du Directeur Général	126
4.2	La DPEF et les engagements RSE de GRAINES VOLTZ	127
4.3	Présentation de GRAINES VOLTZ	128
4.4	Gouvernance opérationnelle et éthique	131
4.5	Cartographie des parties prenantes	133
4.6	Analyse des risques	134
4.7	Matrice de matérialité de GRAINES VOLTZ	138
4.8	L'amélioration continue au cœur d'une production intégrée	140
4.9	Des femmes et des hommes au cœur de la performance	142
4.10	Des consommations raisonnées pour protéger l'environnement	149
4.11	Des engagements sociétaux	156
4.12	Évènements post clôture	157
4.13	Performances extra-financière de GRAINES VOLTZ en chiffres	158
4.14	Note méthodologique	159
4.15	Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant	164



1 COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ GRAINES VOLTZ SA AU 30 SEPTEMBRE 2024

1.1	Rapport de présentation des comptes	5	1.3	Detail des comptes	33
1.1.1	Compte rendu des travaux du professionnel de l'expertise comptable	5			
1.2	Comptes annuels	6			
1.2.1	Bilan Actif	6			
1.2.2	Bilan Passif	7			
1.2.3	Compte de résultat	8			
1.2.4	Règles et méthodes comptables	10			
1.2.5	Faits caractéristiques	12			
1.2.6	Notes sur bilan	14			
1.2.7	Notes sur le compte de résultat	24			
1.2.8	Autres informations	26			
1.2.9	Tableau des cinq derniers exercices	28			
1.2.10	Dossier de gestion	29			

1.1 Rapport de présentation des comptes

1.1.1 Compte rendu des travaux du professionnel de l'expertise comptable

Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SA GRAINES VOLTZ relatifs à l'exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	129 489 804
Chiffre d'affaires	113 838 737
Résultat net comptable (Perte)	- 12 756 350

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Fait à Colmar Le 28/11/2024

WEBER Sébastien
 Expert-Comptable

1.2 COMPTES ANNUELS

1.2.1 Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2024	Net 30/09/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	1 922 730	1 652 182	270 548	445 854
Fonds commercial (1)	14 416 640	180 411	14 236 229	13 871 311
Autres immobilisations incorporelles	270 000	131 024	138 976	315 851
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	31 970		31 970	85 500
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 348 711	104 625	1 244 086	859 269
Constructions	16 380 738	13 037 644	3 343 094	3 636 183
Installations techniques, matériel et outillage industriels	8 585 165	5 324 938	3 260 227	1 835 055
Autres immobilisations corporelles	8 575 484	5 424 951	3 150 533	2 630 335
Immobilisations corporelles en cours	111 707		111 707	39 615
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	12 696 832	4 210 614	8 486 218	12 671 316
Créances rattachées aux participations	16 721 912	7 828 704	8 893 208	13 754 404
Autres titres immobilisés	2		2	2
Prêts				
Autres immobilisations financières	335 023		335 023	315 023
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	81 396 913	37 895 093	43 501 820	50 459 719
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	1 362 841		1 362 841	1 496 731
En-cours de production (biens et services)	554 707		554 707	710 495
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	32 238 701	502 816	31 735 885	34 537 364
Avances et acomptes versés sur commandes	426 589		426 589	116 335
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	43 965 862	9 369 454	34 596 407	43 332 590
Autres créances	10 708 015	47 159	10 660 856	8 414 051
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	81 650	26 450	55 200	66 571
Disponibilités	3 695 680		3 695 680	4 606 192
Charges constatées d'avance (3)	1 244 079		1 244 079	1 518 135
TOTAL ACTIF CIRCULANT	94 278 123	9 945 878	84 332 245	94 798 464
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif	1 655 739		1 655 739	1 304 036
TOTAL GENERAL	177 330 775	47 840 972	129 489 804	146 562 219
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)			21 585 051	4 224 819
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

1.2.2 Bilan passif

	30/09/2024	30/09/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 480 265	1 480 265
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	29 538 789	29 538 789
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	148 025	148 025
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	42 474 789	40 293 741
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-12 756 350	2 181 048
Subventions d'investissement	626 004	403 653
Provisions réglementées	7 177	10 004
TOTAL CAPITAUX PROPRES	61 518 699	74 055 525
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	1 655 739	1 304 036
Provisions pour charges	1 165 950	990 952
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 821 689	2 294 988
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	53 675 753	56 325 245
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 212 299	8 128 122
Dettes fiscales et sociales	4 310 765	4 319 796
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	575 048	1 019 950
Autres dettes	368 134	379 680
Produits constatés d'avance		26 145
TOTAL DETTES	65 141 999	70 198 938
Ecart de conversion passif	7 417	12 768
TOTAL GENERAL	129 489 804	146 562 219
(1) Dont à plus d'un an (a)	14 580 316	19 931 753
(1) Dont à moins d'un an (a)	50 561 683	49 930 437
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	32 327 029	29 558 863
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

1.2.3 Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons intracom.	30/09/2024	30/09/2023
Produits d'exploitation (I)				
Ventes de marchandises	87 104 554	25 173 462	112 278 016	114 802 712
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	665 759	894 962	1 560 721	1 347 125
Chiffre d'affaires net	87 770 313	26 068 424	113 838 737	116 149 837
Production stockée			-155 788	-52 751
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			2 625	1 177
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			1 187 685	1 198 382
Autres produits			4 810 491	4 840 320
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			119 683 749	122 136 964
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			49 663 841	61 098 816
Variations de stock			2 502 306	-2 686 485
Achats de matières premières et autres approvisionnements			3 916 147	3 893 302
Variations de stock			198 751	-115 430
Autres achats et charges externes (a)			26 851 435	26 754 647
Impôts, taxes et versements assimilés			1 075 912	1 042 064
Salaires et traitements			16 969 747	16 946 899
Charges sociales			6 677 134	6 590 576
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 393 062	2 270 119
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			6 910 625	1 577 124
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			180 014	211 924
Autres charges			5 605 024	4 666 725
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)			122 943 998	122 250 282
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-3 260 250	-113 318
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			70 674	73 315
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			681 881	907 104
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			656 805	480 093
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			1 640 337	1 406 770
Différences positives de change			364	3 074
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)			2 979 388	2 797 042
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			13 486 461	1 288 119
Intérêts et charges assimilées (4)			1 908 214	1 470 351
Différences négatives de change				1 653
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				111 760
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)			15 394 675	2 871 882
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-12 415 287	-74 841
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			-15 604 863	-114 844

	30/09/2024	30/09/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	116 445	101 614
Sur opérations en capital	246 024	117 932
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	29 498	45 382
Total produits exceptionnels (VII)	391 966	264 928
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	182 486	2 654
Sur opérations en capital	167 340	1 387 609
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	349 826	1 390 263
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	42 140	-1 125 335
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-2 806 373	-3 421 227
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	123 125 776	125 272 248
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	135 882 126	123 091 200
BENEFICE OU PERTE	-12 756 350	2 181 048
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	681 881	
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

1.2.4 Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA GRAINES VOLTZ

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2024, dont le total est de 129 489 804 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 12 756 350 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2023 au 30/09/2024. Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation des créances : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de marchandises et autres approvisionnements : ils sont évalués selon la méthode de premier entré premier sorti. La valeur du stock intègre les frais de transport liés à l'achat, les frais de manutention et les escomptes obtenus.
- Stocks de plants : ils sont évalués sur la base des coûts de production.

La Direction de Graines VOLTZ est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers, les notes qui les accompagnent ainsi que les informations relatives aux éléments d'actif et de passif latents. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Parmi les comptes qui sont sujets à des estimations significatives figurent notamment les provisions pour dépréciation des créances clients, les provisions pour risques et charges et les valorisations des immobilisations financières.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- Concessions, logiciels et brevets : 1 à 5 ans
- Autres immobilisations incorporelles : Usufruit 16 ans
- Terrains et aménagements : non amortissable
- Constructions : 10 à 30 ans
- Agencements des constructions : 7 à 20 ans
- Installations techniques : 3 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 10 ans
- Matériel de transport : 3 ans
- Matériel de bureau : 2 à 10 ans
- Matériel informatique : 2 à 10 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont étalées sur plusieurs exercices.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements correspondants font l'objet, pour partie, d'une mention dans la présente annexe et pour le complément d'une comptabilisation en provisions.

1.2.5 Faits caractéristiques

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

Changement des modalités d'estimation de la dépréciation des stocks

Au cours de l'exercice, la société a modifié ses modalités d'estimation de la dépréciation des stocks.

Précédemment, la dépréciation était calculée par lot, en tenant compte des mouvements de vente réalisés au cours des 24 derniers mois. Les lots acquis depuis plus de 36 mois et ayant enregistré des ventes au cours des 24 derniers mois étaient provisionnés selon les critères suivants :

Si le rapport quantités en stock / ventes des 24 derniers mois est :

- Inférieur à 100 : le lot n'est pas déprécié ;
- Compris entre 100 et 200 : le lot est déprécié à 10 % ;
- Compris entre 200 et 300 : le lot est déprécié à 20 % ;
- Compris entre 300 et 400 : le lot est déprécié à 30 % ;
- Compris entre 400 et 500 : le lot est déprécié à 40 % ;
- Compris entre 500 et 600 : le lot est déprécié à 50 % ;
- Compris entre 600 et 700 : le lot est déprécié à 60 % ;
- Compris entre 700 et 800 : le lot est déprécié à 70 % ;
- Compris entre 800 et 900 : le lot est déprécié à 80 % ;
- Supérieur à 900 : le lot est déprécié à 90 %

À partir de l'exercice clos le 30 septembre 2024, la société applique une méthode de dépréciation basée sur la durée de vie des semences en stock.

Cette méthode repose sur la durée de vie moyenne observée au sein de l'entreprise, n'entraînant pas de perte de valeur ni de dégradation de la qualité des semences.

Les hypothèses de durée de vie varient entre 3 et 8 ans selon les espèces.

Pour les stocks présents au 30/09/2024, la date d'entrée en stock est comparée à la date de clôture. Si la durée de vie moyenne constatée est dépassée, le lot est provisionné à hauteur de 90%.

Ce changement a pour objectif de refléter plus fidèlement la valeur des stocks, en tenant notamment compte de la durée de vie des semences.

Le changement d'estimation a un impact sur les comptes annuels clos le 30 septembre 2024.

Selon les anciennes modalités d'estimation de la dépréciation, le montant a été estimé à 644 351€ au 30 septembre 2024.

Selon les nouvelles modalités, la dépréciation des stocks est évaluée à 502 816€.

La société a appliqué ce changement d'estimation comptable de manière prospective.
Aucune révision rétroactive n'a été effectuée.

Autres éléments significatifs

L'activité de notre société s'est traduite par une diminution du chiffre d'affaires des ventes de marchandises de 2 % et une augmentation du taux de marge commerciale.

Le chiffre d'affaires hors ventes intra-groupe augmente de 2.3 %.
Le résultat net s'établit à - 12 756 k€.

Le résultat d'exploitation s'établit à -3 260 k€ contre -113 k€ l'exercice précédent, soit une variation de - 3 147 k€.

La variation de ce résultat est due essentiellement à :

- augmentation de la marge globale de 3 495 k€ ;
- augmentation des autres achats et charges externes de 97 k€ ;
- augmentation des charges de personnel de 109 k€ ;
- augmentation de la charge nette des clients douteux de 5 221 k€ ;
- augmentation de la charge nette de dépréciation de stocks de 678 k€ ;
- augmentation de la charge nette liée aux amortissements 123 k€ ;
- diminution de la charge liée aux provisions pour risques et charges 33 k€ ;
- augmentation de la charge liée aux impôts taxes 35 k€ ;
- augmentation des autres charges 359 € ;
- diminution des autres produits nets 55 k€.

Acquisitions, cessions et autres opérations de l'exercice :

1) En date du 31 décembre 2023, la société Graines Voltz España, sa filiale espagnole, a été liquidée.
Sa contribution au résultat net s'élève à 76 k€.

2) Filiale ANDRE BRIANT JEUNES PLANTS

En date du 30 septembre 2023, la société ANDRE BRIANT JEUNES PLANTS a réalisé une perte de 3 451 K€, ce qui a entraîné une dégradation de ses capitaux propres. Corrélativement à cette perte, les titres de participation ont fait l'objet d'une dépréciation à 100% pour un montant de 4 185 K€. Les créances rattachées aux participations ainsi que les intérêts ont également fait l'objet d'une dépréciation pour 7 639 K€, soit 56.8%. La valeur nette des avances de trésorerie s'élève au 30 septembre 2024 à 5 806 K€.

1.2.6 Notes sur bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	14 051 723	364 917		14 416 640
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 424 308	-146 077	53 531	2 224 700
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	16 476 030	218 840	53 531	16 641 340
- Terrains	960 700	528 011	140 000	1 348 711
- Constructions sur sol propre	7 188 182	8 312		7 196 494
- Constructions sur sol d'autrui	5 121 913	19 961		5 141 875
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	3 866 208	176 162		4 042 370
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 464 622	2 140 344	19 801	8 585 165
- Installations générales, agencements aménagements divers	2 705 467	867 455		3 572 922
- Matériel de transport	3 744 198	616 693	341 452	4 019 440
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	947 323	35 799		983 122
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	39 615	72 092		111 707
- Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31 038 229	4 464 829	501 253	35 001 806
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	26 992 890	3 778 295	1 352 441	29 418 743
- Autres titres immobilisés	2			2
- Prêts et autres immobilisations financières	315 023	20 000		335 023
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	27 307 914	3 798 295	1 352 441	29 753 768
ACTIF IMMOBILISE	74 822 173	8 481 964	1 907 225	81 396 913

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global
Fichiers clients	8 496 468			8 496 468
Mali de fusion			5 739 761	5 739 761
Fonds commercial			180 411	180 411
TOTAL	8 496 468		5 920 172	14 416 640

Les fonds commerciaux ne sont pas amortis et font l'objet de dépréciation dès lors que les cash flows futurs actualisés ne permettent pas de supporter leur valeur comptable. Un test de dépréciation est réalisé au moins une fois par an, même lorsqu'il n'existe aucun indice de perte de valeur.

Dépréciation du fonds commercial : 180 411 euros

Immobilisations financières

Les titres de participations sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoire.

Des tests de dépréciation leur sont appliqués et une dépréciation est constatée dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié du fait d'une valeur recouvrable inférieure à la valeur des titres.

La valeur recouvrable des titres est appréciée selon des projections de flux de trésorerie des filiales correspondantes sur une période de 3 ans puis extrapolées sur les années suivantes.

Le calcul prend en compte une valeur terminale correspondant à la capitalisation des flux de trésorerie générés la dernière année de prévision. Les hypothèses retenues en matière d'évolution des ventes et des dépenses sont déterminées par la direction en fonction des résultats passés et des tendances de développement des marchés concernés. Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est un taux après impôt, appliqué à des flux de trésorerie après impôt et correspond au coût moyen pondéré du capital. Ce taux est la résultante de taux spécifiques pour chaque marché ou zone géographique en fonction des risques qu'ils représentent.

Au 30/09/2024 :

- L'entité GV Egypte est dépréciée à hauteur de 100% tant sur les titres de participation pour 25 740 Euros que sur les créances rattachées pour 189 211 Euros.
- Une reprise de provisions pour dépréciation a été enregistrée pour un montant de 6 001 euros, suite à la liquidation de la société GRAINES VOLTZ ESPAGNA au 31/12/2023.
- La filiale ANDRE BRIANT JEUNES PLANTS a réalisé un exercice déficitaire qui a significativement impacté ses capitaux propres. Les titres de la société ABJP ont fait l'objet d'une dépréciation à hauteur de 100% dans les comptes de la société GRAINES VOLTZ, pour un montant de 4 184 874 Euros. La créance rattachée à cette participation s'élève à 13 445 151 €. Elle a également fait l'objet d'une dépréciation à hauteur de 7 639 493 €.

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-euros

(1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales (détenues à + 50%)										
SASU PROGREF	68	621	100.00	600	600	588		771	34	
SAS ANDRE BRIANT JEUNES PLANTS	1 500	-4 757	100.00	4 185		13 445		9 158	-3 451	
GV EGYPTE			99.00	26		189				
GV ITALIA	90	560	100.00	2 373	2 373			5 113	-383	
GV MAROC	9	651	100.00	9	9			4 815	-974	
GC DEUTSCHLAND	1 000	2 413	100.00	5 500	5 500	2 500	3 000	23 784	76	
- Participations (détenues entre 10 et 50%)										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES										
- Autres filiales françaises										
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françaises										
- Autres participations étrangères										

Les comptes de la filiale Graines Voltz Egypte ne sont pas disponibles.

Amortissements des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 577 102	206 104		1 783 206
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 577 102	206 104		1 783 206
- Terrains	101 083	3 290		104 372
- Constructions sur sol propre	11 792 911	461 271		12 254 182
- Constructions sur sol d'autrui	39 935			39 935
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	642 823	59 432		702 256
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 597 078	705 212	6 445	5 295 844
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 504 334	278 797		1 783 132
- Matériel de transport	2 440 717	615 153	299 457	2 756 413
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	821 602	63 804		885 406
- Emballages récupérables et divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21 940 483	2 186 959	305 902	23 821 540
ACTIF IMMOBILISE	23 517 585	2 393 062	305 902	25 604 746

Actif circulant

Stocks

A compter du 1er octobre 2020, la société dispose d'informations comptables pour affiner la méthode de valorisation des stocks. Les informations complémentaires portent sur l'intégration dans les coûts des charges suivantes :

- Frais d'analyse complémentaires rattachés au stock ;
- Frais du service achat exclusivement rattachés aux semences ;
- Valorisation des sachets lors de la pesée ;
- Coûts de production.

Ces charges se rajoutent aux frais de transport liés à l'achat, aux frais de manutention et aux escomptes obtenus.

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 72 974 890 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	16 721 912		16 721 912
Prêts			
Autres	335 023		335 023
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	43 965 862	22 380 810	21 585 051
Autres	10 708 015	10 708 015	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 244 079	1 244 079	
TOTAL	72 974 890	34 332 904	38 641 986
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances clients ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu (voir détail provision pour créances douteuses).

Les avances aux filiales en monnaies étrangères ont été converties sur la base du cours de change de la date de clôture de l'exercice. Des écarts de conversion actifs ont été constatés pour 1 650 722 €. Il n'y a pas eu d'écart de conversion passif.

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	118 300
RABAIS. REMISES RISTOURNES & AVOIR A RECEVOIR	29 385
CHARGES SOCIALES - PRODUIT A RECEVOIR	22 643
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	3 059
PRODUITS A RECEVOIR DIVERS	298 391
TOTAL	471 778

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	180 411			180 411
Immobilisations corporelles	97 289		26 671	70 618
Immobilisations financières	567 169	11 824 367	352 218	12 039 318
Stocks	268 504	502 816	268 504	502 816
Créances et Valeurs mobilières	3 580 515	6 419 181	556 633	9 443 062
TOTAL	4 693 889	18 746 364	1 204 026	22 236 226
RÉPARTITION DES DOTATIONS ET REPRISES :				
Exploitation		6 910 625	825 137	
Financières		11 835 738	352 218	
Exceptionnelles			26 671	

Dépréciation des stocks

Les stocks font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 502 816 euros.

Les principaux risques qu'elle couvre sont ceux révélés par les tests de germination auxquels procède la société de manière régulière, ainsi que l'inadéquation des produits liée aux changements de consommation, de l'abandon de certains marchés géographiques et du risque politique et économique de certains pays.

Le principe de constitution des provisions couvrant le risque de non germination est le suivant :
Les semences conservées et inventoriées présentant un risque de non germination sont provisionnées à 100%.

Le principe de constitution des provisions couvrant le risque de non commercialisation a été fixé de la manière suivante :

La provision pour dépréciation des stocks est estimée en fonction des durées de vie des semences en stocks. Il s'agit de la durée de vie moyenne constatée au sein de l'entreprise n'entraînant pas de perte de valeur ni de dégradation de la qualité des semences.

Les hypothèses de durée de vie varient entre 3 ans et 8 ans selon les espèces.

Pour les stocks présents au 30/09/2024, la date d'entrée en stock est comparée à la date de clôture. Si la durée de vie moyenne constatée est dépassée, le lot est provisionné à hauteur de 90%.

Au 30/09/2024, cette provision pour dépréciation des semences s'élève à 446 495 EUR.

Après application du taux de frais accessoires de 13.38% au 30/09/2024 et diminution d'un taux d'escompte sur achats de 0.77%, la provision pour dépréciation est de 502 816 €.

Dépréciation des créances

Les créances font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 9 416 613 euros. Par catégorie, les éléments significatifs sont :

	Montant
Créances clients	9 369 454
Autres créances	47 158
TOTAL	9 416 612

Le principe de constitution des provisions pour créances clients a été fixé de la manière suivante :

Seules les créances contentieuses à savoir les créances entrant dans le cadre d'un redressement judiciaire, d'une liquidation ou transmises à un avocat ou à une société de recouvrement de créances sont dépréciées. Ces clients ont été dépréciés à hauteur de 90 %.

Les nouvelles créances introduites auprès des avocats sont dépréciées à hauteur de 50%.

Des garanties sont prises auprès de certains clients pour limiter les risques. Ces clients représentant un encours de 155 019 € au 30/09/2024 et pouvant présenter un risque ont donné lieu aux prises de garanties suivantes :

- hypothèque sur un bien immobilier (6 fois)
- caution hypothécaire (1 fois)

Globalement pour ces clients, les provisions sont de 131 485 €.

La charge nette du risque clients (dotations aux provisions + créances irrécouvrables - reprises sur provisions) s'élève à 6 440 k€ contre une charge nette de 1 218 k€ au cours de l'exercice précédent.

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 480 265,00 euros décomposé en 1 480 265 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 22/03/2024.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	2 181 048
Prélèvements sur les réserves	
TOTAL DES ORIGINES	2 181 048
Affectations aux réserves	2 181 048
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
TOTAL DES AFFECTATIONS	2 181 048

L'affectation en primes d'émission comprend :

- 26 729 371 Euros au titre de l'augmentation de capital, diminué de 929 560 Euros en constatation des commissions liés à l'augmentation de capital.
- 2 926 964 Euros au titre de la fusion de la société Ball Ducrettet.

Tableau des variations des capitaux propres

	Solde au 01/10/2023	Affectation des résultats	Augmentation	Diminution	Solde au 30/09/2024
Capital	1 480 265				1 480 265
Primes d'émission	29 538 789				29 538 789
Réserve légale	148 025				148 025
Réserves générales	40 293 741	2 181 048	2 181 048		42 474 789
Résultat de l'exercice	2 181 048	-2 181 048	-12 756 350	2 181 048	-12 756 350
Subvention d'investissement	403 653		294 525	72 174	626 004
Provisions réglementées	10 004			2 827	7 177
TOTAL CAPITAUX PROPRES	74 055 525		-10 280 777	2 256 049	61 518 699

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	10 004		2 827	7 177
Prêts d'installation				
Autres provisions				
TOTAL	10 004		2 827	7 177
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles			2 827	

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change	1 304 036	1 655 738	1 304 036		1 655 739
Pensions et obligations similaires	990 952	174 998			1 165 950
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL	2 294 988	1 830 736	1 304 036		2 821 689
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		180 014	15 917		
Financières		1 650 722	1 288 119		
Exceptionnelles					

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 65 141 999 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant Brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	32 327 029	32 327 029		
- à plus de 1 an à l'origine	21 348 724	6 768 408	13 156 291	1 424 025
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 212 299	6 212 299		
Dettes fiscales et sociales	4 310 765	4 310 765		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	575 048	575 048		
Autres dettes (**)	368 134	368 134		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	65 141 999	50 561 683	13 156 291	1 424 025
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 500 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	6 920 386			
(**) Dont envers les associés				

Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Celles en monnaies étrangères ont été converties sur la base du dernier cours de change précédant la date de clôture de l'exercice. Des écarts de conversion passifs ont été constatés pour 7 416 € ainsi que des écarts de conversion actifs pour 5 016 € au 30/09/2024.

Les opérations de couverture de change ne sont que peu utilisées par la société. Les flux en devises sont limités hormis avec notre filiale en Egypte.

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	9 520 780	9 520 780	
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
TOTAL	9 520 780	9 520 780	

Charges à payer :

	Montant
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	1 254 983
INT.COURUS/EMPRUNT ETABLIS.CREDIT	8 956
BANQUES INTERETS COURUS A PAYER	293 332
DETTES PROV. POUR CONGES A PAYER	1 164 929
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL A PAYER	525 000
CHARGES SOCIALES SUR CONGES A PAYER	436 798
ORGANISMES SOCIAUX CHARGES A PAYER	210 000
ETAT CHARGES A PAYER	505 080
RABAIS REMISES RISTOURNES&AVOIRS A	35 000
CHARGES A PAYER DIVERS	82 639
TOTAL	4 516 717

Autres informations

Actions propres

En compte 502 à la date de clôture de l'exercice :

- . En nombre : 2 208
- . En valeur : 81 650 euros

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 244 079		
TOTAL	1 244 079		

1.2.7 Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	30/09/2024
Ventes de marchandises	112 278 016
Prestations de services	1 560 720
TOTAL	113 838 737

Répartition par marché géographique

	30/09/2024
France	87 770 313
Etranger	26 068 423
TOTAL	113 838 737

Le chiffre d'affaires hors ventes intra-groupe s'élève à 100 667 706 €.

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 117 900 euros
Honoraire des autres services : 0 euros

Résultat financier

	30/09/2024	30/09/2023
Produits financiers de participation	681 881	907 104
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	656 805	480 093
Reprises sur provisions et transferts de charge	1 640 337	1 406 770
Différences positives de change	364	3 074
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	2 979 388	2 797 042
Dotations financières aux amortissements et provisions	13 486 461	1 288 119
Intérêts et charges assimilées	1 908 214	1 470 351
Différences négatives de change		1 653
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		111 760
Total des charges financières	15 394 675	2 871 882
Résultat financier	-12 415 287	-74 841

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte uniquement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise. Les produits exceptionnels sont principalement des produits de cession des immobilisations.

Au 30 septembre 2024, la société Graines Voltz a soldé le prêt à Cyrille MARQUIS dont la société a été dissoute. La créance représentait 100.000 euros, sa comptabilisation est présente dans le compte « autres charges exceptionnelles de gestion ».

Cette créance n'avait pas fait l'objet d'une provision l'année précédente car le risque d'insolvabilité n'était que peu probable.

Les produits exceptionnels comprennent la correction du solde de la provision au titre de la cotisation sur la valeur ajoutée 30 septembre 2023, pour un montant de 110 099 Euros.

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	-15 604 863	-2 806 373	-12 798 490
+ Résultat exceptionnel	42 140		42 140
- Participations des salariés			
Résultat comptable	-15 562 723	-2 806 373	-12 756 350
(*) comporte les crédits d'impôt (montant repris de la colonne « Impôt correspondant »)			

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 25 %, fait ressortir une créance future d'un montant de 4 658 170 euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	7 177
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	7 177
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	18 639 859
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	18 639 859
C. Déficits reportables	
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la créance future	4 658 170
Base = (A - B - C - D) Impôt valorisé au taux de 25 %.	

1.2.8 Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 355 personnes dont 1,5 apprentis et 8 handicapés.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	133	
Agents de maîtrise et techniciens	56	
Employés	139	
Ouvriers	27	
TOTAL	355	

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Les rémunérations des membres des organes d'administration ont représenté un montant de 317 119 euros.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant
Effets escomptés non échus	
Gage espèces	227 500
Nantissement de fonds de commerce pari passu	10 500 000
Nantissement de fonds de commerce	11 600 000
Avals et cautions	22 327 500
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Complément de prix HILD	575 048
Garant autonome GVD	3 000 000
Autres engagements donnés	3 575 048
TOTAL	25 902 548
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	3 000 000

La société SA GRAINES VOLTZ s'est engagée, par le biais d'une lettre de soutien financier en date du 11/12/2024, à fournir les moyens nécessaires pour assurer la continuité d'exploitation de sa filiale SAS ANDRE BRIANT JEUNES PLANTS, qu'elle détient à 100%, et dont les capitaux propres sont négatifs à hauteur de -3 257 246 € au 30 septembre 2024.

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 1 165 950 euros

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 1 165 950 euros
- Part des engagements qui ont fait l'objet d'un versement sur un contrat d'assurance : 75 856 €

Les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées au bilan en provision pour risques et charges. Ces engagements sont évalués selon la méthode rétrospective et actuarielle, assise sur la totalité du personnel reclassé par catégories socio-professionnelles et par ancienneté.

Cette méthode retient comme base de salaire, le salaire de fin de carrière et les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée.

La convention collective appliquée est IDCC1077 Produits du sol : négoce et industrie.

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de P.B.O. (Projected Benefit Obligation).

La P.B.O. représente la valeur actuelle probable des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évaluées en tenant compte des augmentations de salaire (dégressives avec l'âge) jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turn over et d'espérance de vie.

Il a été retenu une table de turn over « moyen » et systématiquement décroissant en fonction de l'âge. Il a été retenu un âge de départ à la retraite de 67 ans au 30 septembre 2024. Le taux de charges sociales patronales retenu est de 39%.

Le taux de rendement utilisé est le taux IBOXX Corporates AA à la date de clôture, soit 3.20 % au 30 septembre 2024.

Le montant de l'engagement retraite s'élève au 30 septembre 2024 à 1 165 950 €. La société a contracté un contrat couvrant partiellement le montant de l'engagement retraite auprès du Crédit Agricole d'Anjou ; le capital s'élève à 75 856 € au 30 septembre 2024.

Les comptes de l'exercice clos au 30/09/2024 se trouvent par conséquent impactés par la variation de 174 998€ de la provision portée au compte de résultat sous la rubrique « reprise de provisions pour charges d'exploitation ».

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

1.2.9 Tableau des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 295 197,00	1 295 197,00	1 480 265,00	1 480 265,00	1 480 265,00
Nombre d'actions ordinaires	1 295 197,00	1 295 197,00	1 480 265,00	1 480 265,00	1 480 265,00
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)	83 579 578,14	101 188 141,65	108 405 844,53	116 149 836,57	113 838 736,82
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	3 921 636,79	13 697 400,06	5 049 636,53	1 828 241,88	4 896 550,43
Impôts sur les bénéfices	-984 431,00	1 021 664,00	-2 310 478,00	-3 421 227,00	-2 806 373,00
Participation des salariés		1 081 401,00			
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	5 445 374,11	9 569 525,14	7 137 065,78	2 181 048,27	-12 756 349,91
Résultat distribué	9 066 379,00	2 960 530,00			
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	3,79	8,95	4,97	3,55	5,20
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	4,20	7,39	4,82	1,47	-8,62
Dividende distribué	7,00	2,29			
Personnel					
Effectif salariés	279	294	358	358	355
Montant de la masse salariale	12 685 784,22	13 216 516,72	16 585 167,46	16 946 898,68	16 969 747,31
Montant des sommes versées en avantages sociaux	4 896 062,36	5 484 157,23	6 133 748,60	6 590 576,25	6 677 133,90

1.2.10 Dossier de gestion

Tableau des Soldes Intermédiaires de Gestion

	30/09/2024	%	30/09/2023	%
Ventes de marchandises	112 278 016	100.00	114 802 712	100.00
Achats de marchandises	49 663 841	44.23	61 098 816	53.22
Variation stocks de marchandises	2 502 306	2.23	-2 686 485	-2.34
Marge commerciale	60 111 868	53.54	56 390 381	49.12
Ventes de produits finis et travaux				
Ventes de services	1 560 721	111.09	1 347 125	104.08
Production stockée	-155 788	-11.09	-52 751	-4.08
Production immobilisée				
PRODUCTION EXERCICE	1 404 933	100.00	1 294 374	100,00
Achats matières et consommables	3 916 147	278.74	3 893 302	
Variation stocks de matières	198 751	14.15	-115 430	-8.92
Sous-Traitance				
Marge de production	-2 709 965	-192.89	-2 483 498	-191.87
ACTIVITE	113 682 949	100,00	116 097 086	100,00
MARGE GLOBALE	57 401 904	50.49	53 906 882	46.43
Autres achats et charges externes	26 851 435	23.62	26 754 647	23.05
VALEUR AJOUTEE	30 550 469	26.87	27 152 235	23.39
Subventions d'exploitation	2 625		1 177	
Impôts & taxes	1 075 912	0.95	1 042 064	0.90
Salaires	16 969 747	14.93	16 946 899	14.60
Charges sur salaires	6 677 134	5.87	6 590 576	5.68
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	5 830 301	5.13	2 573 872	2.22
Autres produits , Reprise amortissements	5 998 175	5.28	6 038 702	5.20
Autres Charges	5 605 024	4.93	4 666 725	4.02
Dotations amortissements et provisions	9 483 702	8.34	4 059 167	3.50
RESULTAT D'EXPLOITATION	-3 260 250	-2.87	-113 318	-0,10
Opérations en commun	70 674	0.06	73 315	0.06
Produits financiers	2 979 388	2.62	2 797 042	2.41
Charges financières	15 394 675	13.54	2 871 882	2.47
Résultat financier	-12 415 287	-10.92	-74 841	-0.06
RESULTAT COURANT	-15 604 863	-13.73	-114 844	-0,10
Produits exceptionnels	391 966	0.34	264 928	0.23
Charges exceptionnelles	349 826	0.31	1 390 263	1.20
Résultat exceptionnel	42 140	0.04	-1 125 335	-0.97
Impôts sur les bénéfices et participation	-2 806 373	-2.47	-3 421 227	-2.95
RESULTAT NET	-12 756 350	-11.22	2 181 048	1,88

Capacité d'autofinancement

	30/09/2024	30/09/2023
Résultat net	-12 756 350	2 181 048
+ Dotations aux amortissements	14 228 801	2 270 119
+ Dotations aux provisions	1 830 737	1 500 043
+ Dotations pour dépréciation des actifs	6 910 625	1 577 124
- Reprises sur charges calculées	2 510 889	2 278 866
- Subventions d'investissement inscrites au C/R	72 174	58 135
- Prix de cession d'immobilisations (775)	173 850	59 797
+ VNC des immobilisations cédées (675)	167 340	113 554
= Capacité d'autofinancement	7 624 239	5 245 091

	30/09/2024	30/09/2023
Excédent Brut d'Exploitation	5 830 301	2 573 872
+ Transfert de charges	346 630	371 669
+ Autres produits d'exploitation	4 810 491	4 840 320
- Autres charges d'exploitation	5 605 024	4 666 725
+ Quote-part des opérations faites en commun	70 674	73 315
+ Produits financiers	1 339 051	1 390 271
- Charges financières	1 908 214	1 583 763
+ Produits exceptionnels	116 445	101 614
- Charges exceptionnelles	182 486	1 276 709
- Participation des salariés		
- Impôts sur les bénéfices	-2 806 373	-3 421 227
= Capacité d'autofinancement	7 624 239	5 245 091

Tableau de financement

	Ressources	Emplois
RESSOURCES		
Capacité d'autofinancement de l'exercice - Réduction des fonds propres	7 624 239	
Autofinancement disponible	7 624 239	
Cessions et réduction de l'actif immobilisé	1 526 291	
Apports en fonds propres, en comptes courants		
Nouveaux emprunts et contrats de crédit-bail	1 502 728	
Subventions d'investissement	294 525	
Total des ressources	10 947 783	
EMPLOIS		
Distributions mises en paiement		
Remboursement de comptes courants		
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé (y compris biens pris en crédit-bail)		8 400 423
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Remboursement en capital d'emprunts et contrats de crédit-bail		6 920 386
Total des emplois		15 320 386
Variation du fonds de roulement net global		4 373 025

	30/09/2024	30/09/2023	Besoins	Dégagements
Variation des actifs				
Stocks et en-cours	34 156 249	37 013 094		2 856 845
Avances et acomptes versés sur commandes	426 589	116 335	310 255	
Comptes clients, comptes rattachés	43 965 862	46 874 104		2 908 243
Autres créances	10 708 015	8 437 974	2 270 040	
Comptes de régularisation	2 899 817	2 822 171	77 646	
Variation des dettes				
Avances et acomptes reçus sur commandes				
Fournisseurs, comptes rattachés	6 212 299	8 128 122	1 915 823	
Dettes fiscales et sociales	4 310 765	4 319 796	9 031	
Autres dettes	943 182	1 399 630	456 449	
Comptes de Régularisation	7 417	38 913	31 496	
Dégagement net de fonds de roulement				694 348
Variation de la trésorerie active	3 777 330	4 687 842		910 512
Variations de la trésorerie passive	32 327 029	29 558 863		2 768 166
Variation nette de trésorerie				3 678 677
Variation du fonds de roulement net global				4 373 025

Tableau de flux de trésorerie

	Montants
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION	
Résultat d'exploitation	-3 260 250
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité + Amortissements et provisions (à l'exclusion des provisions sur actif circulant)	2 545 788
= Résultat brut d'exploitation	-714 462
Variation du Besoin en Fonds de Roulement d'Exploitation	
- Variation des stocks	3 091 157
- Variation des créances d'exploitation	6 511 076
+ Variation des dettes d'exploitation	-2 012 459
= Flux net de trésorerie d'exploitation	6 875 312
Autres encaissements et décaissements liés à l'activité	
- Frais financiers	-1 908 214
+ Produits financiers	1 409 725
- Impôts sur les sociétés (hors impôts sur les plus-values de cession)	2 808 001
- Charges exceptionnelles liées à l'activité	-182 486
+ Produits exceptionnels liés à l'activité	116 445
- Variation des autres créances liées à l'activité	-122 109
+ Variation des autres dettes liées à l'activité	58 192
= Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)	9 054 864
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT	
- Acquisitions d'immobilisations	-8 400 423
+ Cessions d'immobilisations nettes d'impôts	172 222
+ Réduction d'immobilisations financières	1 352 441
+/- Variation des dettes et créances relatives aux investissements	-743 293
= Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-7 619 053
FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT	
+ Augmentation de capital en numéraire	
- Réduction de capital	
- Dividendes versés	
+ Emissions d'emprunts	1 500 000
- Remboursements d'emprunts	-6 920 386
+ Subventions d'investissements reçues	294 525
+/- Variation des dettes et créances relatives aux opérations de financement	11 371
= Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-5 114 490
VARIATION DE TRESORERIE (A+B+C)	-3 678 678
+ Trésorerie d'ouverture	-24 952 671
= Trésorerie de clôture	-28 631 349

1.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels



35 avenue de la Paix
67000 STRASBOURG



50 avenue d'Alsace
68000 COLMAR

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Graines Voltz

Exercice clos le 30 septembre 2024

A l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société Graines Voltz,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Graines Voltz relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} octobre 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

EVALUATION DU FONDS COMMERCIAL

(Voir notes – Règles et méthodes comptables et Immobilisations incorporelles – Fonds commercial de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Dans le cadre de son développement, la société a acquis des fichiers clients et a reconnu plusieurs malis de fusion.

Au 30 septembre 2024, le fonds commercial est inscrit au bilan pour une valeur nette comptable de 14,2 m€, soit environ 11% du total de l'actif.

La Direction s'assure lors de chaque exercice que la valeur comptable de ces actifs, ne présente pas de risque de perte de valeur. Or, toute évolution défavorable des rendements des activités auxquelles ces actifs incorporels ont été affectés, en raison de facteurs internes ou externes par exemple liés à l'environnement économique et financier dans lequel l'activité opère, est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable et à nécessiter la constatation d'une dépréciation. Une telle évolution implique de réapprécier la pertinence de l'ensemble des hypothèses retenues pour la détermination de cette valeur ainsi que le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calcul.

Les tests de dépréciation ont été mis en œuvre par la Direction sur la base des projections de flux de trésorerie de la société Graines Voltz S.A. sur une période de 3 ans puis extrapolées sur les années suivantes.

Nous avons donc considéré l'évaluation du fonds commercial comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons pris connaissance des procédures concourant à l'établissement du test de perte de valeur, examiné ses modalités de mise en œuvre en lien avec les normes comptables applicables, apprécié, avec l'appui de nos experts en évaluation, le caractère raisonnable des principales estimations et hypothèses retenues par la direction et vérifié notamment :

- le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie par rapport au contexte économique et financier dans lequel évolue la société, ainsi que la cohérence de ces prévisions avec les performances historiques ;
- la cohérence du taux de croissance à l'infini ;
- les modalités de détermination du taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie prévisionnels ;
- les analyses de sensibilité par rapport aux principales hypothèses retenues par la direction.

Nous avons apprécié le caractère approprié des informations données dans les notes de l'annexe aux comptes annuels.

EVALUATION DES TITRES DE PARTICIPATION ET DES CRÉANCES RATTACHÉES

(Voir note – Immobilisations financières de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Les titres de participation et créances rattachées figurent à l'actif du bilan au 30 septembre 2024 respectivement pour un montant net de 8,5 m€ et 8,9 m€ soit au total environ 13,4% du total de l'actif.

La Direction s'assure lors de chaque exercice que la valeur comptable de ces titres, n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable et ne présente pas de risque de perte de valeur. Or, toute évolution défavorable du rendement de l'activité de chaque filiale, en raison de facteurs internes ou externes par exemple liés à l'environnement économique et financier dans lequel l'activité opère, est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable et à nécessiter la constatation d'une dépréciation. Une telle évolution implique de réapprécier la pertinence de l'ensemble des hypothèses retenues pour la détermination de cette valeur ainsi que le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calcul.

La valeur recouvrable des titres est appréciée selon des projections de flux de trésorerie des filiales correspondantes sur une période de 3 ans puis extrapolées sur les années suivantes.

Une dépréciation est constatée sur les titres de participation et/ou les créances rattachées si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable.

Nous avons donc considéré l'évaluation des titres comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons pris connaissance des procédures concourant à l'établissement du test de dépréciation, examiné ses modalités de mise en œuvre en lien avec les normes comptables applicables, apprécié, avec l'appui de nos experts en évaluation, le caractère raisonnable des principales estimations et hypothèses retenues par la direction et vérifié notamment :

- le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie par rapport au contexte économique et financier dans lequel évolue chaque filiale, ainsi que la cohérence de ces prévisions avec les performances historiques ;
- la cohérence du taux de croissance à l'infini ;
- les modalités de détermination des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie prévisionnels ;
- les analyses de sensibilité par rapport aux principales hypothèses retenues par la direction.

Nous avons apprécié le caractère approprié des informations données dans la note de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Déclaration de performance extra financière

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise présentées dans le rapport de gestion

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Informations sur les rémunérations, avantages et engagements de toute nature

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1- 2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité de la Direction. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes annuels joints au présent rapport.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Graines Voltz S.A. par l'Assemblée Générale du 22 mars 2017 pour Grant Thornton et par l'Assemblée Générale du 8 décembre 2009 pour RSM EST.

Au 30 septembre 2024, Grant Thornton était dans la 8^{ème} année de sa mission et RSM EST dans la 16^{ème} année sans interruption, dont respectivement sept et quinze années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Strasbourg, Colmar, le 30 janvier 2025

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de
Grant Thornton International



Mallory DESMETTRE
 Associé

RSM EST



Philippe COTLEUR
 Associé



2 COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE GRAINES VOLTZ AU 30 SEPTEMBRE 2024

2.1	ETATS DE SYNTHÈSE	43	2.4	LES POSTES DU RESULTAT GLOBAL ET DE L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE	57
2.2	METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES EN NORMES IFRS	48	2.5	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	87
2.3	EVÉNEMENTS DE L'EXERCICE	56			

2.1.1 Compte de résultat au 30 septembre 2024

En K - EUR	Note	30/09/2024	30/09/2023
Chiffre d'affaires	1	134 403	133 036
Autres produits de l'activité		-	-
Achats consommés		-62 888	-63 629
Charges de personnel	2	-34 978	-33 979
Charges externes		-26 393	-27 607
Impôts et taxes	3	-1 198	-1 194
Dotation aux amortissements		-4 049	-4 175
Dotation nette aux provisions	4	-312	-515
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		-	-
Autres produits et charges d'exploitation	5	-540	515
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		4 046	2 452
Autres produits et charges opérationnels	6	-7 031	-221
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		-2 986	2 231
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		-	-
Coût de l'endettement financier brut		-1 919	-1 506
Coût de l'endettement financier net	7	-1 919	-1 506
Autres produits et charges financiers	8	77	-627
Charge d'impôt	9	-927	397
RÉSULTAT NET AVANT RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION		-5 754	494
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		0	227
RÉSULTAT NET A		-5 754	721
PART DU GROUPE		-5 829	661
INTÉRÊTS MINORITAIRES		75	60
Résultat net de base par action	10	-3.89	0.49
Résultat net dilué par action	10	-3.89	0.49

2.1.2 Résultat global au 30 septembre 2024

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - en K - EUR	30/09/2024	30/09/2023	
Résultat net (a)	-5 754	721	
Ecart de conversion	-5	-11	
Impôts	-36	15	
TOTAL DES ÉLÉMENTS RECYCLABLES EN RÉSULTAT (b)	-41	4	
Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies	146	-60	
TOTAL DES ÉLÉMENTS NON RECYCLABLES EN RÉSULTAT (c)	146	-60	
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE (a+b+c)	-5 650	665	
	Dont part du Groupe	-5 725	605
	Dont part des intérêts minoritaires	75	60

2.1.3 État de situation financière consolidée au 30 septembre 2024

Actif en K - EUR	Note	30/09/2024	30/09/2023
Goodwill	11	9 453	12 087
Autres Immobilisations Incorporelles	12	12 000	11 989
Immobilisations Corporelles	13	10 266	12 935
Droits d'utilisation des actifs loués	14	4 032	4 717
Autres actifs financiers	15	376	383
Impôts différés actifs - IDA	9	730	772
Actifs non courants		36 857	42 882
Stocks et en-cours	16	51 040	55 741
Clients et comptes rattachés	17	34 787	34 588
Autres actifs courants	17	3 086	4 150
Actifs d'impôts courants	9	9 440	7 120
Trésorerie et équivalent de trésorerie	18	8 465	10 438
Actifs courants		106 817	112 037
TOTAL ACTIF		143 674	154 919
Passif en K-EUR		30/09/2024	30/09/2023
Capital émis		1 480	1 480
Réserves part du groupe		71 136	70 199
Résultat de l'exercice part du groupe		-5 829	661
Capitaux propres - part groupe		66 788	72 340
Capitaux propres - intérêts minoritaires		280	206
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		67 068	72 546
Emprunts & dettes financières diverses à long terme	19	14 972	20 955
Obligations locatives non courantes	20	3 492	4 054
Impôts différés passifs - IDP	9	1 705	1 131
Provisions à long terme	21	1 421	1 264
Passifs non courants		21 589	27 404
Fournisseurs et comptes rattachés	22	7 636	9 352
Emprunts à court terme	19	32 327	29 559
Dettes financières - part courante	19	7 563	7 701
Obligations locatives courantes	20	560	689
Passifs d'impôts courant	22	4	42
Provisions à court terme	21	141	148
Autres passifs courants	22	6 786	7 477
Passifs courants		55 017	54 969
TOTAL PASSIF		143 674	154 919

2.1.4 Tableau de variation des capitaux propres au 30 septembre 2024

En K - EUR	Capital	Résultats accumulés	Réserves recyclables	Réserves non recyclables	Total capitaux propres	Total capitaux propres part du groupe	Dont part des minoritaires
CAPITAUX PROPRES 30/09/2022	1 480	62 847	-18 358	25 837	71 806	72 197	-391
Résultat net	-	721	-	-	721	661	60
Variation des écarts de conversion	-	-	-11	-	-11	-11	-
Impôts	-	-	15	-	15	15	-
Ecart sur régimes à prestations définies	-	-	-	-60	-60	-60	-
Résultat global	-	-	-	-	665	605	60
Variation de capital	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur titres auto-détenus	-	-	-194	-	-194	-194	-
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	269	-	269	-268	537
Changement d'intérêts	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES 30/09/2023	1 480	63 568	-18 279	25 777	72 546	72 340	206
Résultat net	-	-5 754	-	-	-5 754	-5 829	75
Variation des écarts de conversion	-	-	-5	-	-5	-5	-
Impôts	-	-	-36	-	-36	-36	-
Ecart sur régimes à prestations définies	-	-	-	146	146	146	-
Résultat global	-	-	-	-	-5 650	-5 724	75
Variation de capital	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur titres auto-détenus	-	-	67	-	67	67	-
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	103	-	103	103	-
Changement d'intérêts	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	1	-	1	2	-1
CAPITAUX PROPRES 30/09/2024	1 480	57 814	-18 149	25 923	67 068	66 788	280

2.1.5 Tableau de flux de trésorerie consolidé au 30 Septembre 2024

En K - EUR	Note	30/09/2024	30/09/2023
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		-5 754	721
Résultat des sociétés mises en équivalence		-	-227
Dotations nettes aux amortissements et provisions		3 684	4 220
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		-	-
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés		-	-
Autres produits et charges calculés		7 060	29
Plus et moins-values de cession		-25	32
Dividendes (titres non consolidés)		-	-
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT APRÈS COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT		4 964	4 775
Coût de l'endettement financier net	7	1 918	1 506
Charge d'impôt (y compris impôts différés)		927	-397
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT		7 810	5 884
Impôts versé	16	-424	549
Variation du B.F.R. lié à l'activité	23	1 933	-8 145
Autres flux générés par l'activité		-	-
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ		9 319	-1 712
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-5 693	-4 306
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	-
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	15	21	21
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières		-	-
Incidence des variations de périmètre		-23	-341
Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)		-	-
Variation des prêts et avances consentis		18	-2
Subventions d'investissement reçues		-	-
Autres flux liés aux opérations d'investissement		340	130
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		-5 336	-4 498
Augmentation de capital		-	-
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice :		-	-
<i>Dividendes versés aux actionnaires de la société mère</i>		-	-
<i>Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées</i>		-	-
Rachats et reventes d'actions propres		-	-
Encaissements liés aux nouveaux emprunts et obligations locatives	19-20	1 680	8 500
Remboursements d'emprunts	19	-7 797	-7 199
Remboursements d'obligations locatives	20	-689	-981
Intérêts financiers nets versés	7	-1 869	-1 447
Intérêts des obligations locatives	7	-49	-59
Autres flux liés aux opérations de financement		-	-
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		-8 724	-1 186
Incidence des variations des cours des devises		-	-
VARIATIONS DE LA TRÉSORERIE NETTE		-4 742	-7 396
TRÉSORERIE D'OUVERTURE		-19 121	-11 724
TRÉSORERIE DE CLÔTURE		-23 862	-19 121

2.2 METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES EN NORMES IFRS

La société Graines Voltz (SA) Société anonyme à Conseil d'administration de droit français cotée à Euronext Paris. Le siège social est situé au 1 rue Edouard Branly 68000 Colmar (France). La durée de la société est fixée statutairement à 99 ans, soit jusqu'au 21/10/2084.

Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos au 30 septembre 2024 comprennent la société Graines Voltz et ses filiales, les sociétés Graines Voltz Maroc, Graines Voltz Deutschland, Graines Voltz Italia, André Briant Jeunes Plants, Progref et Laboratoire Angevin des Plantes (l'ensemble désigné comme « le groupe » et chacune individuellement comme « les entités du groupe »).

L'activité du groupe consiste principalement en la distribution à une clientèle de professionnels, horticulteurs, maraîchers, pépiniéristes et collectivités :

- De semences, plants et bulbes de fleurs,
- De semences et plants de légumes,
- Des plants de pépinières.

2.2.1 Contexte général et déclaration de conformité

Ces états financiers présentent les comptes consolidés conformément aux normes comptables internationales (normes IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux interprétations des normes IFRS publiées par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRS IC) de l'IASB, telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 30 septembre 2024. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne

Site internet : <http://ec.europa.eu>

2.2.2 Date d'arrêt des comptes

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 28/01/2025. Ils seront soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires du 20/03/2025 qui exercera ses prérogatives à cette occasion.

2.2.3 Bases d'évaluations

Les états financiers consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs évalués à leur juste valeur comme certains actifs et passifs financiers conformément aux règles IFRS. Les catégories concernées sont le cas échéant mentionnées dans les notes suivantes.

2.2.4 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en Euros qui est la monnaie fonctionnelle de la société. Toutes les données financières présentées en Euros sont arrondies au millier d'euros le plus proche, sauf indication contraire.

2.2.5 Conversion des comptes des entités étrangères

La société Graines Voltz Maroc présente ses états financiers dans sa monnaie fonctionnelle, le Dirham Marocain (MAD).

Selon la norme IAS 21, leurs états doivent être convertis dans la monnaie de présentation du groupe, l'Euro.

Selon la norme IAS 29, le Dirham Marocain n'est pas une monnaie d'une économie hyper inflationniste.

Les états financiers de cette société est convertis en Euros selon la procédure suivante :

- Actifs et passifs convertis au cours de clôture à la date des états financiers,
- Produits et charges convertis au cours de change moyen pour la période.

Les écarts de changes qui en résultent sont présentés en OCI.

2.2.6 Recours à des estimations

La préparation des états financiers en accord avec les principes comptables IFRS, requiert de la part de la Direction, la prise en compte d'estimations et d'hypothèses pour la détermination des montants comptabilisés de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que de certaines informations données en notes annexes sur les actifs et passifs éventuels.

Les estimations et hypothèses retenues sont celles que la Direction considère comme les plus pertinentes et réalisables dans l'environnement du groupe et en fonction des retours d'expérience disponibles.

Compte tenu du caractère incertain inhérent à ces modes de valorisation, les montants définitifs peuvent s'avérer différents de ceux initialement estimés. Pour limiter ces incertitudes, les estimations et hypothèses font l'objet de revues périodiques ; les modifications apportées sont immédiatement comptabilisées.

Les hypothèses sur lesquelles se fondent les principales estimations sont explicitées dans les notes suivantes :

Estimation	Nature de l'estimation
Note 2 : Les avantages au personnel	Taux de turn-over, taux d'espérance de vie, taux de progression des salaires, taux d'actualisation.
Notes 4 et 16 : Les provisions sur stocks	Hypothèses retenues : en fonction du risque de nongermination et en fonction des espérances de vie.
Notes 4 et 15 : Les provisions sur créances clients	Hypothèses retenues : en fonction de l'antériorité des créances et un niveau de perte attendue.
Note 9 : Les impôts sur le résultat	Hypothèses retenues pour la reconnaissance des impôts différés actifs et les modalités d'application de la législation fiscale.
Note 11 : Le goodwill	Hypothèse retenue pour dépréciation du GOODWILL : valeur recouvrable et valeur d'utilité des UGT selon IAS 36.
Notes 12 et 13: Les autres immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles	Détermination de la durée d'utilité des actifs.
Note 21 : Les provisions courantes et non-courantes	Provisions pour litiges : hypothèses sous-jacentes à l'appréciation et à la valorisation des risques.

Les informations relatives aux jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables ayant l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont incluses dans les notes 4, 11, 14, 15 et 16.

2.2.7 Principes et méthodes comptables

Référentiel appliqué :

Pour élaborer ses comptes consolidés au 30 septembre 2024, le groupe utilise les mêmes principes comptables que ceux retenus pour l'exercice clos au 30 septembre 2023, en les adaptant des normes, interprétations et amendements adoptés par la Commission Européenne et applicables ou appliqués par anticipation aux exercices ouverts à compter du 1er octobre 2023.

Les comptes consolidés annuels de l'exercice comparatif sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union Européenne (site Internet : https://ec.europa.eu/info/law/international-accounting-standardsregulation-ec-no-1606-2002_fr).

La première présentation des comptes consolidés en normes IFRS par la société Graines Voltz a été réalisée pour les comptes consolidés clos le 30 septembre 2009.

La présentation des flux de trésorerie a été réalisée en suivant la méthode directe. Il s'agit de la méthode préférentielle préconisée par la norme comptable internationale IAS7.

Le Groupe n'a pas anticipé de normes, interprétations ou amendements dont l'application n'est pas obligatoire à partir de l'exercice ouvert au 1er octobre 2023.

Changement d'estimation comptable IAS8

La société a eu recours au 30 septembre 2024 à un changement d'estimation comptable, au titre de la dépréciation des stocks de semences.

Selon la norme comptable internationale IAS 8, un changement d'estimation comptable est un ajustement de la valeur comptable d'un actif ou d'un passif, ou du montant de la consommation périodique d'un actif résultant de l'évaluation de la situation actuelle des éléments d'actif et de passif et des avantages et obligations futures attendues qui y sont associées.

Les changements d'estimations comptables résultant d'informations nouvelles ou de nouveaux développements ne sont pas des corrections d'erreurs. Une estimation peut devoir être révisée en cas de changement dans les circonstances sur lesquelles elle était fondée ou par suite de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. Par définition la révision d'une estimation ne concerne pas les périodes antérieures.

L'application prospective de la comptabilisation de l'effet d'un changement d'estimation comptable permet de comptabiliser l'effet du changement d'estimation dans les périodes futures affectées par le changement. Les informations relatives à la nature et au montant de cette nouvelle estimation comptable des provisions pour dépréciations des stocks de semences sont détaillées en note 4.

Définition de certains indicateurs

Résultat opérationnel courant et Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel courant comprend l'ensemble des éléments relatifs aux activités du Groupe qu'il s'agisse d'opérations récurrentes ou non récurrentes, principales ou accessoires, à l'exception :

- Du résultat opérationnel des activités qui ont été cédées au cours de l'exercice ou dont la cession fait l'objet de plans confirmés, validés par le Conseil d'Administration. Le cas échéant, le résultat opérationnel correspondant est reclassé dans la ligne « Résultat net d'impôt des activités cédées ou en cours de cession » avec les autres éléments de résultat relatifs à ces activités.
- Des éléments dont la nature, la fréquence et le montant ne peuvent être considérés comme faisant partie des activités courantes du Groupe et qui affectent la comparabilité des exercices. Il s'agit notamment des pertes de valeurs issues du résultat des tests d'impairment, des provisions pour restructurations et pour litiges, des plus ou moins-values de cession significatives d'éléments d'actifs autres que ceux relatifs aux activités cédées ou en cours de cession.

Endettement financier net

Cet agrégat utilisé notamment dans le calcul de certains ratios, est calculé de la manière suivante : dette financière non courante (y compris les dettes de location issues de l'application de la norme IFRS) + dette financière courante (y compris les dettes de location issues de l'application de la norme IFRS 16) - trésorerie et équivalents de trésorerie.

Le coût de l'endettement financier net est constitué des charges et des produits générés par les éléments constitutifs de l'endettement financier net pendant l'exercice, y compris les résultats de couverture de taux d'intérêt.

Informations sur les effets du changement climatique et la manière dont ils ont été appréhendés dans la préparation des états financiers

Graines Voltz peut être impacté par la baisse des rendements du fait de l'augmentation des températures et de sécheresse et ainsi avoir des répercussions sur son activité.

Le Groupe est en veille permanente pour trouver des solutions aux évolutions climatiques notamment pour adapter les semences aussi bien à la sécheresse qu'aux précipitations.

Le Groupe n'a pas identifié d'effets significatifs pour l'exercice 2023-2024. En particulier :

- aucune provision pour risques et charges liés à l'environnement ne figure au bilan consolidé au 30 septembre 2024 ;
- en 2023-2024, le groupe n'a pas identifié d'effets significatifs dans ce domaine sur la valeur de ses actifs corporels ou incorporels

2.2.8 Périmètre de consolidation

Les règles suivantes sont appliquées :

- Une filiale est une entité contrôlée par la société Graines Voltz. Les filiales contrôlées sont consolidées par intégration globale.

Selon IFRS 10, le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Selon IAS 28, le Groupe utilise la mise en équivalence pour les entités dans lesquelles il exerce une influence notable ou un contrôle conjoint.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date où le contrôle cesse.

• Élimination des transactions réciproques :

Les soldes bilanciaux, produits et charges résultant des transactions intragroupes avec les filiales sont éliminés, notamment :

- Les transactions et comptes réciproques,
- Les dotations et reprises de dépréciations sur titres consolidés,
- Les marges internes sur stocks,
- Les dividendes versés entre les sociétés consolidées.

Les gains découlant des transactions avec une entité mise en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entreprise. Les pertes sont éliminées de la même façon que les gains, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

• Evolution du périmètre de consolidation

Au 30 septembre 2024, Graines Voltz a consolidé 6 filiales en plus de l'entité mère selon IFRS 10.

	30/09/2024	30/09/2023
Par intégration globale	6	7
Par intégration proportionnelle	0	0
Par mise en équivalence	0	0
Total	6	7

• Entrées dans le périmètre de consolidation :

Aucune société n'a été acquise depuis le 1er octobre 2023.

• Sorties du périmètre de consolidation :

La société GV España est sortie du périmètre au 31 décembre 2023 suite à sa dissolution liquidation..

• Evolution du périmètre de consolidation :

Aucune autre évolution du périmètre n'est à signaler depuis le 1er octobre 2023.

• Périmètre de consolidation 2024 :

• Sociétés détenues directement par la société Graines Voltz :

Raison sociale	Pays	Siège social	% Droit de vote	% Intérêt	Mode de consolidation	Statut par rapport 30/09/23
Graines Voltz	France	1 rue Edouard Branly 68000 Colmar				Pas de changement
Graines Voltz España	Espagne	Avenida Juan Carlos 1,43 30700 Torre Pacheco Murcia ESPAGNE	100 %	100 %	Intégration globale	Sortie du périmètre au 30/09/2024
Graines Voltz Maroc	Maroc	118 Riad Salam Agadir MAROC	100 %	100 %	Intégration globale	Pas de changement
Graines Voltz Deutschland GmbH	Allemagne	Hofer Strasse 22 93057 Regensburg ALLEMAGNE	100 %	100 %	Intégration globale	Pas de changement
Graines Voltz Italia	Italie	24 Via Vittorio Emanuele 20824 Lazzate ITALIE	100 %	100 %	Intégration globale	Pas de changement
André Briant Jeunes Plants	France	La Bouvinerie 49124 ST BARTHELEMY D'ANJOU	100 %	100 %	Intégration globale	Pas de changement
Progref	France	15 chemin Rémy 45570 DAMPIERRE EN BURLY	100 %	100 %	Intégration globale	Pas de changement

• Sociétés détenues indirectement par la société Graines Voltz :

Raison sociale	Pays	Siège social	% Droit de vote	% Intérêt	Mode de consolidation	Statut par rapport 30/09/22
Laboratoire Angevin des Plantes ⁽²⁾	France	La Bouvinerie 49124 ST BARTHELEMY D'ANJOU	65.16%	65.16%	Intégration globale	Pas de changement

(2) L'entité Laboratoire Angevin des Plantes est détenue par la société André Briant Jeunes Plants.

Toutes les entités clôturent leurs comptes à la même date.

2.2.9 Goodwill - Regroupement d'entreprises (IFRS 3)

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition en date d'acquisition, qui est la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe.

Le Groupe évalue le goodwill à la date d'acquisition selon la somme algébrique suivante :

+	la juste valeur de la contrepartie transférée
+	le montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise
+	si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise
-	le montant net comptabilisé au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris évalués généralement à la juste valeur

Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

Pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter pour une évaluation à la juste valeur des participations ne donnant pas le contrôle (méthode du goodwill complet correspondant à la part du Groupe et celle des participations ne donnant pas le contrôle) ou au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition (méthode du goodwill partiel correspondant uniquement à la part du Groupe).

La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat.

Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Toute contrepartie éventuelle à payer est comptabilisée à la juste valeur à la date d'acquisition. La contrepartie éventuelle qui a été classée en capitaux propres n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres. Cependant, pour une contrepartie éventuelle classée en dettes, les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

De plus, l'évaluation de la juste valeur de la contrepartie transférée et des actifs et des passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises peut être modifiée pendant un délai de douze mois suivant la date d'acquisition (si les modifications reflètent des conditions existant à la date d'acquisition).

Les goodwills ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation.

Les modifications du pourcentage de détention des titres de participation du Groupe dans une filiale qui n'entraînent pas la perte du contrôle de celle-ci sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

2.2.10 Secteurs opérationnels (IFRS 8)

• Information sectorielle :

Un secteur opérationnel est une composante du groupe qui :

- Exerce des activités à partir desquelles elle est susceptible de percevoir des produits et de supporter des charges, y compris des produits et des charges relatives à des transactions avec d'autres composantes du Groupe ;
- Dont les résultats opérationnels sont régulièrement revus par le principal décideur du groupe, qui les utilise pour prendre les décisions d'allocation de ressources aux secteurs et pour apprécier leur performance ;
- Pour laquelle des informations financières distinctes sont disponibles.

Le principal décideur opérationnel du Groupe correspond à un Comité de Pilotage (CDP). Ce comité est présidé par le Président Directeur Général de la société Graines Voltz et composé par le Directeur Adjoint et les responsables de groupes de services.

La répartition de l'activité du groupe présentée en fonction des secteurs opérationnels est la suivante :

Secteurs (en k€)	30/09/2024	30/09/2023
Semences	47 633	47 412
Plants et bulbes	82 920	82 383
Fournitures horticoles et divers	3 850	3 241
Total	134 403	133 036

Les sept entités juridiques du groupe au 30 septembre 2024 sont des unités génératrices de trésoreries distinctes.

• **Information géographique :**

Au niveau des sociétés intégrées selon la méthode de l'intégration globale, 4 entités, Graines Voltz SA, André Briant Jeunes Plants, Progref et Laboratoire Angevin des Plantes sont localisées en France. Les trois autres entités sont situées hors de France :

- Graines Voltz Maroc : Maroc,
- Graines Voltz Deutschland : Allemagne,
- Graines Voltz Italia : Italie.

La société mère et les filiales possèdent des actifs non courants situés en France. Ceux-ci représentent :

En milliers d'euros	30/09/2024	30/09/2023
Immobilisations incorporelles	11 164	8 689
Immobilisations corporelles	13 360	11 302
Actifs financiers	374	20
Total	24 898	20 011

Pour les besoins de la présentation de l'information par secteur géographique, les produits sectoriels sont déterminés sur la base de la localisation géographique des clients.

En milliers d'euros	30/09/2024	30/09/2023
France	87 926	86 593
Europe continentale	39 684	38 132
<i>Dont Allemagne</i>	<i>20 061</i>	<i>20 702</i>
<i>Dont Autriche</i>	<i>3 448</i>	<i>2 831</i>
<i>Dont Italie</i>	<i>5 413</i>	<i>5 168</i>
Monde	6 794	8 311
Total	134 403	133 036

• **Ecart de conversion**

Le montant des écarts de conversion stockés en OCI s'élève au 30/09/2024 à -5 K€

• **Informations sur les actifs et passifs sectoriels :**

En complément de l'information sectorielle ci-dessus, la société présente également ses actifs et passifs sectoriels, conformément à la norme IFRS8.

ACTIFS ET PASSIFS SECTORIELS

	30/09/2024			30/09/2023		
Actif (en k€)	Production	Négoce	Groupe	Production	Négoce	Groupe
Goodwill	0	9 453	9 453	2 428	9 659	12 087
Actifs non courants	8 001	19 403	27 404	9 217	21 578	30 795
Actifs courants	10 931	95 887	106 817	11 683	89 407	101 599
Actifs	18 931	124 743	143 674	23 328	120 644	144 481

Passif (en k€)	Production	Négoce	Groupe	Production	Négoce	Groupe
Emprunts-dettes financières à long terme	8 491	18 096	26 587	12 028	21 371	33 399
Passifs courants	2 660	11 907	14 567	3 681	13 399	17 020
Total Passif	11 152	30 002	41 154	15 709	34 710	50 419
Actifs nets	7 780	94 741	102 520	7 619	86 443	94 062

• Informations sur le résultat direct opérationnel

RESULTAT DIRECT OPERATIONNEL

En K- EUR	30/09/2024			30/09/2023		
	Production	Négoce	Groupe	Production	Négoce	Groupe
Production vendue	25 743	108 262	134 005	24 072	108 964	133 036
Production stockée	399	0	399	0	0	0
Chiffre d'affaires	26 142	108 262	134 404	24 072	108 964	133 036
Achats consommés	-10 479	-52 409	-62 888	-8 282	-55 348	-63 628
Charges de personnel	-10 399	-24 580	-34 978	-9 762	-24 217	-33 979
Charges externes	-4 940	-21 453	-26 393	-4 099	-23 508	-27 607
Impôts et taxes	-88	-1 110	-1 198	-94	-1 100	-1 194
Dotations aux amortissements	-1 848	-2 201	-4 049	-1 424	-2 751	-4 175
Dotations aux provisions	38	-350	-312	-22	-493	-515
Autres produits et charges d'exploitation	0	-540	-540	-95	610	515
Autres produits et charges opérationnels (1)	-6 145	-886	-7 031	15	-236	-221
Coût de l'endettement	-636	-1 284	-1 919	-378	-1 127	-1 505
Résultat direct opérationnel	-8 356	3 451	-4 905	-68	794	726
Résultat direct opérationnel s/ CA	-31.96%	3.19%	-3.65%	-0.28%	0.73%	0.55%
(1) Dont dépréciation des UGT	6 549	351	6 900	0	0	0

2.3 EVENEMENTS DE L'EXERCICE

2.3.1 Principales opérations de la période

Le résultat opérationnel courant (ROC) s'établit à 4 M€ contre 2,4 M€ pour l'exercice précédent.

Plusieurs facteurs expliquent cette évolution :

- L'amélioration de notre marge brute de 1 point : impact positif de 2,1 M€ ;
- L'augmentation contenue de nos charges de personnel : impact négatif de 1,0 M€ ;
- La baisse de nos charges externes de marketing : impact positif de 0,5 M€ ;
- Augmentation des charges liées à la logistique des plants : impact négatif de 1,0 M€ ;
- Augmentation des charges d'énergie : impact négatif de 0,6 M€ ;

Par ailleurs, les charges financières ont continué leur augmentation sur cet exercice, passant de 1,5 M€ à 1,9 M€ du fait de la hausse des taux intervenue sur le second semestre 2023 et impactant l'ensemble des financements court terme de l'exercice. Les crédits à court terme, octroyés à des taux variables, sont principalement utilisés au deuxième trimestre pour financer l'accroissement saisonnier du BFR.

Chaque entité du groupe représente une unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est associé un goodwill. Les tests de dépréciation menés au 30 septembre 2024 ont conduit à déprécier à hauteur de 6,9 M€ les UGT liées à l'activité de la pépinière à savoir ABJP et PROGREF. La dépréciation a été affectée à hauteur de 2,6 M€ sur le goodwill (ABJP, Graines Voltz Italie et Progref) et le solde de 4,2 M€ sur les autres actifs composant l'UGT.

La filiale espagnole Graines Voltz Espana a fait l'objet d'une dissolution liquidation en date du 31 décembre 2023. Sa contribution au résultat net au titre du premier semestre 2023/2024 s'élève à 76 K€.

Le résultat net part du groupe s'établit à - 5 829 K€, contre 661 K€ lors de l'exercice précédent.

2.3.2 Acquisition d'une branche d'activité

En date du 31 octobre 2023, la société Graines Voltz a acquis une branche d'activité horticole de la SCEA Baudonnière afin de compléter l'activité de production du groupe. Cette acquisition n'était pas génératrice de chiffre d'affaires.

2.3.3 Incidence du contexte économique

A la date d'arrêté des comptes, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettraient en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Dans un environnement économique toujours perturbé, impactant notamment le secteur de la construction neuve et les projets d'aménagement d'espaces verts associés, Graines Voltz confirme la résilience de son activité et la solidité de son modèle.

2.4 LES POSTES DU RESULTAT GLOBAL ET DE L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE

Note 1 Le chiffre d'affaires

Les règles appliquées pour la comptabilisation et l'évaluation du chiffre d'affaires :

Les produits des activités ordinaires sont constitués par les ventes de marchandises, les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales de Graines Voltz.

Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque les clients ont obtenu le contrôle de (ou des) actif(s) vendu(s).

Le contrôle se définit comme la capacité actuelle de décider de l'utilisation de l'actif et d'obtenir la quasi-totalité des flux de trésorerie potentiels résultant de l'utilisation, la consommation, la revente, l'échange ou la mise en garantie de l'actif. Cette notion comprend aussi la capacité d'interdire à d'autres de diriger l'utilisation de l'actif et d'accéder à la quasi-totalité des avantages de l'actif.

Le transfert du contrôle correspond généralement, pour les marchandises et produits vendus, à la date de mise à disposition des biens à la clientèle conformément à l'incoterm pratiqué le cas échéant.

Les produits des activités ordinaires comprennent :

- Les ventes de semences
- Les ventes de plants et de bulbes
- Les fournitures horticoles et divers.

Les conditions de paiement appliquées sont celles en vigueur dans chaque pays et sont inférieures à 12 mois. Les contrats avec les clients ne comprennent pas de vente avec composante de financement importante.

La répartition par nature du chiffre d'affaires :

En milliers d'euros	30/09/2024	30/09/2023	Var. %
Semences	47 633	47 412	0.47%
Plants et bulbes	82 920	82 383	0.65%
Fournitures horticoles	3 850	3 241	18.78%
Total	134 403	133 036	1.03%

Note 2 Les frais de personnel

Les frais de personnel présentent les caractéristiques suivantes :

Évolution des frais de personnel :

En milliers d'Euros	30/09/2024	30/09/2023
Rémunérations brutes	32 525	31 053
Charges sociales	8 779	8 547
Avantages au personnel : indemnité départ en retraite	-59	-26
En déduction des frais de personnel lié à l'activité de recherche et développement donnant lieu au CIR	-6 267	-5 595
Participation des salariés	0	0
Total	34 978	33 979

Les avantages au personnel :

En accord avec les lois, le groupe Graines Voltz participe à divers régimes de retraite et d'indemnités de départ constitutifs d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charge lorsque le service correspondant est rendu.

Les régimes à prestations définies, correspondant aux indemnités de départ à la retraite, sont comptabilisés au bilan en provision pour risques et charges. Ces engagements sont évalués selon une méthode actuarielle, assise sur la totalité du personnel classé par catégories socioprofessionnelles et par ancienneté. La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédit projetées.

Selon la méthode des unités de crédit projetées, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'engagement, celui-ci étant ensuite actualisé.

Pour l'ensemble des sociétés : les indemnités de départ en retraite sont déterminées selon les dispositions des conventions collectives dont dépendent les salariés au sein des sociétés.

La base de salaire retenue pour le calcul est le salaire de fin de carrière et les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée. Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de P.B.O. (Projected Benefit Obligation).

La P.B.O. représente la valeur actuelle probable des droits acquis évaluée en tenant compte des augmentations de salaire (dégressives avec l'âge) jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turnover et d'espérance de vie.

Il a été retenu une table de turnover « moyen » et systématiquement décroissant en fonction de l'âge.

Les réévaluations du passif au titre des indemnités de départ à la retraite, qui correspondent aux écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement en autres éléments du résultat global.

Le Groupe détermine la charge d'intérêts sur le passif en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des indemnités de départ à la retraite, au passif, tel que déterminé au début de l'exercice. Ce passif est ajusté le cas échéant de toute variation résultant du règlement de prestations au cours de la période.

Les charges d'intérêt et les autres charges au titre des régimes à prestations définies sont comptabilisées en résultat net.

En mai 2021, l'IASB (International Accounting Standards Board) a validé la position prise par le Comité d'interprétation des normes IFRS concernant le cas d'un régime à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite.

Cependant, le montant de la dette actuarielle avec cette nouvelle méthode est équivalent à l'ancienne méthode dite « rétrospective prorata temporis » lorsque la convention collective ne plafonne pas les indemnités de départ à la retraite. La convention collective appliquée par le groupe Graines Voltz ne plafonne pas lesdites indemnités en conséquence nous maintenons la méthode dite rétrospective.

Principales hypothèses utilisées :

Il a été retenu une table de turn over « moyen » et systématiquement décroissant en fonction de l'âge. Il a été retenu un âge de départ à la retraite entre 65 et 67 ans au 30 Septembre 2024.

La revalorisation des salaires peut être linéaire ou variable. Elle est ainsi représentée sous forme de tables qui expriment un taux d'évolution de la rémunération par âge. La table retenue est celle de la décroissance moyenne.

Le taux de charges sociales patronales retenu est de 39 %.

Le taux d'actualisation utilisé est le taux IBOXX Corporates AA à la date de clôture, soit 3.20 % au 30 Septembre 2024 contre 4.10 % au 30 septembre 2023.

Les réévaluations du passif au titre des indemnités de départ à la retraite, qui correspondent aux écarts actuariels sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global », conformément à la norme IAS 19, ces écarts actuariels s'élèvent au 30 Septembre 2024 à 146K€.

Les provisions pour avantages au personnel se décomposent comme suit :

En milliers d'Euros	30/09/2024	30/09/2023
Provision pour indemnités de départ en retraite	1 421	1 264
Provision pour indemnités de départ en retraite classé en passif concernant des actifs non courants destinés à la vente	-	-
Total	1 421	1 264

En milliers d'Euros	Provision pour indemnités de départ en retraite
Au 30/09/2023	1 264
Variation de périmètre	0
Valeur actualisée des engagements à l'ouverture	11
- dont coût du service rendu	-30
- dont coût de l'effet du passage du temps	40
Ecarts actuariels	146
Prestations effectivement versées	0
Au 30/09/2024	1 421

Effectif annuel moyen :

	30/09/2024	30/09/2023
Cadres	156	147
Non cadres	460	440
Total	616	587

Note 3 Les impôts et taxes

La Contribution Economique Territoriale (CET) a deux composantes : la Contribution Foncière Territoriale (CFE) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). Ces deux contributions sont classées en charges opérationnelles correspondant au classement le plus approprié.

L'impact de la suppression progressive de la CET prévue dans la Loi de Finances 2023, a été repoussée au 1er janvier 2027.

Note 4 Les dotations aux dépréciations

Stocks et en-cours de production :

Les stocks et en-cours de production sont évalués au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Les coûts sont généralement calculés selon la méthode du prix moyen pondéré ; ils intègrent les frais de transport liés à l'achat, les frais de manutention, les frais d'analyse, les frais du service achat semences et les escomptes obtenus (cf Note 16).

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour la réalisation de la vente.

Le cas échéant des dépréciations sont comptabilisées.

Les pertes de valeurs qu'elles couvrent sont celles révélées par les tests de germination auxquels procède la société de manière régulière. En effet, une graine qui n'est plus aux normes du taux de germination acceptable (variable en fonction des espèces) n'est plus commercialisable. S'il y a un risque de non-germination, les semences conservées, et donc inventoriées, sont provisionnées.

Changement d'estimation comptable relative à la détermination de la dépréciation des stocks de marchandises :

Pour l'exercice clos au 30 Septembre 2024, la société a réalisé un changement d'estimation comptable au titre de la dépréciation des stocks de semences. Cette nouvelle estimation comptable a pour objectif de renforcer la pertinence et la fiabilité des états financiers du groupe Graines Voltz et de refléter plus fidèlement la valeur des stocks notamment en tenant compte des durées de vie par espèces de semences.

Cette nouvelle estimation tient compte des durées de vie des semences en stocks. Il s'agit de la durée de vie moyenne constatée sur les espèces n'entraînant pas de perte de valeur ni de dégradation de la qualité des semences.

Les hypothèses de durée de vie moyenne varient entre 3 ans et 8 ans selon les espèces.

Pour les stocks présents au 30/09/2024, la date d'entrée en stock est comparée à la date de clôture.

Si la durée de vie moyenne constatée est dépassée, le lot est provisionné à hauteur de 90%

Ce changement a pour objectif de refléter plus fidèlement la valeur des stocks, notamment en tenant compte de la durée de vie des semences.

Le changement de méthode a un impact sur les comptes annuels au 30 septembre 2024 :

L'application de l'ancienne méthode de dépréciation aurait entraîné une dépréciation estimée à 1 676 K€ au 30 septembre 2024. Avec la nouvelle estimation comptable, la dépréciation des stocks de semences est constatée dans les comptes consolidés pour 921 K€. Soit une différence de -755 K€.

Au titre de l'exercice précédent, la dépréciation constatée selon l'ancienne méthode était constatée à hauteur de 963K€. Selon les estimations, si ce changement d'estimation avait été appliqué au titre de la clôture 30 septembre 2023, la provision pour dépréciation de semences se serait élevée à 759 K€, soit une différence de 204K€.

La société a appliqué cette nouvelle méthode de manière prospective. Aucune révision rétroactive n'a été effectuée.

Evolution de la provision pour dépréciations des stocks

En milliers d'Euros	30/09/2024	30/09/2023
Provision dépréciations stocks à l'ouverture	963	1 072
Dotation	1 080	967
Reprise	-974	-1 059
Ecart de conversion	12	-17
Passage en mise en équivalence	0	0
Variation de périmètre	0	0
Provision dépréciations stocks à la clôture	1 080	963

La dotation aux provisions pour dépréciation comprend également 159 K€, qui correspond aux dépréciations estimées au titre des UGT, en note II.

Une provision pour dépréciation des stocks a été comptabilisée pour tenir compte de ces risques. La dotation nette aux provisions constituée au 30 septembre 2024 s'élève à 105 K€.

Créances commerciales :

Les créances commerciales sont enregistrées initialement à la juste valeur. La juste valeur des créances clients est assimilée à la valeur nominale.

Les dépréciations des créances commerciales tiennent compte du niveau de pertes attendues du portefeuille client dès l'initiation de la créance, ce que traduit le niveau de provisionnement qui s'élève à 10,54 % des créances brutes à fin septembre 2024. Le niveau de provisionnement est calculé de la façon suivante : dépréciations / créances TTC à la clôture.

Les dépréciations pour créances douteuses ont été ajustées en se basant sur la date d'échéance des factures non réglées à la date d'arrêt des comptes selon la méthodologie suivante :

- Factures échues depuis 0 à 3 mois : 1 % de dépréciation ;
- Factures échues depuis 3 à 6 mois : 2 % de dépréciation ;
- Factures échues depuis 6 à 9 mois : 3 % de dépréciation ;
- Factures échues depuis 9 à 15 mois : 4 % de dépréciation ;
- Factures échues depuis 15 à 21 mois : 10 % de dépréciation ;
- Factures échues depuis 21 à 36 mois : 40 % de dépréciation ;
- Factures échues depuis plus de 36 mois : 60 % de dépréciation.

Evolution de la provision pour dépréciation clients

En milliers d'Euros	30/09/2024	30/09/2023
Provision dépréciations clients à l'ouverture	3 678	3 180
Dotation	530	664
Reprise	-157	-79
Ecart de conversion	23	-45
Passage de mise en équivalence	0	0
Variation de périmètre	0	0
Autres retraitements	23	-42
Provision dépréciations clients à la clôture	4 097	3 678

La dotation nette reprise constituée au titre de l'exercice arrêté au 30 septembre 2024 s'élève à 373 K€.

Les dotations aux provisions :

Le groupe est soumis dans le cadre normal de son activité à des risques divers. Les différents litiges font l'objet d'une appréciation individuelle, et les provisions en découlant sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables de dédommagement à la date du 30 septembre 2024.

Les prétentions de tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elles provoqueront une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci constituent un passif éventuel.

Pour l'évolution des provisions cf. la note 21 de l'annexe.

En milliers d'Euros	30/09/2024	30/09/2023
Provision risques et charges à l'ouverture	148	127
Variation du périmètre	0	0
Dotation	18	21
Reprise	-26	0
Ecart de conversion	0	0
Provision risques et charges à la clôture	141	148

Note 5 Autres produits et charges d'exploitation

Evolution :

En milliers d'Euros	30/09/2024	30/09/2023
Produits d'exploitation divers (a)	4 791	5 046
Charges d'exploitation diverses (a)	-4 705	-4 500
<i>Dont gains et perte de change</i>	30	-79
Créances irrécouvrables (b)	-626	-31
Autres produits et charges d'exploitation	-540	515

(a) Les produits et charges d'exploitations divers sont composés des redevances d'utilisation de droit sur des semences.

(b) Les créances irrécouvrables sont totalement compensées par des reprises de provision pour dépréciation.

Note 6 Autres produits et charges opérationnels

Evolution :

En milliers d'Euros	30/09/2024	30/09/2023
Résultat levée stock option	-	-
Résultat de cession	25	50
Autres charges opérationnelles (1)	-7 173	-1 278
Autres produits opérationnels	116	1 007
Dotations nettes aux provisions non récurrentes	-	-
Autres produits et charges opérationnels	-7 031	-221

(1) Les autres charges opérationnelles comprennent notamment :

- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion à hauteur de 191 K€ contre 3K€ au 30 septembre 2023

- Charges sur exercices antérieurs à hauteur de 82K€ contre 1K€ au 30 septembre 2023

- Autres charges exceptionnelles à hauteur de 6,9 M€ contre 1,3 M€ au 30 septembre 2023. Les charges exceptionnelles correspondent en totalité aux dotations aux provisions pour dépréciation des UGT, cf note 11 au titre de l'exercice 30 septembre 2024.

Note 7 Le coût de l'endettement

Evolution :

En milliers d'Euros	30/09/2024	30/09/2023
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	0	0
Charges d'intérêt	-1 870	-1 447
Charges d'intérêts sur IFRS16	-49	-58
Coût de l'endettement	-1 919	-1 505

Note 8 Les autres produits et charges financiers

Evolution :

En milliers d'Euros	30/09/2024	30/09/2023
Dépréciation	346	8
Résultat net de change	-576	-576
Intérêts des placements de trésorerie	169	7
Produits de participations	138	14
VNC des immobilisations financières cédées	0	-82
Total	77	-627

Note 9 Les impôts sur les résultats

Les impôts courants :

France :

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 25 %.

La loi de finances rectificative pour 2012 adoptée le 29 décembre 2012 fixe de nouvelles règles de report des déficits en avant et en arrière pour les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés. L'imputation des déficits antérieurs sur le bénéfice fiscal d'un exercice n'est possible qu'à hauteur d'un plafond égal à 1 million d'euros majoré d'un montant dorénavant égal à 50% du bénéfice imposable de l'exercice excédant cette première limite.

Le report en arrière du déficit de l'exercice est désormais limité à un exercice au lieu de trois et son montant est limité à 1 M€.

La loi sur le financement de la sécurité sociale n° 99-1140 du 29 décembre 1998 a institué un complément d'imposition de 3,3 % du montant de l'impôt de base dû lorsque le montant de l'impôt est supérieur à 763 000 €. Ainsi, pour ces sociétés françaises, le taux d'imposition se trouve majoré de 1,1 %.

Etranger :

- Au Maroc, le taux de base de l'impôt est de 32%.
- En Allemagne, le taux de base de l'impôt est de 15 %.
- En Italie, le taux de base de l'impôt est de 27.90%.

Les impôts différés :

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est probable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont calculés sur les différences temporaires entre la base imposable et la valeur comptable des actifs et passifs. Les principaux éléments pris en compte à ce titre concernent :

- Les retraitements de consolidation introduisant une divergence entre la comptabilité et la fiscalité (options fiscales dérogatoires)
- Les différences entre base comptable et fiscale.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé :

- Les différences temporelles liées à la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable
- Les différences temporelles liées à des participations dans des filiales, entreprises associées et partenariats dans la mesure où le groupe est capable de contrôler la date du renversement des différences temporelles et il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible ;
- Les différences temporelles imposables générées par la comptabilisation initiale d'un goodwill.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est probable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Selon la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

En milliers d'Euros	30/09/2024	30/09/2023
Impôts courants	424	-549
Impôts différés	503	152
TOTAL	927	-397

Ventilation des impôts différés :

En milliers d'Euros	30/09/2024	30/09/2023
Retraitements des stocks	119	-92
Retraitements des écarts temporaires	0	15
Retraitements IFRS 9	407	120
Retraitement des différences de taux d'imposition	-13	74
Retraitement des cessions internes	-3	0
Retraitements des différences de taux de change	-18	-136
Limitation des IDA/IDP	1 081	73
Retraitement des dépréciations UGT	-1 071	
Retraitements divers	0	97
TOTAL	502	152

Les créances et dettes d'impôts exigibles :

Le détail est le suivant :

En milliers d'Euros	30/09/2024	30/09/2023
Créances d'impôts exigibles (1)	9 465	7 120
Dettes d'impôts exigibles	4	42

(1) Dont Créance sur le crédit d'impôt recherche pour 8 208 k€ et une créance sur la réduction d'impôt mécénat pour 1 095 k€

Les impôts différés actif et passif :

Le détail est le suivant :

En milliers d'Euros	Impôts différés actif
Solde au 30/09/2023	772
s/ variation de périmètre	-32
s/ profits sur stocks	-
s/ limitation IDA/IDP	-1 081
s/ retraitements IFRS9	22
s/ écarts temporaires	-
s/ différences d'impôts	13
s/ autres retraitements	1 154
s/ écart de change	-118
Solde au 30/09/2024	730

En milliers d'Euros	Impôts différés passif
Solde au 30/09/2023	1 131
s/ provision règlementées	
s/ profits sur stocks	119
s/ retraitements IFRS9	429
s/ autres retraitements	26
Solde au 30/09/2024	1 705

Rapprochement entre la charge d'impôts et le résultat avant impôts

Rapprochement entre la charge d'impôts et le résultat avant impôts		
En milliers d'Euros	30/09/2024	30/09/2023
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	-5 754	494
Résultat net des sociétés mises en équivalence	0	227
Charge d'impôt	-927	397
RÉSULTAT AVANT IMPÔT ET RÉSULTATS DES MISES EN ÉQUIVALENCES	-6 681	1 118
Charge d'impôt théorique	-1 670	280
RAPPROCHEMENT :		
Différences permanentes	432	680
Différentiel de taux (pays étrangers)	95	-89
Incidences des déficits reportables et autres	2 070	-1 267
CHARGE RÉELLE D'IMPÔT	-927	397

Note 10 Le résultat pour une action

Le résultat net de base par action :

Le groupe présente un résultat par action de base pour ses actions ordinaires. Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice ajusté du nombre d'actions propres détenues.

Le nombre moyen pondéré d'actions ressort pour l'exercice à 1 480 265.

L'évolution de ce résultat pour une action est la suivante :

En Euros	30/09/2024	30/09/2023
Résultat consolidé part du groupe	-5 828 524	661 379
Nombre moyen pondéré d'actions	1 480 265	1 480 265
Résultat part du groupe par action	-3.94	0.45

Dividendes versés par action :

En Euros	30/09/2024	30/09/2023
Dividende (en €) par action	0	0

Note 11 Le goodwill

Evaluation des goodwill :

Dans le cadre de son développement, le groupe a été amené à réaliser des opérations de croissance externe et à reconnaître plusieurs goodwill.

Ces goodwill sont alloués aux unités génératrices de trésorerie (UGT) générant des flux de trésorerie identifiables et indépendants. Les UGT ont été définies au niveau des entités juridiques du groupe.

Au 30 septembre 2024, le montant des goodwill s'établit à 9 453 k€.

En milliers d'euros	30/09/2024	30/09/2023
Valeur brute à l'ouverture	13 534	13 537
Dépréciation à l'ouverture	1 447	1 450
Valeur nette à l'ouverture	12 087	12 087
Acquisition de l'exercice	-	-
Sortie de l'exercice	-	3
Dépréciation	2 634	-3
Valeur nette à la clôture	9 453	12 087

Détail de l'affectation du goodwill aux UGT au 30/09/24 :

En milliers d'euros	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
GV SA	7 287	-1 447	5 840
GV MAROC	365	0	365
GV DEUTSCHLAND	3 248	0	3 248
GV ITALIA	206	-206	0
ANDRE BRIANT JEUNES PLANTS	2 396	-2 396	0
PROGREF	32	-32	0
TOTAL	13 534	-4 081	9 453

Les tests de dépréciation des goodwill :

Des tests de dépréciation leur sont appliqués au minimum une fois par an et dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié du fait d'une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable du goodwill.

Au 30 septembre 2024, les valeurs d'utilité des Goodwill et des UGT ont été évaluées selon des projections de flux de trésorerie des UGT correspondantes sur une période de 3 ans puis extrapolées sur les années suivantes.

Le calcul prend en compte une valeur terminale correspondant à la capitalisation des flux de trésorerie générés la dernière année de prévision. Les hypothèses retenues en matière d'évolution des ventes et des dépenses sont déterminées par la direction en fonction des résultats passés et des tendances de développement des marchés concernés.

Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est un taux après impôt, appliqué à des flux de trésorerie après impôt et correspond au coût moyen pondéré du capital. Ce taux est la résultante de taux spécifiques pour chaque marché ou zone géographique en fonction des risques qu'ils représentent.

Pour l'ensemble des UGT, les hypothèses suivantes, considérées comme des hypothèses clés, ont été utilisées pour calculer la valeur actualisée des flux de trésorerie prévisionnels des UGT :

- Nombre d'années de données prévisionnelles : 3 ans.
- Taux de croissance de chiffre d'affaires retenu pour le flux normatif : 1.8 %
- Taux d'actualisation après impôt : des taux différents, provenant de données de marché, ont été retenus pour chaque UGT ; ils varient de 7,70 % à 10,90 % selon les zones.

Estimations pour la détermination de la valeur nette des goodwill significatifs :

UGT	GV SA	GV DEUTSCHLAND	GV ITALIA	GV MAROC	ABJP	PG
Valeurs comptables des actifs testés	67 408	3 842	650	657	-3 257	689
Base retenue pour la valeur recouvrable	Valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur					
Source retenue	Plan 3 ans + année normative actualisée à l'infini					
Taux de croissance long terme	1.8 %					

Les analyses de sensibilité menées sur le taux d'actualisation et le taux de croissance n'ont pas remis en cause les conclusions. Les analyses de sensibilité ont également tenu compte des risques climatiques.

La dépréciation la plus significative ressortant des tests de dépréciation des goodwills concerne l'UGT André Briant Jeunes Plants dont la juste valeur a été évalué à 5 806 K€ au 30 septembre 2024. En effet dans le prolongement de la revue stratégique des business units, et corrélativement aux perspectives d'activité par rapport au marché, le goodwill ainsi qu'une partie des actifs de cette UGT ont fait l'objet d'une dépréciation à hauteur de 6 328K€, dont 2 396 K€ au niveau du goodwill et 3 932 K€ au niveau des autres actifs de l'UGT.

Affectations des dépréciations en K€	GV Italia	PROGREF	ABJP	TOTAL
Goodwill	206	32	2 396	2 634
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations Corporelles	145	189	3 772	4 107
Actif circulant (stocks)	-	-	159	159
Total	351	221	6 328	6 900

Note 12 Les autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par Graines Voltz. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, examinés à chaque clôture. Il est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie et les actifs incorporels non encore mis en service.

Ainsi, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité définie sont valorisées au coût diminué des amortissements et des pertes de valeur et les immobilisations incorporelles (y compris celles non encore mises en service) à durée d'utilité indéfinie sont valorisées au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Le coût de ces actifs correspond :

- Au prix d'achat majoré de tout coût directement attribuable à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue, pour les actifs acquis séparément.
- À la juste valeur, à la date d'acquisition, pour les actifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises.

Le cas échéant, le mode d'amortissement retenu est linéaire.

a. Obtention végétale

Les acquisitions portent sur la propriété de variétés de légumes pour les commercialiser en exclusivité. Elles sont amorties sur huit ans.

b. Les logiciels

En fonction du domaine d'application des logiciels, la durée d'utilité est comprise entre 1 et 3 ans.

Evolution des immobilisations incorporelles

Valeurs brutes - K€	Ouverture	Correction AN	Augm.	Dim.	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition	13 537	-3	-	-	-	-	13 534
Concessions, brevets et droits similaires	1 912	-8	22	-	-	-	1 926
Fichiers clients et logiciels	10 634	168	197	-	-	-	10 999
Autres immobilisations incorporelles	848	-160	-	1	-	-	688
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-	-	-
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations Incorporelles brutes	13 394	-	219	1	-	-	13 613
Amortissements et provisions	Ouverture	Correction AN	Augm.	Dim.	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition	1 450	-3	2 634	-	-	-	4 081
Concessions, brevets et droits similaires	1 465	-	189	-	-	-	1 654
Fichiers clients et logiciels	-180	-	-	-	-	-	-180
Autres immobilisations incorporelles	121	-	18	1	-	-	137
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-	-	-
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements et provisions	1 406	-	207	1	-	-	1 610
Valeurs nettes	Ouverture	Correction AN	Augm.	Dim.	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition	12 087	-	-2 634	-	-	-	9 453
Concessions, brevets et droits similaires	446	-8	-167	-	-	-	272
Fichiers clients et logiciels	10 814	168	197	-	-	-	11 179
Autres immobilisations incorporelles	729	-160	-19	-	-	-	551
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-	-	-
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-
Valeurs nettes	11 988	-	12	-	-	-	12 000

Note 13 Les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont, selon la norme IAS 16, comptabilisées à leur coût d'acquisition ou, le cas échéant, à leur coût de production diminué des amortissements et perte de valeur.

En application de la norme IAS 20, les subventions d'investissements sont enregistrées en déduction de la valeur d'acquisition des immobilisations dont elles ont servi à assurer une partie du financement.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition, sous déduction, le cas échéant d'une valeur résiduelle.

La durée d'amortissement des différentes catégories d'immobilisations est fondée sur leur durée d'utilité estimée et revue annuellement :

- Terrains : non amortis
- Agencement des terrains : 5 à 8 ans
- Bâtiments : 10 à 30 ans
- Installations générales agencements et aménagements : 3 à 10 ans
- Matériel et outillage : 3 à 10 ans
- Matériel de transport : 3 ans
- Matériel de bureau et informatique : 2 à 10 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans

Les amortissements et dépréciations sont comptabilisés en résultat opérationnel. Les dotations aux amortissements de l'exercice s'élèvent à 3 869 K€.

Au cours de la période, le groupe a acquis des immobilisations corporelles pour une valeur de 5 469 K€ nette.

Au cours de la période, le groupe a cédé des immobilisations corporelles pour un prix de cession de 911 K€.

Selon la norme IAS 36 « dépréciation d'actifs », la valeur recouvrable des immobilisations corporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, examinés à chaque clôture. Le groupe n'a subi aucune perte de chiffre d'affaires entraînant une perte de valeur au 30 septembre 2024.

Évolution des immobilisations corporelles

Valeurs brutes en K€	Ouverture	Correction AN	Augm.	Dim.	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains	1 230	-	682	111	-	-	1 801
Constructions	15 504	-	484	7	-	9	15 991
Installations techniques, matériel, outillage	7 416	-	2 552	39	-	86	10 016
Autres immobilisations corporelles	9 706	-	1 606	1 426	-	53	9 946
Immobilisations en cours	276	-	135	-	-	-95	318
Avances et acomptes	53	-	10	-	-	-53	10
Valeurs brutes	34 185	-	5 469	1 583	-	-	38 081
Amortissements et provisions	Ouverture	Correction AN	Augm.	Dim.	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains	8	-3	544	-	-	-	549
Constructions	11 365	-2	2 561	1	-	-	13 923
Installations techniques, matériel, outillage	4 465	5	2 382	23	-	-	6 830
Autres immobilisations corporelles	5 413	-	1 774	677	-	-	6 514
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements et provisions	21 251	-	7 261	701	-	-	27 816
Valeurs nettes	Ouverture	Correction AN	Augm.	Dim.	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains	1 222	3	138	111	-	-	1 252
Constructions	4 139	2	-2 077	6	-	9	2 068
Installations techniques, matériel, outillage	2 952	-5	170	16	-	86	3 186
Autres immobilisations corporelles	4 293	-	-167	749	-	53	3 433
Immobilisations en cours	276	-	135	-	-	-95	318
Avances et acomptes	53	-	10	-	-	-53	10
Valeurs nettes	12 935	0	-1 791	883	-	-	10 266

Note 14 Droits d'utilisation des actifs loués

Valeurs brutes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Constructions	6 507	-	177	-	-	6 330
Matériel de bureau	156	5	133	-	-	29
Matériel de transport	627	-	267	29	-	389
Valeurs brutes	7 290	5	577	29	-	6 748
Amortissements et pertes de valeur	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Constructions	2 069	522	168	-	-	2 423
Matériel de bureau	119	22	133	-	-	8
Matériel de transport	386	134	263	28	-	285
Amortissements et provisions	2 573	678	564	28	-	2 716
Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Constructions	4 438	-522	9	-	-	3 907
Matériel de bureau	37	-17	-	-	-	21
Matériel de transport	241	-134	4	1	-	104
Valeurs nettes	4 717	-673	13	1	-	4 032

Le droit d'utilisation le plus significatif concerne le bail commercial avec la SCI Voltz. La valeur du droit d'utilisation est de 2 462 K€, comptabilisé en construction. Le loyer actuel pour ce bail est de 21 K€ HT mensuel.

Par ailleurs, la société Graines Voltz a acquis l'usufruit temporaire pour une durée de 16 ans de l'immeuble, propriété de la SCI Voltz. L'usufruit temporaire prendra fin le 1er janvier 2033. Pour la détermination de la durée du droit d'utilisation la société a retenu la durée contractuelle de la cession temporaire d'usufruit.

Pour la ventilation des obligations locatives, cf. note 20.

Note 15 Autres actifs financiers

Les titres de participation non consolidés figurent dans la rubrique des autres actifs financiers non courants. Ils représentent la quote-part de capital détenue dans les sociétés non consolidées.

Les autres actifs financiers non courants sont dans la catégorie des prêts et créances. Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Autres actifs financiers

Valeurs brutes	Ouverture	Augm.	Dim.	Variations de périmètre	Autres mouvements	Variation de juste valeur	Clôture
Titres de participations	68	0	27	-6	6	0	41
Participations par mises en équivalence	0	0	0	0	0	0	-
Placements	21	1	0	0	0	0	22
Prêts	0	0	0	0	0	0	0
Cautions	320	20	2	0	0	0	338
Créances rattachées à des participations	535	0	0	0	-346	0	189
Valeurs brutes	945	21	29	-6	-340	0	591
Provisions	Ouverture	Augm.	Dim.	Variations de périmètre	Autres mouvements	Variation de juste valeur	Clôture
Titres de participations	26	0	0	0	0	0	26
Participations par mises en équivalence	0	0	0	0	0	0	0
Placements	0	0	0	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0	0	0	0
Cautions	0	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	535	0	0	0	-346	0	189
Provisions	561	0	0	0	-346	0	215
Valeurs nettes	Ouverture	Augm.	Dim.	Variations de périmètre	Autres mouvements	Variation de juste valeur	Clôture
Titres de participations	42	0	27	-6	6	0	16
Participations par mises en équivalence	0	0	0	0	0	0	0
Placements	21	1	0	0	0	0	22
Prêts	0	0	0	0	0	0	0
Cautions	320	20	2	0	0	0	338
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0	0	0	0
Valeurs nettes	383	21	29	-6	6	0	376

Les titres de participation représentent une valeur nette comptable globale de 16 K€ au 30 septembre 2024. Cette valeur nette comptable est représentative de la juste valeur.

La norme IFRS13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation

Note 16 Les stocks

Les stocks et en-cours de production sont évalués au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les stocks sont valorisés selon la méthode du premier entré premier sorti soit au dernier coût d'acquisition.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour la réalisation de la vente. Le cas échéant des dépréciations sont comptabilisées (cf. note 21).

Évolution des valeurs nettes comptables :

En milliers d'Euros	30/09/2024	30/09/2023
Matières premières	1 462	1 715
En cours de production	2 686	2 646
Marchandises	46 892	51 379
- Dont graines	40 493	45 045
- Dont plants (produits finis)	5 985	5 895
- Dont fournitures horticoles	414	439
Total	51 040	55 741

A titre d'information les dépréciations de stocks se montent à 1 080 K€ au 30 septembre 2024 contre 963 K€ au 30 septembre 2023 et concernent uniquement les marchandises.

Ces dépréciations sont déterminées en fonction du risque de non-germination compte tenu de la durée de vie des espèces de semences.

Tableau de variation des dépréciations :

En milliers d'Euros	
30/09/2023	963
Dotation	1 080
Reprise	-974
Ecart de conversion	12
30/09/2024	1 080

Note 17 Les clients et autres débiteurs

Les créances sont valorisées à leur juste valeur lors de leur évaluation initiale.

Evolution des valeurs nettes comptables :

En milliers d'euros	30/09/2024	30/09/2023
Clients et comptes rattachés	38 883	38 266
Dépréciation des comptes clients	-4 097	-3 678
Total net des clients et comptes rattachés	34 787	34 588

En milliers d'euros	30/09/2024	30/09/2023
Avances et acomptes versés		
Autres créances fiscales et sociales	1 785	2 536
Dépréciation des autres créances	-47	-24
Charges constatées d'avance	1 348	1 638
Total des autres actifs courants	3 086	4 150

Les créances commerciales sont enregistrées initialement à la juste valeur. La juste valeur des créances clients est assimilée à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement

Les dépréciations des créances commerciales tiennent compte du niveau de pertes attendues du portefeuille clients dès l'initiation de la créance, ce que traduit le niveau de provisionnement qui s'élève à 10.54% des créances brutes à fin septembre 2024.

Le groupe n'a pas recours à l'affacturage ou à des transactions visant à faire sortir des créances du bilan.

Les créances fiscales :

Le poste « créances fiscales » est principalement constitué de créances sur l'Etat (TVA, Impôts sur les sociétés, crédits d'impôts et autres impôts).

Note 18 La trésorerie et équivalent de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 "Tableau des flux de trésorerie", la ligne "Trésorerie et équivalents de trésorerie" figurant au bilan consolidé comprend :

- les disponibilités,
- les placements à court terme liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidités et présentant un risque négligeable de variation de valeur.

Evolution :

En milliers d'euros	30/09/2024	30/09/2023
Placements à court terme	0	0
Disponibilités	8 465	10 438
Total	8 465	10 438

Note 19 Les dettes financières courantes et non-courantes

La norme IAS 1 prévoit que les actifs et passifs doivent être classés sous des rubriques « courant » et « non courant ».

Les emprunts et dettes financières sont comptabilisés initialement à la juste valeur ajustée de tout coût de transaction directement attribuable. Après la comptabilisation initiale, ces passifs sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dettes financières non courantes :

En milliers d'euros	30/09/2024	30/09/2023
Part des emprunts bancaires à plus d'un an	14 972	20 955
<i>dont à moins de 2 ans</i>	<i>6 532</i>	<i>7 604</i>
<i>dont de 2 à 5 ans</i>	<i>7 015</i>	<i>11 729</i>
<i>dont à plus de 5 ans</i>	<i>1 424</i>	<i>1 622</i>

Les dettes financières courantes :

En milliers d'euros	30/09/2024	30/09/2023
Part des emprunts bancaires à moins d'un an	7 563	7 701
Découverts bancaires	32 327	29 559
Total	39 890	37 260

Variation des dettes financières (courantes et non courantes) :

En milliers d'euros	
30/09/23	58 215
Variation de périmètre	-
Nouveaux emprunts (hors IFRS16)	1 675
Remboursement d'emprunt	-7 797
Variation taux de change sur emprunts	-
Découverts bancaires	2 768
30/09/24	54 861

Les principales informations et analyses relatives à la variation des dettes financières sont présentées dans le tableau de flux de trésorerie.

Tableau de la variation de trésorerie et de la variation de la dette financière nette :

En milliers d'euros	30/09/2024	30/09/2023
Variation de la trésorerie nette	-4 741	-7 397
Dont augmentation des emprunts	1 675	8 500
Dont diminution des emprunts	-7 797	-7 199
Variation de la dette financière nette	-1 381	8 698
Dette financière nette à l'ouverture	47 777	39 079
Dette financière nette à la clôture	46 396	47 777

Détail de la dette financière nette :

En milliers d'euros	30/09/2024	30/09/2023
Dette financière nette à l'ouverture	47 777	39 079
Dont emprunts et dettes à long terme	20 955	20 768
Dont emprunts à court terme	29 559	25 738
Dont partie courante des emprunts à LT	7 701	6 587
Dont trésorerie	-10 438	-14 014
Dette financière nette à la clôture	46 396	47 777
Dont emprunts et dettes à long terme	14 972	20 955
Dont emprunts à court terme	32 327	29 559
Dont partie courante des emprunts à LT	7 563	7 701
Dont trésorerie	-8 465	-10 438

Informations sur les emprunts bancaires :

Les emprunts à moyen terme et long terme mis en place avec nos partenaires financiers sont libellés en Euros. Les taux d'intérêts sont stipulés fixes.

Le solde restant dû sur l'ensemble des emprunts se chiffre à 22 534 K€ au 30 septembre 2024.

Le solde restant dû sur les emprunts garantis par des suretés réelles s'élève à 9 521 K€ au 30 septembre 2024 (cf. note 26).

Le Groupe a souscrit des emprunts à moyen terme d'une valeur nominale globale de 1 675 K€ sur l'exercice 2023/2024.

Informations sur autorisations de découvert :

Le Groupe Voltz bénéficie d'une ligne de découvert autorisé allant jusqu'à 53 100 K€ pour laquelle aucune garantie n'a été mise en place.

Note 20 Les obligations locatives

La norme IAS 1 prévoit que les actifs et passifs doivent être classés sous des rubriques « courant » et « non courant ».

Les obligations locatives non courantes :

En milliers d'euros	30/09/2024	30/09/2023
Part des obligations locatives à plus d'un an	3 492	4 054
<i>dont à moins de 2 ans</i>	<i>486</i>	<i>561</i>
<i>dont de 2 à 5 ans</i>	<i>1 663</i>	<i>1 733</i>
<i>dont à plus de 5 ans</i>	<i>1 343</i>	<i>1 760</i>

Les obligations locatives courantes :

En milliers d'euros	30/09/2024	30/09/2023
Part des obligations locatives à moins d'un an	560	689

Variation de l'exercice (courant et non courant) :

En milliers d'euros	
30/09/23	4 746
Variation de périmètre	-
Nouvelles obligations locatives IFRS16	5
Remboursement obligations locatives	-689
Autres variations	-7
30/09/24	4 052

Note 21 Les provisions courantes et non-courantes

Conformément à IAS 37.14, une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation à la clôture à l'égard d'un tiers et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date de clôture des comptes.

Le groupe Graines Voltz est soumis dans le cadre normal de son activité à des risques divers (litiges commerciaux, restructurations, litiges fiscaux, litiges sociaux...).

Les règles suivantes sont appliquées :

Les provisions pour litiges et passifs éventuels :

Ces litiges font l'objet d'une appréciation individuelle et/ou basée sur une estimation statistique des litiges observés dans son domaine d'intervention compte-tenu des éléments connus en fin d'exercice.

Les provisions non-courantes :

En milliers d'euros	30/09/2024	30/09/2023
Provision pour indemnités de retraite (1)	1 421	1 264
Autres provisions	-	-
Total	1 421	1 264

(1) Cf Note 2

Les provisions courantes :

En milliers d'euros	Litiges Prud'homaux	Autres litiges	Litiges fiscaux	Risques	Total
Au 30/09/2022	0	0	0	127	127
Variation de périmètre					
Dotation				21	21
Provision utilisée					
Provision non utilisée					
Ajustement lié au taux de change					
Au 30/09/2023	0	0	0	148	148
Variation de périmètre					
Dotation					
Provision utilisée				7	7
Provision non utilisée					
Ajustement lié au taux de change					
Au 30/09/2024	0	0	0	141	141

Note 22 Les fournisseurs et les autres passifs courants

Les dettes en liaison avec le cycle normal d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique "Fournisseurs et comptes rattachés". Elles sont enregistrées initialement à la juste valeur et ultérieurement au coût amorti.

La juste valeur des dettes fournisseurs est assimilée à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement courtes.

Ces dettes sont dues à moins d'un an.

En milliers d'Euros	30/09/2024	30/09/2023
Fournisseurs et comptes rattachés	7 636	9 352
Passifs d'impôts courants	4	42
Dettes fiscales et sociales	5 736	5 920
Autres dettes	1 050	1 557
Total	14 427	16 871

La variation constatée s'analyse comme suit :

En milliers d'Euros	30/09/2024	30/09/2023
Variation constatée	-2 446	-1 356
<i>Dont variation des dettes fournisseurs</i>	<i>-1 716</i>	<i>-435</i>
<i>Dont variation de l'impôt société</i>	<i>-38</i>	<i>-304</i>
<i>Dont variation des dettes fiscales et sociales</i>	<i>-183</i>	<i>-227</i>
<i>Dont variation de la participation des salariés</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Dont autres variations</i>	<i>-509</i>	<i>-391</i>

Note 23 Le tableau de flux de trésorerie

La trésorerie nette s'élève au 30 septembre 2024 à - 23 862 K€ et correspond aux montants suivants présentés dans le tableau de flux de trésorerie.

En milliers d'euros	30/09/2024	30/09/2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie du bilan	8 465	10 438
Découverts bancaires	-32 327	-29 559
Découverts bancaires classés en passif d'actif destiné à la vente	0	0
Trésorerie nette du tableau des flux de trésorerie	-23 862	-19 121

La variation du BFR lié à l'activité s'élève à -1 933 K€. Les principales composantes de la variation du BFR proviennent de :

- Variation du BFR lié aux stocks : -4 721 K€
- Variation des créances clients : +231 K€
- Variation des autres créances et dettes : +1 288 K€
- Variation des dettes fournisseurs : -1 269 K€

Note 24 Le capital social

En milliers d'euros	30/09/2024	30/09/2023
Capital émis	1 480 265 €	1 480 265 €
Nombre d'actions en circulation en début d'exercice	1 480 265	1 480 265
Nombre d'actions émises durant l'exercice	0	0
Nombre d'actions annulées durant l'exercice	0	0
Nombre d'actions en circulation en fin d'exercice	1 480 265	1 480 265
Valeur nominale	1 €	1 €
Nombre d'actions autorisées	1 480 265	1 480 265
Nombre d'actions émises entièrement libérées	1 480 265	1 480 265
Nombre d'actions émises et non entièrement libérées	0	0

La politique du groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des banquiers, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité. Les capitaux propres s'entendent comme le capital social, les résultats non distribués et les participations ne donnant pas le contrôle. Le conseil d'administration veille au rendement des capitaux propres.

En milliers d'euros	30/09/2024	30/09/2023
Total des passifs hors capitaux propres	76 606	82 373
Trésorerie et équivalents de trésorerie du bilan	-8 465	-10 438
Dette nette	68 141	71 935
Total des capitaux propres	67 068	72 546
Ratio dette nette sur capitaux propres	1.02	0.99

La dette nette correspond à la différence entre les passifs, courants et non courants, et la trésorerie et équivalent de trésorerie figurant à l'actif du bilan.

Note 25 Risques

• Risques de crédit

Risque de recouvrement sur les créances clients et autres débiteurs

Au 30 septembre 2024, le poste clients-comptes rattachés et le poste autres actifs courants représentent 37 872 K€ au bilan et comprend un solde net de 34 787 K€ de créances clients, soit 25.88 % du chiffre d'affaires consolidé contre 26 % au 30 septembre 2023. Les autres actifs courants comprennent essentiellement des créances fiscales et sociales pour lesquelles il n'existe pas de risque crédit.

Pour l'ensemble du groupe, les pertes sur créances clients irrécouvrables s'élèvent à 626 K€ au 30 septembre 2024, alors qu'au 30 septembre 2023 les pertes s'élevaient à 31 K€.

Risque sur les actifs financiers courants et non courants

Les titres de participation comprennent essentiellement des titres non cotés de sociétés non consolidées. Ceux-ci s'élèvent au 30 septembre 2024 à 63 K€.

Les créances rattachées et les autres immobilisations financières comprennent des créances rattachées à des participations non consolidés et des dépôts et cautionnements

• Risque de marché

Gestion du risque prix

Au-delà du risque prix, le Groupe a mis en place une politique de gestion du risque de contrepartie pour son activité. Cette politique vise à se prémunir efficacement du risque de non-paiement en cas de défaillance d'un tiers. A cet effet, des garanties sont prises auprès de certains clients pour limiter le risque. Il s'agit soit d'hypothèque sur bien immobilier, soit de caution hypothécaire.

• Risque de change

Eu égard à ses activités opérationnelles et de négoce libellées en euros, la société est faiblement exposée aux risques de change.

Les entités du groupe effectuent leurs transactions « client – fournisseurs » dans leurs propres devises. L'exposition au risque de change de Graines Voltz se limite à l'investissement net à l'étranger qui n'est pas significatif.

• Risque de liquidité

Les passifs ont majoritairement une échéance inférieure à 1 an. Aucun risque de liquidité n'est identifié dans la mesure où les actifs financés à savoir les stocks (51 200 K€) et les créances clients (32 425 K€) sont supérieurs aux passifs à moins d'un an.

En milliers d'euros	Echéance < 1 an	Echéance entre 2 et 5 ans	Echéance > 5 ans
Emprunts & dettes financières diverses à long terme	6 532	7 015	1 424
Emprunts à court terme	39 890		
Obligations locatives non courantes	486	1 663	1 343
Impôts différés passif			1 705
Provisions à long terme			1 421
Fournisseurs et comptes rattachés	7 636		
Obligations locatives courantes	560		
Passifs d'impôts courants	4		
Provisions à court terme	141		
Autres passifs courants	6 786		
TOTAL	62 036	8 678	5 892

• Evolution des pertes sur créances irrécouvrables

Les pertes sur créances irrécouvrables représentent au 30 Septembre 2024 un montant de 626 K€ contre 31 K€ au 30 septembre 2023.

Note 26 Les engagements hors bilan

Pour ses opérations courantes, le groupe est engagé à la clôture de la période se terminant au 30 septembre 2024 pour les montants suivants :

Engagements de garanties reçues :

En milliers d'euros	30/09/2024	30/09/2023
Avals et cautions	254	455

Engagements de garanties données :

En milliers d'euros	30/09/2024	30/09/2023
Nantissement du fonds	22 100	22 100
Nantissement des titres de participation	0	0
Hypothèque	0	0
Promesse d'hypothéquer	0	0
Cautions bancaires	228	120
Gage espèce	0	0
Clause de complément de prix (1)	575	1 020
Warrant	0	0
Garant autonome	3 000	3 000
Total	25 903	26 240

(1) La clause de complément de prix sera intégralement payée lors de l'exercice 2024/2025 le solde restant dû est de 575 K€

Dettes assorties de sûretés réelles :

En milliers d'euros	30/09/2024	30/09/2023
Dettes garanties : emprunts bancaires	9 521	13 094
Montant des sûretés consenties	22 100	22 100

Les sûretés consenties sont constituées d'une part de l'hypothèque sur un bien immobilier et d'autre part du nantissement des actions d'une filiale du Groupe Graines Voltz.

Note 27 Les transactions avec les parties liées

• Les entreprises liées

La SCI Voltz est qualifiée d'entreprise liée du fait de la détention par les dirigeants du Groupe. Les loyers versés par la société Graines Voltz à la SCI Voltz s'élèvent à 256 K€ par an conformément au contrat de bail immobilier avec la SA Graines Voltz (cf note 14). Le contrat de bail a fait l'objet d'un avenant en date du 30 janvier 2024 avec date d'effet 1er janvier 2023. Les loyers restants dus avant la fin du contrat s'élèvent à 1 297 K€.

• Les rémunérations des dirigeants

Les salaires alloués aux membres des organes de direction se sont élevés à 317 119 € pour la période allant du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2024.

• La rémunération des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant dans le compte de résultat consolidé au 30 Septembre 2024, concernant les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes, s'élève à 118K€ HT. Il n'y a pas eu d'honoraires facturés au titre des missions autres que le contrôle légal des comptes.

Note 28 Imposition Minimale Mondiale – Pilier 2

Les travaux menés par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) relatifs aux défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie dans le cadre du projet OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS) ont conduit à l'adoption d'un modèle de règles globales anti-érosion de la base d'imposition (dit « modèle de règles GloBE – pilier 2 »), approuvé le 14 décembre 2021 par le Cadre inclusif de l'OCDE/G20.

L'article 33 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 transpose en droit interne les règles de la directive (UE) 2022/2523 permettant d'instaurer un niveau minimum mondial d'imposition fixé à 15 % pour les bénéfices des groupes d'entreprises multinationales disposant d'une implantation en France, ainsi que des grands groupes nationaux qui développent leurs activités sur le seul territoire français.

Ces nouvelles règles commencent à s'appliquer aux exercices ouverts à compter du 31 décembre 2023. Toutefois, la législation prévoit des mesures de protection transitoires pour la période de 2024 à 2026.

Pour le groupe consolidé Graines Voltz, cette législation n'est donc pas applicable à la date de clôture 30 Septembre 2024 et n'a aucun impact sur l'impôt exigible pour cet exercice.

Selon une évaluation préliminaire sur la base des données 30 septembre 2024, toutes les juridictions du groupe pourraient bénéficier des mesures de protection transitoire, permettant à Graines Voltz d'être dispensé de payer un impôt complémentaire. En outre, le taux d'imposition effectif 2024 de toutes les juridictions bénéficiaires, calculé conformément à IAS 12.86, excède 15%.

En raison de la complexité de l'application de la législation et du calcul des ajustements du revenu GloBE et des impôts couverts, l'impact quantitatif n'est pas encore raisonnablement estimable pour l'exercice 30 septembre 2025. Néanmoins, sur la base de l'avancement des travaux, le groupe ne s'attend pas à avoir d'impact financier significatif au titre de l'exercice 30 septembre 2025.

Note 29 Les événements post-clôture

Néant

2.5 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS



35 avenue de la Paix
67 000 STRASBOURG



50 Avenue d'Alsace
68 000 COLMAR

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Graines Voltz

Exercice clos le 30 septembre 2024

A l'assemblée générale de la société Graines Voltz

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Graines Voltz relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation du goodwill

(Voir note 11 – Le goodwill de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Au 30 septembre 2024, la valeur nette comptable du goodwill s'élève à 9,5 m€, soit environ 7% du total des actifs consolidés du Groupe. Ce goodwill a été comptabilisé suite aux différentes opérations de croissance externe et alloué aux unités génératrices de trésorerie (« UGT ») définies par le Groupe.

Comme indiqué dans la note 11 de l'annexe aux comptes consolidés, le Groupe effectue, au moins une fois par an et à chaque fois que la direction identifie un indicateur de perte de valeur, un test de dépréciation du goodwill. Ce test consiste à déterminer la valeur recouvrable de chaque UGT à laquelle un goodwill est affecté et à s'assurer que la valeur nette comptable de ces UGT n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable respective. Celle-ci correspond à la valeur d'utilité qui est déterminée principalement à partir de la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés sur la base des projections de la direction sur une durée de 3 ans et d'une valeur terminale.

Toute évolution défavorable des plans d'affaires des activités auxquelles le goodwill a été alloué et/ou des hypothèses de taux d'actualisation, de marge à terminaison et de croissance à l'infini est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable de ces UGT et pourrait, éventuellement, amener à comptabiliser une dépréciation.

Les tests de dépréciation réalisés ont conduit à comptabiliser une dépréciation complémentaire du goodwill de 2,6 m€ au 30 septembre 2024.

Nous avons considéré que la détermination de la valeur recouvrable des goodwill est un point clé de l'audit en raison de leur poids relatif dans les comptes consolidés du Groupe et du fait que la détermination de la valeur recouvrable des différentes UGT auxquelles ils sont rattachés implique un recours important au jugement de la direction.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance des procédures concourant à l'établissement des tests de perte de valeur, examiné leurs modalités de mise en œuvre en lien avec les normes comptables applicables, apprécié, avec l'appui de nos experts en évaluation, le caractère raisonnable des principales estimations et hypothèses retenues par la direction et vérifié notamment :

- le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie par rapport au contexte économique et financier dans lequel évoluent les différentes UGT, ainsi que la cohérence de ces prévisions avec les performances historiques du Groupe ;
- la cohérence du taux de croissance à l'infini ;
- les modalités de détermination des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie prévisionnels ;
- les analyses de sensibilité par rapport aux principales hypothèses retenues par la direction.

Nous avons apprécié le caractère approprié des informations données dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires, des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1- 2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général.

S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Graines Voltz S.A. par l'Assemblée Générale du 22 mars 2017 pour Grant Thornton et par l'Assemblée Générale du 8 décembre 2009 pour RSM Est.

Au 30 septembre 2024, Grant Thornton était dans la 8^{ème} année de sa mission et RSM Est dans la 16^{ème} année sans interruption, dont respectivement sept et quinze années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Strasbourg, Colmar le 30 janvier 2025

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton

**Membre français de Grant Thornton
International**



Mallory DESMETTRE
Associé

RSM EST



Philippe COTLEUR
Associé



3

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 MARS 2025 PORTANT RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES ANNUELS ET RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS - EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2024

3.1	INFORMATIONS GENERALES	96	3.7	AUTRES INFORMATIONS	106
3.2	MODIFICATIONS DE PRESENTATION ET D'EVALUATION DES COMPTES	100	3.8	CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE	107
3.3	FILIALES ET PARTICIPATIONS	101	3.9	PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE	107
3.4	ASPECTS JURIDIQUES	102	3.10	AUTRES PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE	113
3.5	AUTRES ASPECTS JURIDIQUES	102	3.11	CONFLITS D'INTERETS	113
3.6	REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET ACTIONS D'AUTOCONTROLE	105	3.12	RAPPORT SPECIAL DES COMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES	121

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle conformément aux dispositions de la loi et des statuts afin de vous rendre compte de l'activité de votre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice écoulé clos le 30 septembre 2024 ainsi que pour soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice.

3.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

Il est précisé que notre société détient depuis :

- Le 30 septembre 2011, 100 % de la société GRAINES VOLTZ ESPANA située à Murcia en Espagne étant précisé que celle-ci a été liquidée au 31/12/2023, soit au cours de l'exercice clos et que par conséquent elle est sortie du périmètre de consolidation à cette même date.
- Le 1er avril 2014, 100% de la société GRAINES VOLTZ MAROC située à Agadir au Maroc.
- Le 1er octobre 2020, 100% de la société GRAINES VOLTZ DEUTSCHLAND GmbH située à Regensburg en Allemagne.
- Le 13 avril 2021, 100% des titres de la société GRAINES VOLTZ ITALIA SRL dont le siège social est à Lazzate en Italie.
- Le 28 février 2022, 100% des titres de la société ANDRE BRIANT JEUNES PLANTS dont le siège social est sis à SAINT BARTHELEMY D'ANJOU (49124) – La Bouvinerie.
- Le 28 février 2022, 100% des titres de la société PROGREF dont le siège social est situé à DAMPIERRE EN BURLY (45570) – 15 Chemin Remy.

I GRAINES VOLTZ - Comptes annuels – Situation de la société – Evolution prévisible

GRAINES VOLTZ est une société anonyme (S.A.) classique à Conseil d'Administration, cotée à Euronext Paris compartiment C depuis le 10 novembre 1998.

1) Faits majeurs et significatifs

L'activité de notre société s'est traduite par une diminution du chiffre d'affaires de vente de marchandises de 2% et une augmentation du taux de marge commerciale.

Le chiffre d'affaires hors vente intra-groupe augmente de 2,3%.

Le résultat d'exploitation s'établit à -3 260 k€ contre -113 k€ au titre de l'exercice précédent soit une diminution de 3 146 k€.

Le résultat net s'établit à -12 756 k€.

Plusieurs facteurs expliquent cette évolution :

- L'augmentation de la marge malgré la baisse du chiffre d'affaires : 3 495 k€
- L'augmentation des personnels intérimaires : 943 k€
- L'augmentation des charges liées à la logistique sur plants : 1 434 k€
- L'augmentation des charges d'énergie : 614 k€
- Provision sur les créances clients de nos filiales Italienne et Marocaine : 4 769 k€

Par ailleurs, le résultat financier est impacté par :

- Une dépréciation des titres de la société ANDRE BRIANT JEUNES PLANTS : 4 184 k€
- Une dépréciation des créances rattachées aux participations de notre filiale ANDRE BRIANT JEUNES PLANTS : 7 193 k€

La filiale espagnole GRAINES VOLTZ Espana a fait l'objet d'une dissolution liquidation en date du 31 décembre 2023. Sa contribution au résultat net au titre du premier semestre 2023/2024 s'élève à 76 K€.

En date du 31 octobre 2023, la société GRAINES VOLTZ a acquis une branche d'activité horticole de la SCEA Baudonnière afin de compléter l'activité de production du groupe. Cette acquisition n'est pas génératrice de chiffre d'affaires.

2) Situation de la société durant l'exercice écoulé

a) L'analyse du Compte de Résultat fait ressortir les éléments suivants :

En milliers d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
Chiffre d'affaires hors taxes (1)	113 838 737	116 149 837
Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	9 483 702	4 059 167
Résultat d'exploitation	-3 260 250	-113 318
Résultat financier	-12 415 287	-74 841
Résultat exceptionnel	42 140	1 125 335
Participation des salariés	-	-
Impôts sur les sociétés	-2 806 373	-3 421 227
Résultat de l'exercice	-12 756 350	2 181 048

(1) Il est précisé que notre activité n'est pas dépendante d'un ou de quelques clients.

Notre contrôle interne nous permet un suivi budget/réalisations régulier.

b) Information relative à l'endettement et à l'utilisation des instruments financiers par la société

Les emprunts à moyen terme (3 ans à 7 ans) mis en place avec nos partenaires financiers sont exclusivement libellés en Euros. Les taux d'intérêts sont fixes.

Le solde restant dû sur l'ensemble des emprunts à moyen terme (3 ans à 7 ans) se chiffre à 21 348 724 € à la clôture de l'exercice.

Les emprunts sont en partie garantis par des sûretés réelles ;
Ratios :

• Endettement à moyen et long terme (pour la partie supérieure à 1 an)	= 23.70 %	contre 26.92 % l'exercice précédent
Capitaux propres		
• Endettement à moyen et long terme (pour la partie supérieure à 1 an)	= 12.81 %	contre 17.17 % l'exercice précédent
Chiffre d'affaires		

c) Information sur les délais de paiement

En application des dispositions du Code de commerce, il est indiqué la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement des fournisseurs et clients GRAINES VOLTZ qui figure en annexe du rapport de gestion.

d) Principaux risques

Le principal risque pour notre société, comme pour l'ensemble de nos filiales, reste le risque sanitaire, avec d'éventuels problèmes bactériologiques sur les matières premières achetées et durant tout le cycle de conservation des produits avant la vente. Dans cette optique, des contrôles de qualité des semences sont effectués régulièrement.

e) Guerre en Ukraine

Nous vous rappelons que le conflit armé entre la Russie et l'Ukraine qui a débuté en 2022 a affecté les activités économiques et commerciales sur le plan mondial et n'a pas cessé à ce jour. Cette situation extrêmement volatile et évolutive, sans toutefois remettre en cause la continuité de l'exploitation, a eu des impacts sur nos échanges d'exploitation notamment les frais de transport sur ventes et les coûts de l'énergie (électricité et carburants).

A la date de la clôture des comptes de 2024, il n'a été relevé aucun élément lié à ce conflit qui pourrait affecter la poursuite de l'activité de la Société.

3) Événements importants postérieurs à la clôture de l'exercice

Au moment de l'établissement des comptes annuels, nous n'avons pas à notre connaissance, relevé d'événements postérieurs à la clôture, significatifs à l'exception de la nomination de Monsieur Hugo BONY en qualité de Directeur Général.

En effet aux termes d'un procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration en date du 9 septembre 2024, Monsieur Serge VOLTZ, a fait part à l'ensemble des membres de son intention de démissionner des fonctions de Directeur Général qu'il occupait au sein de la société et a proposé de désigner un Directeur Général pris en la personne de Monsieur Hugo BONY avec effet au 1er octobre 2024.

Ce dernier assurera donc sous sa responsabilité la Direction Générale de la société, contractera en son nom et engagera la Société pour tous les actes et opérations entrant dans l'objet social de la société GRAINES VOLTZ, conformément aux pouvoirs qui lui ont été dévolus par le Conseil d'Administration.

A la date d'arrêté des comptes soit au 28 janvier 2025, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

4) Evolution prévisible - Perspectives d'avenir

Compte tenu du fait que le premier trimestre (octobre - décembre) ne représente qu'une part mineure de l'activité (moins de 10%) et que le contexte économique demeure incertain, GRAINES VOLTZ est conduit à une nécessaire prudence en matière de prévision d'activité et ne souhaite pas se prononcer sur un objectif de chiffre d'affaires pour l'exercice à venir.

5) Activité en matière de recherche et de développement

Notre Société a comptabilisé des frais de recherches et de développement (CIR) pour un montant de 6 353 529 €, au cours de l'exercice.

Notre société a réalisé des essais de semences pour un montant de 64 008 € hors taxes payés à des organismes extérieurs.

Parallèlement, notre société procède en interne à des essais de différentes variétés.

La société a comptabilisé en déduction du poste « Impôt sur les sociétés » au 30 septembre 2024, un crédit d'impôt en faveur de la recherche (CIR) pour les dépenses engagées au titre de l'année civile 2023. Ce crédit d'impôt s'élève à **3 164 k€**.

II GRAINES VOLTZ ESPANA – GRAINES VOLTZ MAROC - GRAINES VOLTZ DEUTSCHLAND – GRAINES VOLTZ ITALIA - PROGREF – ANDRE BRIANT JEUNES PLANTS

Au cours de l'exercice, la situation de nos filiales a été la suivante :

a) GRAINES VOLTZ ESPANA

Cette société, créée le 30 septembre 2011, et a été liquidée au 31/12/2023. Elle ne fait plus partie du périmètre de consolidation au 30/09/2024. Sa contribution au résultat net au titre du premier semestre 2023/2024 s'élève à 76 K€.

b) GRAINES VOLTZ MAROC

La société GRAINES VOLTZ MAROC a clôturé son exercice le 30 septembre 2024. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 4 825 k€ contre 5 811 k€ et son résultat net ressort à -974 k€ contre -338 k€ l'exercice précédent.

c) GRAINES VOLTZ DEUTSCHLAND GmbH

La société GRAINES VOLTZ DEUTSCHLAND GmbH a clôturé son exercice le 30 septembre 2024. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 23 784 k€ contre 23 945 k€ au titre de l'exercice précédent et son résultat net ressort à 76 k€ contre 515 k€ au titre de l'exercice précédent.

d) GRAINES VOLTZ ITALIA

La société GRAINES VOLTZ ITALIA a clôturé son exercice le 30 septembre 2024. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 5 113 k€ contre 4 895 k€ au titre de l'exercice précédent et son résultat net ressort à -383 k€ contre -522 k€ au titre de l'exercice précédent.

e) PROGREF

La société PROGREF a clôturé son exercice le 30 septembre 2024. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 771 K€ contre 684 k€ au titre de l'exercice précédent et son résultat net ressort à 34 k€ contre -43 k€.

f) ANDRE BRIANT JEUNES PLANTS

La société ANDRE BRIANT JEUNES PLANTS a clôturé son exercice le 30 septembre 2024. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 9 158 k€ contre 10 527 k€ au titre de l'exercice précédent et son résultat net ressort à -3 451 k€ contre -1 921 k€ au titre de l'exercice précédent.

III COMPTES CONSOLIDES GRAINES VOLTZ – GRAINES VOLTZ ESPANA – GRAINES VOLTZ MAROC GRAINES VOLTZ DEUTSCHLAND GmbH – GRAINES VOLTZ ITALIA – PROGREF – ANDRE BRIANT JEUNES PLANTS

a) Comptes

En milliers d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
Chiffre d'affaires hors taxes	134 403 254	133 036 741
Résultat opérationnel courant	4 045 899	2 452 276
Autres produits et charges opérationnels	-7 031 401	-220 829
Résultat opérationnel	-2 985 503	2 231 448
Coût de l'endettement financier net	-1 918 527	-1 506 874
Autres produits et charges financières	76 828	-627 181
Charge d'impôt	926 817	396 744
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-	227 328
Résultat net	-5 754 021	721 466
- Part du groupe	-5 828 824	661 379
- Intérêts minoritaires	74 503	60 087
Résultat net de base par action	-3.89	0.49
Résultat net dilué par action	-3.89	0.49

Ces états financiers présentent les comptes consolidés conformément aux normes comptables internationales (normes IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux interprétations des normes IFRS publiées par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) de l'IASB, telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 30 septembre 2024.

GRAINES VOLTZ publie son Rapport Financier Annuel (RFA) au format électronique unique européen (European Single Electronic Format : ESEF), avec le balisage de ses notes annexes par bloc, en plus de ses états financiers primaires.

Il est précisé que conformément aux normes comptables, ces comptes consolidés intègrent :

- Les sociétés Graines Voltz SA, Graines Voltz Espana, Graines Voltz Maroc, Graines Voltz Deutschland, et Graines Voltz Italia, Progref et André Briant Jeunes Plants qui ont clôturé une période de 12 mois prenant fin le 30 septembre 2024 sauf Graines Voltz Espana qui suite à sa dissolution-liquidation est sortie du périmètre au 31 décembre 2023.
- En date du 31 octobre 2023, la société GRAINES VOLTZ a acquis une branche d'activité horticole de la SCEA Baudonnaire afin de compléter l'activité de production du groupe. Cette acquisition n'est pas génératrice de chiffre d'affaires.

b) Evolution prévisible du groupe

La résilience de notre activité sur l'exercice 2023-2024 ainsi que les premiers fruits de nos efforts pour réadapter notre structure de coûts sont de vrais motifs de satisfaction. Un travail a aussi été conduit par la nouvelle direction générale pour réviser la valeur de nos actifs puisque le contexte de marché n'aura pas permis de réaliser les ambitions que nous avons dans un passé récent. Nous allons continuer à focaliser nos efforts sur l'adaptation de nos actifs aux conditions de marché et sur l'amélioration de l'efficacité de nos opérations.

3.2 MODIFICATIONS DE PRESENTATION ET D'EVALUATION DES COMPTES

1) Modifications de présentation

Néant

2) Changement de méthode de consolidation

Néant

3.3 FILIALES ET PARTICIPATIONS

1) Prise de participation

Aucune prise de participation n'a eu lieu depuis le 1er octobre 2023.

2) Entrée dans le périmètre

Aucune société n'a intégré le périmètre depuis le 1er octobre 2023

3) Variation de périmètre

• La société Graines Voltz Espana est sortie du périmètre au 31 décembre 2023 suite à sa dissolution – liquidation.

4) Activité et résultat des filiales par branche d'activité (en k€)

En milliers d'euros	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales (détenues à +50%)										
SASU PROGREF	68	621	100.00	600	600	588		771		34
SAS ANDRE BRIANT JEUNES PLANTS	1 500	-4 757	100.00	4 185		13 445		9 158		-3 451
GV EGYPTE			99.00	26		189				
GV ITALIA	90	56	100.00	2 373	2 373			5 113		-383
GV MAROC	9	651	100.00	9	9			4 825		-974
GV DEUTSCHLAND	100	2 413	100.00	5 500	5 500	2 500	3 000	23 784		76
- Participations (détenues entre 10 et 50%)										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES										
- Autres filiales françaises										
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françaises										
- Autres participations étrangères										

Tableau réalisé en Kilo-euros

(1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)
 (4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus
 (6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise - (8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos - (10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

3.4 ASPECTS JURIDIQUES

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à la somme de **- 12 756 349,91 €** comme suit :

Perte de l'exercice **-12 756 349.91 €**
Affecté au compte « Autres réserves ».

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Distribution globale	Abattement de 40%	Sans abattement
2020/2021	2 960 530€	2 960 530€	-
2021 / 2022	-	-	-
2022/2023	-	-	-

Le tableau des résultats et des autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices ainsi que le rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil et le contrôle interne sont joints au présent rapport.

Vous serez en outre appelés à statuer, conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, sur la réintégration au résultat fiscal de frais visés à l'article 39-4 du Code Général des Impôts d'un montant global de 361 168 €, auxquels correspond un impôt de 90 292 € et représentant les amortissements et loyers excédentaires des véhicules de tourisme.

3.5 AUTRES ASPECTS JURIDIQUES

État de la participation des salariés au Capital : 0 %

Il s'agit des actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise prévu par les articles L. 3332-1 à L. 3332-8 du code du travail et par les salariés et anciens salariés dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise régis par le chapitre III de la loi n° 88-1201 du 23 décembre 1988 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et portant création des fonds communs de créances.

Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil

Le conseil est composé de 7 membres dont 3 femmes respectant ainsi le seuil de 40% retenu en matière de mixité. Notre société satisfait donc aux exigences de l'article L 225-17 du Code de commerce relatives à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration puisque comportant plus du tiers de femmes.

Limitations apportées aux pouvoirs du directeur général :

Aux termes d'un procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration en date du 9 septembre 2024, Monsieur Serge VOLTZ, a fait part à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, de son intention de démissionner des fonctions de Directeur Général qu'il occupait au sein de la société et à proposer de désigner un Directeur Général pris en la personne de Monsieur Hugo BONY avec effet au 1er octobre 2024.

Ce dernier assure donc sous sa responsabilité la Direction Générale de la société, conformément aux pouvoirs qui lui ont été dévolus par le Conseil d'Administration.

Il est rappelé que Monsieur Serge VOLTZ continue d'exercer les fonctions de Président du Conseil d'Administration. Aussi et depuis le 1er octobre 2024, le Conseil d'Administration a opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil :

Les administrateurs sont convoqués à chaque réunion, par tout moyen s'assurant de leur présence. Outre l'ordre du jour, il est mis à leur disposition tout projet, études, documents leur permettant un avis approprié. Toutes explications leur sont fournies, à leur demande. Les Administrateurs indépendants bénéficient d'une attention particulière, notamment au regard de la fixation des rémunérations des dirigeants.

Depuis l'ouverture de l'exercice 2024, soit le 1er octobre 2023, le Conseil d'Administration s'est réuni aux dates suivantes :

19 octobre 2023 – 2 novembre 2023 – 30 janvier 2024 – 24 juin 2024 – 15 juillet 2024 – 9 septembre 2024 – 30 septembre 2024.

Pour principalement examiner et se prononcer sur les points suivants :

- Arrêté des comptes au 30 septembre 2023 ainsi que des comptes consolidés ; Convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires, appelée à statuer sur les comptes de cet exercice et les comptes consolidés ; administrateur ; Information financière et prévisionnelle ;
 - Acquisition d'une branche d'activité d'exploitation horticole sise à LES PONTS DE CE (49130) ;
 - Acquisition de parcelles situées sur la commune de LES PONTS DE CE (49130),
- Conclusion d'un bail rural à long terme ;
- Conclusion d'un avenant au bail commercial avec la SCI VOLTZ ;
- Examen de la situation et des comptes consolidés au 31 mars 2024 et les informations prévisionnelles mises à jour ;
 - Conventions ;
 - Politique salariale ;
 - Nomination d'un directeur général ;
 - Examen des comptes prévisionnels au 30/09/2024.

Code de gouvernement :

Le Conseil se recommande du Code de gouvernement AFEP-MEDEF qui peut être consulté sur le site www.afep.com et du Code de gouvernance MIDDLENEXT.

Néanmoins, compte-tenu des particularités et singularités de la société, il a souhaité mettre en œuvre l'ensemble des recommandations des codes précités ci-dessus, graduellement pour l'ajuster aux spécificités de l'entreprise au regard notamment de sa taille, de son positionnement et des informations divulguées. Ainsi, il souhaite que les points de ces Codes soient mûrement réfléchis

Il précise à ce sujet que :

- Aucun administrateur ne représente les salariés mais deux administrateurs cumulent leurs mandats avec des fonctions salariées.
- Deux administrateurs d'expérience, indépendants et dont les avis sont suivis ont été nommés au sein du Conseil et permettent un débat harmonieux et serein.
- A la clôture de l'exercice clos au 30/09/2024, le Conseil n'a pas formellement constitué de comité quel qu'il soit à l'exception du comité d'audit, mais s'entoure d'avis expérimenté des partenaires de la société :
 - Banques pour les finances
 - Responsables d'activité pour la sélection et la commercialisation des semences et jeunes plants
 - Administrateurs indépendants pour la rémunération des dirigeants, étant précisé que le Conseil communique sur la rémunération de la direction constituée d'un salaire fixe, d'un avantage en nature et un salaire variable le cas échéant.

A l'exception du Comité d'audit, le Conseil n'a pas jugé utile la création de comités spécialisés, préférant se saisir directement des sujets abordés.

Toujours eu égard à la taille de la société, le Conseil ne juge pas utile pour le moment d'appliquer les autres points du Code de gouvernement de l'AFEP-MEDEF et du Code de gouvernance MIDDLENEXT.

Etant précisé que par suite de la nomination de Monsieur BONY, en qualité de Directeur Général et de la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et des fonctions de Directeur Général à compter du 1er/10/2024 ; vont être mis en place différents comités spécialisés dont les membres et leurs attributions vous seront communiqués ultérieurement afin de suivre les recommandations issues du Code de gouvernement de l'AFEP-MEDEF et du Code de gouvernance MIDDLENEXT.

Administrateurs indépendants

Deux administrateurs à savoir Monsieur Laurent FUCHS et Monsieur Fredy FRITZINGER, sont qualifiés d'administrateurs indépendants.

Pour ce faire, le Conseil d'Administration a retenu les critères du Code de gouvernement AFEP-MEDEF, savoir :

- Il n'entretient aucune relation de quelque nature de ce soit avec la société, son groupe, ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des 5 années précédentes
 - . salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la société,
 - . salarié, dirigeant, mandataire social exécutif ou administrateur de la société mère de la société ou d'une société consolidée par cette société mère.
- Ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif de la société détient un mandat d'administrateur.
- Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil significatif de la société ou de son groupe, ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité.
- Ne pas avoir été commissaire aux comptes de l'entreprise au cours des 5 années précédentes.
- Ne pas être administrateur de la société depuis plus de 12 ans. La perte de la qualité d'administrateur intervient à la date des 12 ans.

Le seul critère écarté par le Conseil d'Administration concernant le fait de ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social étant précisé que Monsieur Laurent FUCHS est un cousin par alliance de Monsieur Serge VOLTZ et de Monsieur Christian VOLTZ.

Comité d'audit:

I. Le Conseil d'Administration a mis en place un Comité d'Audit présidé par M. Laurent FUCHS, Administrateur indépendant, et placé sous la responsabilité exclusive et collective des membres du Conseil d'Administration. Sont également membres de ce Comité, Mesdames Géraldine et Martine VOLTZ. Peuvent être amenés à collaborer à ce Comité, l'Expert-comptable de la société, les responsables comptables, et le cas échéant, les autres Chefs de service ou les partenaires financiers de la société.

II. Le Comité d'Audit est chargé en particulier de :

- suivre le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formuler des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;
- émettre une recommandation au conseil d'administration sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale et émettre une recommandation à ce conseil lorsque le renouvellement du mandat du ou des commissaires est envisagé ;
- suivre la réalisation par le commissaire aux comptes de sa mission et tenir compte des constatations et conclusions du H2A consécutives aux contrôles réalisés par lui ;
- s'assurer du respect par le commissaire aux comptes des conditions d'indépendance ; le cas échéant, prendre les mesures nécessaires ;
- approuver la fourniture des services autres que la certification des comptes ;
- rendre compte régulièrement au conseil d'administration de l'exercice de ses missions ;
- rendre également compte à cet organe des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus et l'informer sans délai de toute difficulté rencontrée.

III. Le Comité d'Audit est intervenu notamment sur :

- l'examen des comptes semestriels et annuels,
- certains points de vigilance relatifs aux règlements clients, et la sécurisation juridique des relations fournisseurs.

Comité de pilotage :

La société a mis en place un comité de pilotage, présidé par Monsieur Serge VOLTZ, Président du Conseil d'Administration, composé :

- de Monsieur Christian VOLTZ, Directeur Adjoint, administrateur
- des responsables de groupes de services.

Ce comité de pilotage se réunit régulièrement et a pour vocation :

- de réfléchir aux orientations stratégiques de notre société pour les proposer au Président du Conseil d'Administration puis de veiller à leur mise en œuvre,
- d'arbitrer les propositions budgétaires des différents pôles opérationnels et d'en contrôler régulièrement la réalisation,
- d'analyser toute opportunité de croissance externe ou de partenariat et de les proposer au Conseil d'Administration puis d'en assurer, le cas échéant, la finalisation,
- de définir, préciser et contrôler les principales règles et procédures de fonctionnement de notre société,
- de coordonner toutes les activités de l'entreprise.

3.6 REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET ACTIONS D'AUTOCONTROLE

1) Identité des personnes détenant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers ou de la moitié du capital à la date de clôture de l'exercice social

- Personnes détenant plus du **vingtième** des actions :
Néant
- Personnes détenant plus du **dixième** des actions :
Néant
- Personnes détenant plus **des trois vingtièmes** des actions :
Néant
- Personnes détenant plus du **cinquième** des actions :
Néant
- Personnes détenant plus du **quart** des actions :
Néant
- Personnes détenant plus du **tiers** des actions :
Néant
- Personnes détenant plus de la **moitié** des actions :
La société ALBATROS
- Personnes détenant plus des **deux tiers** des actions :
Néant
- Personnes détenant plus des **dix-huit vingtièmes** des actions :
Néant
- Personnes détenant plus des **dix-neuf vingtièmes** des actions :
Néant

2) Nom des sociétés contrôlées

Notre société détient :

- Depuis le 30 septembre 2011, 100 % de la société GRAINES VOLTZ ESPANA située à Murcia en Espagne, étant précisé que celle-ci a été liquidée au 31/12/2023, soit au cours de l'exercice clos et que par conséquent elle est sortie du périmètre de consolidation à cette même date.
- Depuis, le 1er avril 2014, 100% de la société GRAINES VOLTZ MAROC située à Agadir au Maroc.
- Le 1er octobre 2020, elle a acquis 100% de la société GRAINES VOLTZ DEUTSCHLAND située à Regensburg en Allemagne.
- Le 13 avril 2021, 100% des titres de la société GRAINES VOLTZ ITALIA dont le siège social est à Lazzate en Italie.
- Le 28 février 2022, a été acquis 100% des titres de la société ANDRE BRIANT JEUNES PLANTS dont le siège social est sis à SAINT BARTHELEMY D'ANJOU (49124) – La Bouvinerie.
- Le 28 février 2022, 100% des titres de la société PROGREF dont le siège social est situé à DAMPIERRE EN BURLY (45570) – 15 Chemin Remy.

3.7 AUTRES INFORMATIONS

1) Informations concernant les options d'achats d'actions

Au 30 septembre 2024, il n'existe plus de plan d'achat d'actions à destination des salariés.

2) Actions propres

Au 30 septembre 2024, la société GRAINES VOLTZ détient des actions propres selon le détail ci-après :

- Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice : 0
- Cours moyen des achats : 0
- Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice : 0
- Cours moyen des ventes : 0

• Actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice :

- Nombre : 2 208
- Valeur : 25 €/action
- Valeur nominale : 1 €

• Motifs des acquisitions et cessions effectuées :

Souscription d'un contrat de liquidité en date 23 mai 2022, lequel a été suspendu en date du 5 septembre 2023. Il peut être repris à tout moment.

- Fraction du capital qu'elles représentent
 - nombre à l'ouverture de l'exercice : 0 %
 - total des achats : 0 %
 - total des ventes : 0 %
 - nombre à la clôture de l'exercice : 0,149%

3) Opérations sur les titres de la société réalisées par les membres du Conseil

M. Serge VOLTZ (via la société ALBATROS)	M. Christian VOLTZ	Mme Martine VOLTZ
Achats : 0	Achats : 0	Achats : 0
Ventes : 0	Ventes : 0	Ventes : 0
Mme Géraldine VOLTZ	M. Laurent FUCHS	Mr Fredy FRITZINGER
Achats : 0	Achats : 0	Achats : 0
Ventes : 0	Ventes : 0	Ventes : 0
Mme Solène VOLTZ		
Achats : 0		
Ventes : 0		

4) L'actionariat

Le capital social de GRAINES VOLTZ est composé de 1 480 265 actions d'une valeur nominale unitaire de 1 euro.

Les dispositions statutaires de GRAINES VOLTZ confèrent un droit de vote double aux actions détenues nominativement pendant une période de plus de quatre ans.

Au 30 septembre 2024, GRAINES VOLTZ détenait 2 208 actions dans le cadre de son contrat de liquidité conclu avec la banque GILBERT DUPONT.

Il existe par ailleurs un pacte d'actionnaires dont les principales clauses sont publiées sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).

5) Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Nous reproduisons, ci-après littéralement les dispositions de l'article 12 des statuts.

1 Les assemblées générales sont convoquées et tenues dans les conditions fixées par la loi. Elles se réunissent au siège social ou en tout autre endroit précisé dans l'avis de convocation.

2 Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter sur simple justification de son identité et de la propriété de ses titres sous la forme soit d'une inscription nominative, soit d'un dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation, d'un certificat d'un intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée. La date avant laquelle ces formalités doivent être accomplies ne peut être antérieure de plus de cinq jours à la date de l'assemblée générale.

3 Sous réserve de l'alinéa trois, le droit de vote attaché aux Actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Sous réserve des règles afférentes aux assemblées à forme constitutive, chaque membre de l'assemblée a autant de voix que lui confèrent les actions qu'il possède sans limitation.

Un droit de vote double de celui attribué aux autres actions est cependant attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire, sous réserve que ce dernier en fasse la demande expresse à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, le droit de vote double bénéficiera dès leur émission aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit, et à la même date que ces dernières actions.

Le transfert par quelque moyen que ce soit et quelques conditions que ce soit, ainsi que la conversion au porteur mettra fin au droit de vote double qui s'y attache, hors les cas visés par l'article L. 225-124 du Code de Commerce.

4 Les assemblées statuent dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent et exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

3.8 CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au titre de la clôture du présent exercice, la société GRAINES VOLTZ est tenue d'établir la déclaration de performance extra financière qui est jointe au rapport financier. L'ensemble des conséquences environnementales et sociales y sont exposées.

3.9 PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Préambule

Les développements qui suivent intéressent principalement la société GRAINES VOLTZ et ses filiales françaises. Pour les filiales étrangères, les informations sont préparées sous la responsabilité de ces filiales, sensibilisées aux exigences de ces contrôles, par ailleurs adaptés aux particularités du pays concerné.

Les services comptables, assurent une collaboration étroite avec les experts-comptables locaux et le cas échéant avec les commissaires aux comptes locaux. Tous les éléments comptables et financiers préparés par les filiales étrangères consolidées font l'objet, à minima d'un contrôle de cohérence et d'un audit annuel effectué par l'expert-comptable et/ou le commissaire aux comptes local. D'autre part, le dirigeant de chaque filiale s'engage sur la fiabilité et l'exhaustivité des informations comptables et financières élaborées et communiquées.

A titre de mention spécifique, il est précisé que la société Graines Voltz Espana est sortie du périmètre de consolidation depuis le 31/12/2023

Il est énoncé, par ailleurs pour plus de précisions, dans le rapport de gestion, le périmètre de consolidation.

1. OBJECTIFS DE LA SOCIETE EN MATIERE DE CONTROLE INTERNE

a) Définition

Le contrôle interne implique l'application de l'ensemble des procédures mises en œuvre par la direction pour assurer dans la mesure du possible une gestion rigoureuse et efficace de ses activités.

Ces procédures impliquent :

- le respect des consignes sanitaires et environnementales
- le respect des consignes de sécurité
- le respect des politiques de gestion ou de réalisation
- la sauvegarde des actifs
- la prévention et la maîtrise des risques liés à l'activité de l'entreprise
- la prévention et la détection des fraudes
- la vérification de l'exactitude et de l'exhaustivité des enregistrements comptables
- l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

b) Organisation

Le contrôle interne est organisé au sein de tous les services et s'appuie sur des règles d'entreprise actualisées hebdomadairement par une lettre d'information électronique.

Le contrôle des filiales françaises est centralisé au siège à COLMAR et est effectué selon les mêmes méthodes et modalités que celles mises en place dans notre société. Des contrôles ponctuels sont effectués par les services centraux sur les filiales étrangères.

c) Limites du système de contrôle interne

Votre attention doit être attirée sur le fait que, bien que l'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultants de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines de la distribution, dans les domaines comptables et financiers, comme tout système de contrôle, le système de contrôle interne ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

2. MODALITES DE PREPARATION DU PRESENT RAPPORT

Le présent rapport a été complété et amendé en comparaison de ceux des exercices précédents lors d'échanges de préparation associant :

- la Chef comptable
- le Directeur Adjoint et Responsable administratif et financier
- l'Expert-comptable extérieur
- les Commissaires aux comptes
- le Président du Conseil d'Administration

Après consultation, le présent rapport a été rédigé par le Président du Conseil d'Administration, et présenté au Conseil d'Administration du 28 janvier 2025 lors de l'arrêté des comptes.

3. ROLE DU PRESIDENT ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration prend toutes les décisions légales, structurantes, stratégiques, et prend connaissance de la vie de la société et de ses perspectives.

Le Président est chargé de présenter les dossiers, et après décision, est chargé de les appliquer.

Les décisions importantes découlant des orientations stratégiques définies par le conseil d'administration sont le résultat de réunions, entretiens ou discussions régulières entre la direction générale et les membres du comité exécutif.

Il est ici rappelé qu'aux termes d'un procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration en date du 9 septembre 2024, Monsieur Serge VOLTZ, a fait part à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, de son intention de démissionner des fonctions de Directeur Général qu'il occupait au sein de la société et il a proposé de désigner un Directeur Général pris en la personne de Monsieur Hugo BONY, avec effet au 1er octobre 2024.

Il est rappelé que Monsieur Serge VOLTZ continuera d'exercer les fonctions de Président du Conseil d'Administration. Aussi et, à compter du 1er octobre 2024, nous vous rappelons que le Conseil d'Administration a ainsi opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

4. Gestion des principaux facteurs de risques

Les principaux facteurs de risques sont les suivants :

a) Risque sanitaire

Le principal risque est le risque sanitaire, avec d'éventuels problèmes bactériologiques sur les matières premières et produits achetées et durant tout le cycle de conservation des produits avant la vente et pendant le cycle de production. Des contrôles exigeants et formalistes de qualité des semences sont régulièrement effectués dès l'entrée des marchandises et pendant la durée de leur conservation afin de restreindre son impact sur la qualité, donc la valorisation des stocks et son incidence sur les résultats. Nos fournisseurs, sensibilisés à ce risque veillent de leur côté à la livraison de produits de qualité saine et marchande.

b) Risque lié à la sécurité du travail

Les conditions de travail et les risques en découlant sont celles d'un siège social et d'un dépôt, et celles inhérentes à des activités de commerce et de production. De très nombreux salariés ont été formés au secourisme.

c) Risque fournisseurs

L'activité de GRAINES VOLTZ nécessite le recours à des tiers, soit dans l'approvisionnement, soit dans le processus de production des semences via notamment des laboratoires de contrôle qualité. Pour commercialiser ses produits, GRAINESVOLTZ fait appel à un réseau international de fournisseurs diversifiés et rigoureusement sélectionnés dans une vision de partenariat à moyen, voire à long terme. Cette diversification et ces partenariats permettent de sécuriser durablement l'impact du risque de nos approvisionnements, le groupe travaille avec plus de 500 fournisseurs dont plusieurs pour une même espèce lui permettant de réduire ce risque. Le plus gros fournisseur du groupe ne dépasse pas 10% de l'activité globale. Grâce au système contractuel mis en place, GRAINES VOLTZ conserve le contrôle des semences et une totale indépendance économique.

d) Risque clients

La diversité de nos clients et le nombre restreint de clients importants, réduit très fortement le risque de diminution brutale de notre activité. Les responsables opérationnels mettent en place des solutions adaptées aux risques de non-recouvrement.

e) Risque de liquidité

La mise en place et le suivi des ressources financières, diversifiés et adaptés en partenariat étroit avec nos banques, limite ce risque dont le détail figure à la note annexe n° 25 des comptes consolidés.

GRAINES VOLTZ procède, compte tenu de la saisonnalité de son activité, à une revue spécifique régulière de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

A la connaissance de la société, il n'y a pas eu au cours des 12 derniers mois, de procédures gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, en suspens ou dont elle serait menacée, qui pourrait avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société ou du groupe.

f) Assurances

GRAINES VOLTZ, du fait de son implantation géographique et de son activité, est susceptible d'être exposé à des risques divers tels que les risques naturels (inondations, grêle...), incendies, défaillance des équipements, défaillance des systèmes d'information... De tels événements pourraient causer des dommages aux personnes, aux biens, et avoir éventuellement un impact négatif sur les activités et la situation financière du Groupe. En vue de protéger ses actifs au niveau européen contre ces risques, GRAINES VOLTZ a opté pour une politique d'assurance visant à limiter les impacts financiers en cas de survenance d'un sinistre affectant ses installations ou son activité.

g) Litiges

Les litiges sont appréhendés en fin d'exercice au cas par cas.

En ce qui concerne les litiges commerciaux, un effort tout particulier est effectué tant par les services de stockage afin de veiller à la livraison de produits de qualité ainsi qu'au niveau des commerciaux s'assurant de la solvabilité des clients.

h) Risque de taux

Ce risque est détaillé à la note annexe n°25 des comptes consolidés.

i) Risques liés à la croissance externe

Nature du risque

Le développement du Groupe s'appuie non seulement sur sa croissance organique provenant des développements de projets ou d'acquisitions de semences, mais également sur la croissance externe. Le Groupe GRAINES VOLTZ envisage de poursuivre sa politique de croissance externe ciblée et maîtrisée afin de se renforcer dans des géographies et sur des marchés stratégiques.

Les risques induits par ces acquisitions reposent essentiellement sur : une mauvaise estimation du marché de la cible de croissance externe et/ou une mauvaise analyse de la capacité à intégrer la société acquise. La capacité à mener à bien le processus d'intégration au sein du Groupe et en particulier l'acculturation des équipes acquises aux valeurs et processus de GRAINES VOLTZ. Des difficultés dans l'intégration des équipes peuvent entraîner des problèmes de gouvernance et de non-alignement entre les objectifs stratégiques du Groupe et ceux des équipes acquises. La réalisation des hypothèses de rentabilité future ayant servi de base à la valorisation de la société ou des actifs acquis.

Gestion du risque

Le Comité de direction du Groupe a défini ses priorités et une stratégie de croissance externe (territoires, métiers, taille, performance économique...). GRAINES VOLTZ réalise pour chaque dossier étudié :

- Une analyse fine des cibles par une équipe pluridisciplinaire de financiers, spécialistes de M&A, d'experts produits, de commerciaux... afin de pouvoir déceler les forces et faiblesses de chaque cible.

La création d'un business plan détaillé permettant d'anticiper le niveau de risque de la cible avant sa finalisation.

- Une feuille de route définissant pour chaque activité de la cible les tâches et les contrôles à réaliser pour faciliter l'intégration des nouveaux collaborateurs et ainsi minimiser les risques d'erreurs.

- La mise en place d'une cellule d'écoute des nouveaux collaborateurs et la réorientation d'une cible acquise permet d'adapter le modèle GRAINES VOLTZ à l'environnement de son nouveau marché sans dévier de sa stratégie globale.

Le Groupe GRAINES VOLTZ dispose aujourd'hui d'une large expérience en matière d'acquisitions qui permet d'appréhender des projets d'envergure.

j) Risques liés à un accident majeur et un arrêt durable de la production d'une gamme/variété clé

GRAINES VOLTZ et plus particulièrement ses sites de production sont naturellement exposés aux catastrophes naturelles telles que les inondations, les incendies. Le groupe est également exposé au risque d'un arrêt durable de la production d'une gamme ou d'une variété clé pouvant entraîner un impact significatif sur la continuité d'exploitation de l'entreprise.

Des polices d'assurance permettent de se couvrir et ainsi limiter l'exposition à une perte financière pour l'entreprise.

Le groupe développe et multiplie les espèces travaillées pour éviter d'être dépendant à une gamme ou une variété clé. Avec plus de 3 000 références en maraîchage, GRAINES VOLTZ dispose de produits de remplacement sur des gammes diversifiées. Pour l'activité horticulture GRAINES VOLTZ dispose de plus de 14 000 références permettant d'avoir 3 ou 4 produits similaires voire interchangeables.

k) Autres risques

Outre les risques exposés ci-dessus, GRAINES VOLTZ appréhende également les risques suivants :

- Risques relatifs à l'environnement économique et politique des pays. Ce risque, pour une société de négoce de graines reste des plus limité car la société intervient dans un secteur de première nécessité pour les populations (alimentation).
- Risques relatifs aux stocks. Des audits renforcés des stocks (quantité, qualité) des sociétés du groupe sont menés chaque année.

- Risques relatifs aux actifs incorporels. Les services administratifs, l'expert-comptable et les commissaires aux comptes veillent au strict respect des règles en la matière.

Une attention toute particulière a été apportée au respect des points 3 et 4 du chapitre III «Gestion et présentation des principales procédures du contrôle interne». Ils ont été respectés pour l'élaboration des comptes sociaux de votre société, de ses filiales et des comptes consolidés.

I) Risque géopolitique lié à une situation de conflit majeur entre deux pays

Depuis le mois de février 2022, la guerre en Ukraine est un événement majeur qui a des répercussions directes et indirectes sur l'économie mondiale.

Pour ce qui concerne GRAINES VOLTZ, le Groupe estime, à ce stade du conflit, qu'il est faiblement exposé à ce risque pour les raisons suivantes :

GRAINES VOLTZ n'a pas de présence directe sous quelque forme que ce soit (filiale, établissement, usine, effectif) dans ces deux pays. Le chiffre d'affaires réalisé en Russie et en Ukraine représente une part faible, inférieure à 0,1% du chiffre d'affaires du Groupe. Les créances nettes avec les clients dans ces deux pays sont faibles et inférieures à 1% des créances totales au 30 septembre 2024.

En revanche, en conséquence des tensions économiques issues de ce conflit, le Groupe demeure exposé aux risques d'inflation des coûts d'achat des matières premières en général, des coûts de l'énergie, des coûts d'achat du gaz pour les sites européens en France et en Allemagne, ainsi qu'aux impacts sur les flux logistiques.

5. Gestion et présentation des principales procédures du contrôle interne

A) LES ACTEURS DU CONTROLE INTERNE

Les principaux acteurs du contrôle interne sont :

- le comité de pilotage, présidé par Monsieur Serge VOLTZ, Président du Conseil d'Administration, qui a une compétence générale sur tous les éléments du contrôle interne et qui se réunit au moins une fois tous les deux mois ;
- Le Directeur Général, Monsieur Hugo BONY, qui a une compétence accrue dans la direction générale de sociétés ;
- le contrôle de gestion, dirigé par Monsieur Christian VOLTZ, Directeur Adjoint et Responsable Administratif et Financier ;
- les Commissaires aux Comptes, par l'intermédiaire des textes et contrôles pouvant être pratiqués dans le cadre de leurs missions.

B) INFORMATIONS SYNTHETIQUES SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNES MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

Risques sanitaires

- procédures d'échantillonnage, de prélèvements, d'analyses
- cahier des charges fournisseur-client

Risques liés à la sécurité du travail

- réunions (préparation, déroulement, suivi du CSE)
- mises aux normes des matériels
- contacts fréquents avec le médecin du travail
- participation quasi-systématique du médecin du travail aux réunions du CSE
- formation, information du personnel
- affichage et procédures d'alertes

Risques de management

- gestion de trésorerie préparée par le service comptable et suivie par le Directeur Adjoint
- gestion des dossiers d'assurance
- gestion des marques
- gestion des contentieux

C) PROCEDURES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Organisation de la fonction comptable et financière

Organisation comptable

Le service comptabilité est centralisé au siège social. Pour les filiales françaises, il vérifie la cohérence des stocks, contrôle les différents éléments comptables et leurs cohérences, et prépare les dossiers d'arrêtés des

comptes au 31 mars et 30 septembre, avant leur transmission à l'expert-comptable et aux commissaires aux comptes.

Pour les filiales étrangères, il vérifie la cohérence des stocks, contrôle les différents éléments comptables et leur cohérence intra-groupe, et compile les dossiers d'arrêtés des comptes pour leur transmission à l'expert-comptable et aux commissaires aux comptes.

Organisation financière

La gestion financière est centralisée au siège social.

Le traitement des encaissements est centralisé au siège social (virements, prélèvements, chèques et effets) des sociétés concernées.

Un prévisionnel de trésorerie est établi et régulièrement actualisé.

Le Directeur Adjoint s'assure de la régularité des règlements.

D) SYSTEME D'INFORMATION, REPORTING, CONTROLE BUDGETAIRE

Organisation du système d'information

L'organisation du système d'information est centralisée au siège social tant au niveau des ressources matérielles qu'humaines.

Le site de Brain dispose des installations informatiques par le biais de lignes téléphoniques spécialisées et sécurisées.

Une lettre d'information est diffusée hebdomadairement par voie électronique.

Organisation des ventes

Les factures de ventes sont établies par le service facturation. Cette facturation est totalement intégrée avec le progiciel comptable.

Organisation des achats

La fonction achats est décentralisée ; les factures d'achats sont toutes traitées par la comptabilité fournisseurs. Il n'existe pas d'interface entre les achats et la comptabilité. Les factures sont systématiquement vérifiées.

Sécurisation des systèmes informatiques

Les sauvegardes sont effectuées de manière quotidienne sur serveurs NASS, et par répllication de serveur en temps réel, un à Colmar, et l'autre à Brain sur l'Authion.

En cas de destruction des serveurs, les sauvegardes permettent de reprendre une activité normale sous un délai de 72 heures.

Organisation du contrôle budgétaire

Un budget annuel est établi sur les bases des prévisions commerciales et des plans de charges qui en découlent. De ces plans de charges sont établis les besoins de matières premières et d'emballages et sont planifiés l'approvisionnement et le transport des marchandises. Le budget de fonctionnement est établi par le service comptable, en relation avec les différents responsables.

De l'ensemble de ces éléments découle le budget annuel.

Ce budget est révisé à la fin du 1er semestre de l'exercice social, sur la base notamment des comptes intermédiaires.

De plus, les responsables commerciaux établissent des prévisions de ventes glissantes. De ces prévisions sont établis des résultats prévisionnels pour la société.

Après l'établissement de la situation semestrielle, il est fait un rapprochement entre le prévisionnel et le réalisé. Si des écarts significatifs sont constatés, il est recherché l'origine et la cause de ces écarts. Des corrections sont, le cas échéant, mises en place.

Par ailleurs, un contrôle budgétaire est effectué périodiquement ou ponctuellement par comparaison du réel par rapport au prorata du budget prévisionnel.

E). SUIVI DES ENGAGEMENTS HORS BILAN ET DES LITIGES

Les engagements hors bilan et les litiges significatifs sont suivis par le Directeur Adjoint

F). CONTROLE DES INFORMATIONS FINANCIERES ET COMPTABLES PUBLIEES

L'ensemble des informations financières et comptables publiées sont vérifiées par plusieurs personnes ou services de la société ou intervenants extérieurs (Président du Conseil d'Administration, Directeur Adjoint, Expert-comptable, Service Comptabilité).

3.10 AUTRES PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

• Mandat d'un administrateur

Le mandat d'administrateur de Madame Géraldine VOLTZ arrive à expiration à l'issue de la prochaine assemblée, il vous sera proposé de ne pas pourvoir à son remplacement compte tenu de sa volonté de mettre un terme à son mandat.

• Nomination de l'organisme indépendant ou du (des) Commissaire(s) aux comptes, en charge de la certification des informations en matière de durabilité.

L'ordonnance n°2023-1142 du 6 décembre 2023 et le décret n°2023-1394 du 30 décembre 2023, transposant la Directive Européenne n°2022/2464 du 14 décembre 2022 (dite Directive CSRD) imposent aux sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé de nouvelles obligations de reporting, de publication et de certification d'informations en matière de durabilité (impacts et risques sur l'environnement, la société, les êtres humains et l'ensemble de l'écosystème de l'entreprise etc.) dans une section distincte, dont le contenu devra être certifié par un contrôleur dédié, du Rapport de gestion du Groupe.

En application des dispositions de l'article L233-28-4 III du Code de Commerce, ces informations figurant dans une section dédiée du Rapport de gestion doivent faire l'objet d'une certification par un Commissaire aux comptes ou un Organisme Tiers Indépendant spécialement nommé par l'Assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions du titre II du livre VIII dudit Code.

En application de ces dispositions, il vous est proposé de nommer le Cabinet Alcé Expertise, représenté par Madame Aurélie JAEG, sis 29 rue du Colisée à PARIS (75008) en qualité d'organisme tiers indépendant, en charge de la certification des informations en matière de durabilité de la Société pour une durée de laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer en sur les comptes de l'exercice écoulé.

3.11 CONFLITS D'INTERETS

A notre connaissance :

- il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs qu'ont les membres du Conseil d'Administration et autres membres de la direction à l'égard de la société et leurs intérêts privés ou personnels ; à ce titre, les avis, le cas échéant de l'administrateur indépendant sont suivis avec la plus extrême attention.
- aucune condamnation n'a été prononcée à l'encontre de l'un des mandataires sociaux de la société qui pourrait avoir ou a eu récemment d'effet significatif sur sa situation financière.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE (Article L. 225-37 du Code de Commerce)

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, nous vous présentons dans le présent rapport de gestion, notre rapport sur le gouvernement d'entreprise contenant toutes les informations requises par la réglementation en vigueur.

- Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice :

Nom	Fonction	Mandat / Société	Fonction / Société	Date d'échéance du mandat
Monsieur Serge VOLTZ	Président du CA	./.	Gérant de la société civile «ALBATROS» Co-gérant de la SCI VOLTZ et de la société GRAINES VOLTZ DEUTSCHLAND	2025
Monsieur Christian VOLTZ	Administrateur	./.	Directeur Adjoint «GRAINES VOLTZ» Co-gérant de la SCI VOLTZ et de la société GRAINES VOLTZ DEUTSCHLAND Gérant GRAINES VOLTZ ITALIA	2027
Madame Martine VOLTZ	Administrateur	./.	./.	2025
Monsieur Laurent FUCHS	Administrateur Indépendant	./.	Géomètre Directeur Général de GUELLE & FUCHS Co-Gérant de la SCI de deux Saules	2029
Madame Géraldine VOLTZ	Administrateur	./.	./.	2024
Monsieur Fredy FRITZINGER	Administrateur Indépendant	./.	Expert-comptable retraité Co-Gérant de la SC3F Gérant de la SARL VALTHOLARGUE Administrateur de HUSSON INTERNATIONAL et SOCIETE FINANCIERE DU VAL D'ORBEY	2026
Madame Solène VOLTZ	Administrateur	./.	Salariée de la société GRAINES VOLTZ	2026

Les mandats de Monsieur Serge VOLTZ et Madame Martine VOLTZ ont été renouvelés lors de l'Assemblée Générale du 19 mars 2020 ; celui de Monsieur Christian VOLTZ a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 22 mars 2022, celui de Monsieur Laurent FUCHS a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 22 mars 2024 jusqu'au 30 septembre 2029, celui de Madame Géraldine VOLTZ par l'Assemblée Générale du 21 mars 2019 lequel prend fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2024 et il vous sera proposé de ne pas la renouveler dans ses fonctions et Monsieur Fredy FRITZINGER et Madame Solène VOLTZ ont été nommés par l'Assemblée Générale du 23 mars 2021.

Notre société, conformément aux préconisations AFEP/MEDEF d'octobre 2003 et de la recommandation de la Commission européenne du 15 février 2005, a ouvert, dès février 2006, son Conseil d'Administration à des administrateurs indépendants. Sont qualifiés d'administrateurs indépendants et occupent ces postes à ce jour : Monsieur Laurent FUCHS et Monsieur Fredy FRITZINGER.

Plusieurs membres du Conseil d'Administration, ont informé la Société qu'ils souhaitent démissionner de leurs fonctions d'administrateurs, à savoir :

- Madame Martine VOLTZ, dont le mandat arrive à échéance le 30/09/2025 ;
- Monsieur Christian VOLTZ, dont le mandat arrive à échéance le 30/09/2027 ;
- Monsieur Laurent FUCHS, dont le mandat arrive à échéance le 30/09/2029.

Il est rappelé que les démissions des administrateurs ci-dessus énoncés prendront effet à l'issue de la prochaine Assemblée Générale appelée à se réunir sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

En conséquence des démissions ci-dessus exposées, il est proposé de nommer :

- Mme Catherine GRAFF, en remplacement de Mr Laurent FUCHS, démissionnaire et pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2029.
- La société JC MANNY CONSEIL (RCS PARIS 985 198 001) représentée par Monsieur Jean-Christophe JUILLIARD, Président, en remplacement de Mme Martine VOLTZ, démissionnaire et pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2025.

Il est également précisé qu'il ne sera pas pourvu au remplacement de Monsieur Christian VOLTZ.

•Choix des modalités d'exercice de la direction générale :

Aux termes d'un procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration en date du 9 septembre 2024, Monsieur Serge VOLTZ, a fait part à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration de son intention de démissionner des fonctions de Directeur Général qu'il occupait au sein de la société et à proposer de désigner un Directeur Général pris en la personne de Monsieur Hugo BONY avec effet au 1er octobre 2024.

Ce dernier assure donc sous sa responsabilité la Direction Générale de la société, conformément aux pouvoirs qui lui ont été dévolus par le Conseil d'Administration. .

Il est rappelé que Monsieur Serge VOLTZ continuera d'exercer les fonctions de Président du Conseil d'Administration. Aussi et depuis le 1er octobre 2024, le Conseil d'Administration opte pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

• Conventions conclues par un mandataire social ou un actionnaire significatif de la société ou avec une filiale :

En application des dispositions de l'article L. 225-37-4, 2° du Code de commerce, nous mentionnons ci-dessous les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, et selon le cas, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société et, d'autre part, une autre société dont la Société possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales :

PERSONNES INTERESSEES	NATURE ET OBJET DE LA CONVENTION	MONTANTS
Messieurs Serge et Christian VOLTZ Co-gérants de la SCI VOLTZ Madame Solène SOLTZ, associée de la SCI VOLTZ	Bail Commercial Conseil d'administration des 22 septembre, 13 décembre 2016 et 26 février 2020 et 30 janvier 2024	16 098,86 euros mensuel HT Puis 17 161,27 euros mensuel HT à partir du 1/01/2024 modifié par avenant en date du 30/01/2024 avec effet au 1/01/2023 pour le porter à 21 361,27 € HT. Soit un rappel de loyers sur les exercices 2023 et 2024 de 79 800 € HT
Monsieur Fredy FRITZINGER	Rémunération au titre de missions exceptionnelles Conseil d'administration du 23/03/2021 et du 22 août 2022	9 650 € HT (facture du 30/09/2024)

• Procédure mise en place pour les conventions courantes conclues à des conditions normales

Conformément à l'article L. 225-39 deuxième alinéa du Code de commerce, le Conseil a confié à Monsieur Laurent FUCHS et Monsieur Fredy FRITZINGER, administrateurs indépendants, en leur laissant libre choix de leurs interventions et conseils, le soin d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions. Leur mission n'a révélé aucune anomalie, les conventions réunissant les critères requis.

• Autorisation au Conseil d'administration à l'effet d'acheter ou transférer des actions de la Société

Aux termes d'une Assemblée Générale extraordinaire en date du 2 juillet 2021, le Conseil d'Administration a été autorisé à l'effet d'acheter ou de transférer des actions de la Société pour une période de 18 mois à compter de ladite Assemblée.

Dans le cadre de cette délégation un contrat de liquidité a été souscrit en date 23 mai 2022, avec la Banque GILBERT DUPONT, lequel a été suspendu en date du 5 septembre 2023. Etant précisé qu'il peut être repris à tout moment. Au 30 septembre 2024, la société GRAINES VOLTZ détenait 2 208 actions dans le cadre de ce contrat de liquidité.

Il sera proposé à l'Assemblée générale d'autoriser, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce, des articles 241-1 à 241-7 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), du Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 16 avril 2014, et aux pratiques de marché admises par l'AMF, le Conseil d'Administration à l'effet de poursuivre l'administration de ce programme d'achat d'actions de la Société dans la limite de 10% du capital social de la Société existant au jour de l'Assemblée pour une nouvelle durée de 18 mois et leur remise sur le marché le cas échéant.

• Rémunération des dirigeants dans la société :

Il a été attribué au mandataire social au titre de l'exercice une rémunération totale de 317 119 € brut. La rémunération du mandataire social se compose uniquement d'un salaire fixe déterminé par le Conseil d'administration et d'un avantage en nature par la mise à disposition d'un véhicule de fonction dans les proportions suivantes :

- Salaire annuel brut - 299 635 €
- Prime exceptionnelle - 10 000 € brut
- Avantage en nature véhicule brut annuel - 7 484 €

Cette rémunération s'inscrit dans la décision de l'Assemblée Générale du 22 mars 2024 ayant fixé les rémunérations totales attribuées pour l'exercice 2024 (01/10/2023-30/09/2024) aux membres des organes de direction.

Pour l'exercice 2025 (01/10/2024-30/09/2025), il est proposé que les membres des organes de direction pourront bénéficier d'une rémunération au titre de leurs fonctions, à savoir :

- les administrateurs pourront bénéficier d'une rémunération dans la limite d'une enveloppe globale d'un montant de 50 k€.
 - le Président du Conseil d'Administration pourra bénéficier outre d'un avantage en nature véhicule, d'une rémunération fixe dont l'enveloppe globale ne pourra excéder 100 k€ ; et
 - le Directeur Général, pourra bénéficier d'une rémunération au titre de ses fonctions dont l'enveloppe globale maximale ne pourra excéder 400 k€uros bruts y incluant une rémunération fixe et variable ainsi qu'un avantage en nature véhicule en sus, le cas échéant.
- Il est précisé que ces rémunérations seront les seules rémunérations qui leur seront attribuées dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L233-16 du Code de Commerce.

Monsieur Serge VOLTZ n'a perçu aucune rémunération des filiales de la société «GRAINES VOLTZ». Il en est de même de Monsieur Christian VOLTZ, Directeur Adjoint, administrateur, à l'exception d'une rémunération limitée dans la société GRAINES VOLTZ ESPANA, jusqu'au 31/12/2023

La société n'a pris aucun engagement au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à l'exercice ce celles-ci, notamment des engagements de retraite et autres avantages viagers.

Conformément aux dispositions de l'article L22-10-9 alinéa 6 du Code de commerce, il est précisé que :

- la rémunération moyenne sur une base équivalente temps plein des salariés autres que les mandataires sociaux s'établit à 3 151 Euros contre 3 336 Euros au titre de l'exercice précédent.
- la rémunération médiane des salariés de la société sur une base équivalente temps plein et des mandataires sociaux d'établit à 2 502 Euros contre 2 568 Euros Euros au titre de l'exercice précédent.

• Ratios d'équité

Conformément aux dispositions de l'article L22-10-9 I alinéa 7 du Code de Commerce, nous vous présentons ci-après, les informations relatives aux ratios d'équité au titre des 5 derniers exercices.

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	30/09/2023	30/09/2024
Rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein (autres que les mandataires sociaux)	2 849 €	3 236 €	3 233 €	3 336 €	3 151 €
Rémunération médiane des salariés de la société sur une base équivalent temps plein et des mandataires sociaux	2 718 €	3 250 €	2 500 €	2 568 €	2 502 €

• Politique de rémunération

Conformément aux dispositions de l'article L22-19-9 alinéa 8 du Code de Commerce, nous vous précisons qu'au titre de l'exercice clos le 30/09/2024, le membre de l'organe de direction a bénéficié d'une rémunération fixe sans application de critères de performance de la Société.

• Rémunération des administrateurs

A l'exception de Monsieur Fredy FRITZINGER, qui a perçu une rémunération d'un montant de 9 650 euros, au titre des missions exceptionnelles d'analyses et de négociations confiées dans le cadre du développement des participations du groupe conformément au conseil d'administration du 23/03/2021 et du 22/08/2022, moyennant un taux horaire de 200 € HT ; aucun administrateur n'a été rémunéré au titre de ses fonctions au titre de l'exercice écoulé.

Il est également précisé qu'aucune autre rémunération de quelque nature qu'elle soit n'a été alloué au profit des administrateurs.

• Actions en faveur des Droits de l'homme et à l'évasion fiscale conformément aux dispositions de l'article R225-105 du Code de Commerce

Le Groupe GRAINES VOLTZ a défini en 2021 une Charte éthique, entrée en vigueur le 3 juillet 2021 ainsi qu'un Code anti-corruption entré en vigueur le 29 août 2021. Ils s'appliquent à l'ensemble des sociétés du groupe et par conséquent à l'ensemble des salariés, signataires des deux documents. Ces documents sont disponibles sur le site internet du groupe.

. La Charte éthique définit les principes et valeurs auxquels la société GRAINES VOLTZ et l'ensemble de ses filiales adhèrent. L'intégrité, l'éthique, la responsabilité sociétale, la loyauté, le respect de la personne, la transparence, la lutte contre la corruption et contre la concurrence déloyale constituent des valeurs fondamentales du Groupe dans la conduite des affaires. La Charte éthique s'applique à tous les collaborateurs du Groupe (mandataires sociaux, directeurs, cadres, employés..) ainsi qu'à toutes les personnes auxquelles le Groupe est associé. Les principes définis dans cette Charte incitent GRAINES VOLTZ à conduire les affaires et à accomplir le travail de manière à maintenir et à renforcer la confiance des clients et parties prenantes.

. Le Code anti-corruption a été formalisée et déployé au sein du Groupe dans le cadre des exigences de la loi du 9 décembre 2016 dite « SAPIN II » relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation qui imposent aux entreprises d'une certaine taille l'adoption d'un Code de conduite anti-corruption intégré à leur Règlement intérieur. Ce fut l'occasion pour la société GRAINES VOLTZ de formaliser des règles appliquées depuis des années dans la conduite de ses affaires et de contribuer à renforcer la bonne réputation du Groupe, en France puis à l'étranger.

Le Groupe s'engage à lutter contre l'évasion fiscale et s'efforce de respecter les règles fiscales locales et internationales dans les transactions internes et externes de ses filiales.

Le Groupe GRAINES VOLTZ, en tant qu'entreprise responsable s'engage à respecter les normes éthiques et légales en matière de travail. Le groupe condamne fermement le travail forcé, le travail des enfants et toutes les formes d'esclavage moderne. Il s'engage à respecter et à promouvoir les droits de l'homme, en conformité avec les conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT), la Déclaration universelle des droits de l'homme et les lois locales et internationale applicables.

Il exige de ses fournisseurs et partenaires commerciaux qu'ils respectent les mêmes normes éthiques élevées.

- **Déclaration de performance extra-financière des engagements sociétaux**

La déclaration de performance extra-financière des engagements sociétaux et le bilan carbone, figurent dans le rapport financier établi en collaboration et par le Conseil d'Administration.

- **Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique :**

Les informations visées à l'article L225-100-3 du code de commerce font l'objet, le cas échéant, d'une information appropriée dans le rapport de gestion.

- **Accords entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions:**

Un pacte d'actionnaires dont les principales clauses ont été publiées sur le site de l'AMF www.amf-france.org existe entre Monsieur Serge VOLTZ et des salariés actionnaires de la société.

INFORMATION ET COMMUNICATION BOURSIERES

Notre société publie sur son site Internet www.graines-voltz.com onglet «Entreprise / Informations financières», les documents légaux à sa charge.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver le texte des résolutions qui vont être soumises à votre vote et de donner à vos administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pendant l'exercice écoulé.

Fait à **Colmar**, le **28 janvier 2025**
 Le Conseil d'Administration

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Serge VOLTZ
 Président du Conseil d'Administration

ANNEXE - TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 295 197,00	1 295 197,00	1 480 265,00	1 480 265,00	1 480 265,00
Nombre d'actions ordinaires	1 295 197,00	1 295 197,00	1 480 265,00	1 480 265,00	1 480 265,00
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)	83 579 578,14	101 188 141,65	108 405 844,53	116 149 836,57	113 838 736,82
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	3 921 636,79	13 697 400,06	5 049 636,53	1 828 241,88	4 896 550,43
Impôts sur les bénéfices	-984 431,00	1 021 664,00	-2 310 478,00	-3 421 227,00	-2 806 373,00
Participation des salariés		1 081 401,00			
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	5 445 374,11	9 569 525,14	7 137 065,78	2 181 048,27	-12 756 349,91
Résultat distribué	9 066 379,00	2 960 530,00			
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	3,79	8,95	4,97	3,55	5,20
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	4,20	7,39	4,82	1,47	-8,62
Dividende distribué	7,00	2,29			
Personnel					
Effectif salariés	279	294	358	351	351
Montant de la masse salariale	12 685 784,22	13 216 516,72	16 585 167,46	16 946 898,68	16 969 747,31
Montant des sommes versées en avantages sociaux	4 896 062,36	5 484 157,23	6 133 748,60	6 590 576,25	6 677 133,90

ANNEXE DELAIS DE PAIEMENTS DES FOURNISSEURS ET CLIENTS

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement des fournisseurs et clients GRAINES VOLTZ :

1. Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

Article D. 441 I, 1° du Code de commerce: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées		NON APPLICABLE			275
Montant total des factures concernées TTC	275 568	1 480 478	-17 741	3 275	2 041 580
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	0.26%	1.70%	-0.02%	0%	1.95%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice		NON APPLICABLE			
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	-	-	-	-	-
Montant total des factures exclues	-	-	-	-	-
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délais légaux			
Article D. 441 I, 2° du Code de commerce: Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées		NON APPLICABLE			15 175
Montant total des factures concernées TTC	1 306 725 €	623 457 €	2 040 517 €	6 713 210 €	10 683 908 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC		NON APPLICABLE			
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC	1.04%	0.49%	1.62%	5.33%	8.48%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	-	-	-	-	-
Montant total des factures exclues TTC	-	-	-	-	-
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délais légaux			

2. Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice

Article D. 441 II du Code de commerce : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre cumulé de factures concernées		NON APPLICABLE			4 932
Montant cumulé des factures concernées TTC	26 165 610	11 120 083	2 928 476	2 648 982	42 860 151
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année TTC	24.93%	10.60%	2.79%	2.52%	40.85%
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année TTC		NON APPLICABLE			
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	-	-	-	-	-
Montant total des factures exclues TTC	-	-	-	-	-
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délais légaux			
Article D. 441 II du Code de commerce : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre cumulé de factures concernées		NON APPLICABLE			
Montant cumulé des factures concernées TTC	43 499 399 €	12 830 651 €	7 501 597 €	10 044 763 €	73 876 410 €
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année TTC		NON APPLICABLE			
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année TTC	29.81%	7.83%	3.68%	4.42%	45.74%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	-	-	-	-	-
Montant total des factures exclues TTC	-	-	-	-	-
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délais légaux			

3.12. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS



35 avenue de la Paix
67000 STRASBOURG



50 Avenue d'Alsace
68000 COLMAR

Graines Voltz S.A.

Rapport spécial
des commissaires aux comptes
sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 30 septembre 2024
Graines Voltz S.A.
1, rue Edouard Branly - 68000 Colmar
Ce rapport contient 4 pages



35 avenue de la Paix
67000 STRASBOURG



50 avenue d'Alsace
68000 COLMAR Cedex

Graines Voltz S.A.

Siège social : 1, rue Edouard Branly – 68000 COLMAR

Capital social : 1.480.265 €

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024

A l'Assemblée Générale de la société GRAINES VOLTZ S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

30 janvier 2025

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé et conclu au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Convention et engagement avec la SCI VOLTZ

Bail commercial

Personnes concernées

Monsieur Serge VOLTZ, Président du Conseil d'administration de votre société et associé-gérant de la SCI VOLTZ.

Monsieur Christian VOLTZ, Directeur adjoint et administrateur de votre société et associé-gérant de la SCI VOLTZ.

Madame Solène VOLTZ, Administratrice de votre société et associée de la SCI VOLTZ.

Nature, objet et modalités

En date du 06 novembre 2016, un contrat de bail commercial a été conclu avec la SCI VOLTZ dont Messieurs Serge VOLTZ et Christian VOLTZ sont associés-gérants. Un avenant à ce contrat de bail a été signé le 30 janvier 2024.

Au cours de l'exercice 2023/2024, votre société a versé un loyer de 16 098,86 € mensuel HT puis de 17 161,27 € mensuel HT à partir du 1^{er} janvier 2024 modifié par avenant en date du 30 janvier 2024 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2023 pour le porter à 21 361,27 € HT. Soit un rappel de loyers sur les exercices 2023 et 2024 de 79 800 € HT.

Cette convention a été autorisée par les Conseils d'administration des 22 septembre 2016, 13 décembre 2016, 26 février 2020 et 30 janvier 2024.

30 janvier 2025

Motif justifiant de l'intérêt pour la société du maintien de la convention

Cette convention a été conclue et maintenue pour les besoins de la société dans le cadre de son activité.

2. Convention et engagement avec Monsieur FRITZINGER

Rémunération exceptionnelle allouée à un Administrateur

Personne concernée

Monsieur Fredy FRITZINGER, Administrateur de votre société.

Nature, objet et modalités

En date du 23 mars 2021, le Conseil d'administration a décidé des modalités de rémunérations au titre de missions exceptionnelles qui pourraient être confiées à Monsieur Fredy FRITZINGER.

Au cours de l'exercice 2023/2024, votre société a comptabilisé un montant de 9.650 € HT au titre de ces missions.

Cette convention a été autorisée par les Conseils d'administration du 23 mars 2021 et du 22 août 2022.

Motif justifiant de l'intérêt pour la société de la convention

Cette convention a été conclue pour les besoins de la société dans le cadre de son activité et de son développement.

Strasbourg, Colmar, le 30 janvier 2025

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français
de Grant Thornton International



Mallory DESMETTRE
Associé

RSM EST



Philippe COTLEUR
Associé



4 Déclaration de performances extra-financières *Exercice clos le 30 septembre 2024*

4.1	EDITO DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	126	4.9	DES FEMMES ET DES HOMMES AU CŒUR DE LA PERFORMANCE	142
4.2	LA DPEF ET LES ENGAGEMENTS RSE DE GRAINES VOLTZ	127	4.10	DES CONSOMMATIONS RAISONNÉES POUR PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT	149
4.3	PRÉSENTATION DE GRAINES VOLTZ	128	4.11	DES ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX	156
4.4	GOUVERNANCE OPÉRATIONNELLE ET ÉTHIQUE	131	4.12	ÉVÈNEMENTS POST CLÔTURE	157
4.5	CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES	133	4.13	PERFORMANCES EXTRA-FINANCIÈRES DE GRAINES VOLTZ EN CHIFFRES	158
4.6	ANALYSE DES RISQUES	134	4.14	NOTE MÉTHODOLOGIQUE	159
4.7	MATRICE DE MATÉRIALITÉ DE GRAINES VOLTZ	138	4.15	RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT	164
4.8	L'AMÉLIORATION CONTINUE AU CŒUR D'UNE PRODUCTION INTÉGRÉE	140			

4.1 EDITO DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Chers partenaires, clients et collaborateurs,

La nouvelle édition de notre Déclaration de performance extra-financière (DPEF) reflète l'engagement de GRAINES VOLTZ en faveur d'une croissance durable, respectueuse de notre environnement et porteuse de valeur pour toutes nos parties prenantes.

Depuis notre création, nous avons toujours œuvré pour promouvoir une agriculture durable et responsable. L'année écoulée a été marquée par des défis sans précédent, mais elle a aussi révélé notre capacité à innover et à nous adapter pour répondre aux attentes de nos clients tout en poursuivant nos objectifs environnementaux, sociaux et sociétaux.

Notre vision : allier performance économique et impact positif. En tant qu'acteur majeur dans le domaine de la distribution de semences, nous avons une responsabilité particulière face aux enjeux écologiques et sociaux actuels. Cette responsabilité se traduit par des actions concrètes :

- **Réduction de notre empreinte environnementale**, grâce à des pratiques logistiques optimisées et à la valorisation de solutions éco-responsables.
- **Soutien à la biodiversité**, en mettant à disposition des variétés adaptées à des pratiques agricoles durables et respectueuses des écosystèmes.
- **Renforcement de nos engagements sociaux**, en offrant un environnement de travail inclusif et en soutenant les communautés locales.

Notre DPEF 2023-2024 témoigne des progrès réalisés, mais aussi des ambitions que nous portons pour l'avenir. Nous sommes conscients que les défis à venir nécessitent une action collective et des partenariats solides. C'est pourquoi nous réaffirmons notre volonté de collaborer avec nos parties prenantes pour construire un avenir où l'agriculture sera plus résiliente et respectueuse des équilibres naturels.

Je tiens à remercier chacune et chacun d'entre vous – collaborateurs, partenaires, clients – pour votre engagement et votre confiance. Ensemble, continuons à semer les graines d'un avenir durable.

Hugo BONY
Directeur général de GRAINES VOLTZ

4.2 LA DPEF ET LES ENGAGEMENTS RSE DE GRAINES VOLTZ

La présente Déclaration de Performance Extra Financière (DPEF) est établie conformément au cadre réglementaire défini par les articles L.225-102-1 et R.225-104 du Code de commerce. Sauf mention contraire, les données quantitatives font référence à l'exercice 2023/2024 du Groupe GRAINESVOLTZ et sont comparées le cas échéant avec celles de l'exercice 2022/2023. Les sociétés du Groupe et évolutions de périmètre sont détaillées en fin de rapport dans la note méthodologique. Comme l'année dernière, les informations publiées sont vérifiées par un organisme tiers indépendant.

Conformément à l'article L.225-102-1 du Code du commerce, la DPEF 2023-2024 comporte un bilan carbone scopes 1, 2 et 3 établi par une société indépendante.

La présente DPEF présente les orientations, les actions et les indicateurs clés de GRAINESVOLTZ en matière de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE).

Elle fait partie intégrante du Rapport de gestion et s'articule globalement de la manière suivante :

- Présentation du Groupe et de son modèle d'affaires
- Présentation de l'éthique
- Présentation des parties prenantes
- Présentation de la grille de matérialité
- Présentation des politiques et des indicateurs clefs de performance (KPI) associés
- Note méthodologique relative à la communication de données extra-financières de l'exercice clos le 30 septembre 2024
- Attestation de présence et rapport d'assurance modérée du vérificateur indépendant sur les informations sociales, environnementales, sociétales et économiques.

GRAINES VOLTZ n'a pas pris d'engagements spécifiques en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire, de la lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable et d'actions visant à la pratique d'activités physiques et sportives ; ces thématiques ne constituant pas des enjeux significatifs au regard de la nature des activités de l'entreprise.

Le Groupe s'engage à respecter la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail :

- refus de l'esclavage et du travail forcé
- refus du travail des enfants
- bannissement du harcèlement moral ou physique
- bannissement de toute forme de discrimination en matière d'emploi et de profession (accord parité professionnelle femmes/hommes)
- respect des lois et des normes du secteur en matière de temps de travail
- non-discrimination, égalité des chances.

En septembre 2015, 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) ont été adoptés par 193 pays des Nations unies. Également appelé « Agenda 2030 », ce programme ambitionne de transformer la société en éradiquant la pauvreté et en assurant une transition juste et inclusive vers un développement durable et global.



Le présent rapport a été établi après qu'une analyse des ODD ait été réalisée pour le Groupe GRAINES VOLTZ.

4.3. PRÉSENTATION DE GRAINES VOLTZ

4.3.1 Présentation de GRAINES VOLTZ

Depuis sa création en 1985, le Groupe familial dirigé par son fondateur, Serge VOLTZ, a connu un fort développement et emploie près de 600 salariés dans l'année en 2024.

Avec ses 35 000 références, GRAINES VOLTZ propose une variété unique de produits distribués sur le marché européen. Cette grande diversité de l'offre explique le succès de l'entreprise auprès des professionnels des circuits courts.

GRAINES VOLTZ intervient en tant que grossiste auprès de ses plus de 25 000 clients, professionnels de l'horticulture, du maraîchage, de la pépinière et des collectivités.

Son atout principal, avoir toujours su cultiver sa différence :

- développer sa qualité d'écoute,
- renforcer ses capacités d'innovation,
- apporter les meilleures réponses aux attentes du marché, aux tendances émergentes et aux besoins croissants des consommateurs français et internationaux pour des végétaux de qualité à destination des circuits courts.

Le Groupe GRAINES VOLTZ s'est organisé autour de 2 activités.



SEMENCES ET JEUNES PLANTS POUR PROFESSIONNELS DE L'HORTICULTURE

VOLTZ Horticulture développe et commercialise en Europe, principalement en France, en Allemagne et en Italie une large gamme de fleurs, légumes, aromatiques, petits fruits et pépinières destinée aux professionnels de l'horticulture et aux collectivités. Ces variétés sont spécifiquement sélectionnées pour le jardin du particulier et pour le fleurissement urbain.

Portefeuille de VOLTZ Horticulture :

Fleurs : des boutures, graines et plants pour les jardins/balcons/terrasses et le fleurissement des villes

Légumes/Fruits : des graines et plants pour les patios et la pleine terre

Pépinière : des jeunes plants de pépinière

SEMENCES ET DE PLANTS POTAGERS POUR LES MARAÎCHERS

VOLTZ Maraîchage sélectionne, développe et distribue les meilleures variétés de légumes, d'aromatiques, de fines herbes. Ces produits sont destinés aux professionnels de la production de légumes. Les produits, biologiques et conventionnels, répondent à tous les modes de productions traditionnels ou émergents et à tous les circuits de commercialisation.

Portefeuille de VOLTZ Maraîchage :

À destination de l'Agriculture conventionnelle : des plants et des semences

À destination de l'Agriculture biologique : des plants et des semences

Micro-pousses : une sélection de variétés de semences adaptées et disponibles toute l'année

À destination de l'Urban et du Vertical Farming : une gamme de semences rigoureusement sélectionnées

L'acquisition de la société André Briant Jeunes Plants en février 2022 a permis à GRAINES VOLTZ de devenir un des leaders des jeunes plants de pépinière en Europe et au Royaume-Uni et s'impose comme un acteur de référence.

4.3.2 Points forts de GRAINES VOLTZ

1) UNE STRATEGIE GAGNANTE

Dès sa création, GRAINES VOLTZ a connu une forte croissance grâce à sa capacité d'écoute du marché et des besoins clients, mais aussi en s'appuyant sur de fortes convictions :

- innover dans les variétés proposées,
- concevoir des stratégies commerciales adaptées,
- déployer des circuits logistiques optimisés,
- enfin adopter une démarche qualité exigeante.

2) UNE INNOVATION VARIETALE MONDIALISEE

Les équipes de R & D, agronomes pour la plupart, ou nos fournisseurs partenaires établissent des protocoles précis afin d'identifier les problématiques des clients ou des consommateurs : de l'obtention de résistances naturelles des plantes à des maladies jusqu'à l'amélioration du goût et des qualités organoleptiques. Ils mettent ensuite en place des essais rigoureux plusieurs fois par an, tant dans les stations de recherche que chez les clients et partenaires. Ils identifient puis sélectionnent de nouvelles variétés innovantes qui seront mises en gamme à l'issue de nombreuses années d'expérimentations.

3) UNE FORCE COMMERCIALE DEDIEE

GRAINES VOLTZ a fait le choix d'un modèle unique de forces commerciales intégrées à travers plus de 100 technico-commerciaux pour conseiller les clients en maraîchage, en horticulture et en pépinière.

Une équipe commerciale proche et disponible a été formée pour apporter le meilleur conseil technique et une gestion efficace des commandes.

4) UNE LOGISTIQUE OPTIMISEE

La maîtrise de la logistique est une priorité pour GRAINES VOLTZ afin de respecter les plannings de ses clients.

Pour le transport de plants, GRAINES VOLTZ a donc mis en place un service de transport intégré, des plateformes de préparation de commandes implantées au cœur des bassins de production français et des camions dédiés. L'entreprise recourt à l'utilisation généralisée de plaques consignées.

Pour les livraisons de semences, référencées dans les catalogues fleurs et légumes, le délai d'expédition est généralement de 24 heures et n'excède pas 48 heures.

De la production à la livraison, la chaîne logistique garantit un service optimal en Europe assurant la livraison de plus de 35 000 références dans ce modèle unique de distribution.

5) UNE DEMARCHE QUALITE PRIVILEGIEE

GRAINES VOLTZ a sélectionné les meilleurs obtenteurs mondiaux afin de pouvoir enrichir son offre avec les meilleures variétés de chaque espèce. Ses experts réalisent un contrôle rigoureux de chaque lot de graines aussi bien pour leur faculté germinative, l'homogénéité des levées ou la pureté variétale. L'entreprise veille également à la qualité et à la quantité de chaque commande de jeunes plants.

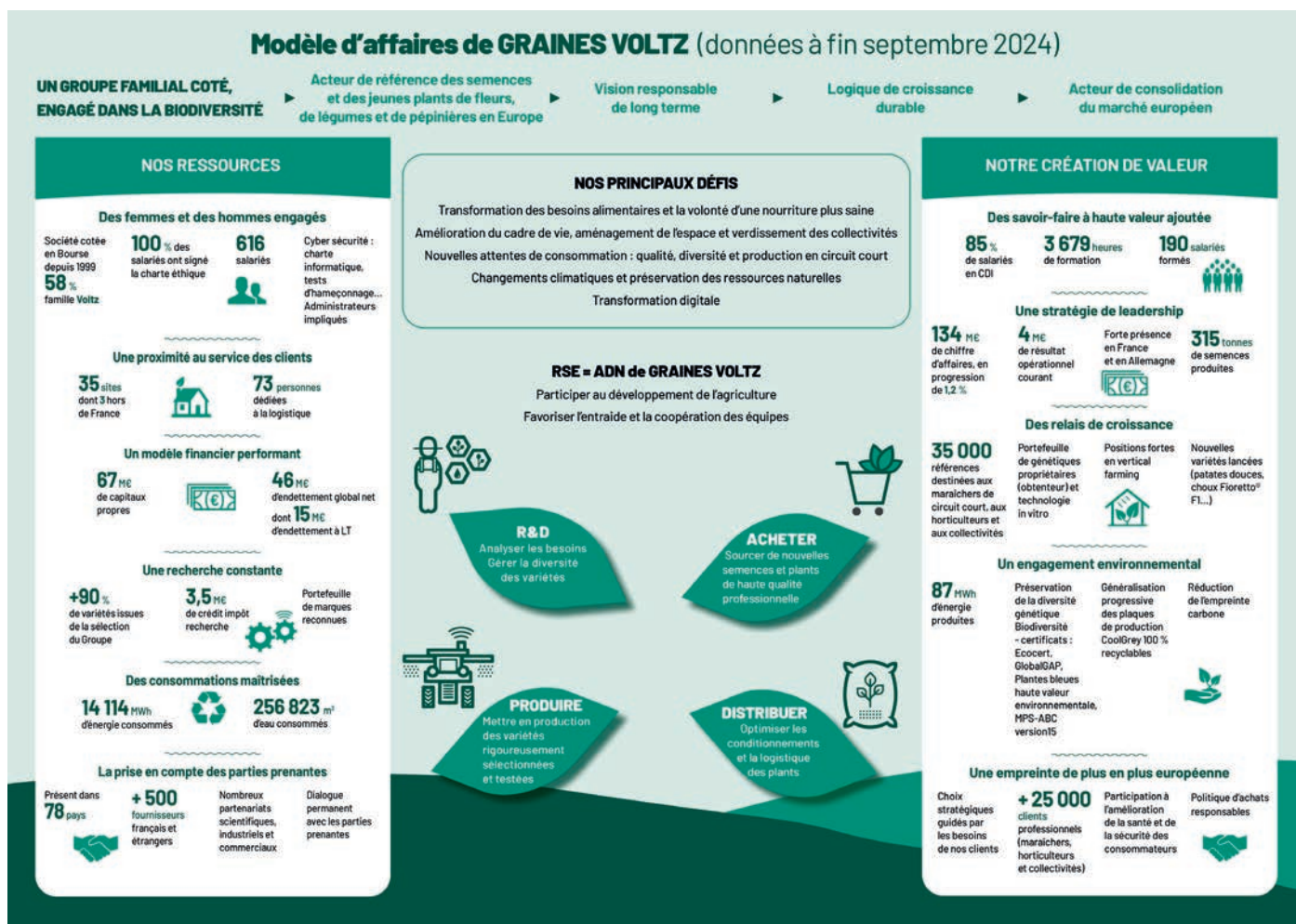
L'entreprise a choisi de mettre en place une démarche respectueuse de l'environnement dans chacune de ses procédures, de la logistique à l'offre produits.

6) UNE ENTREPRISE AUDACIEUSE

GRAINES VOLTZ sait faire preuve de souplesse pour se réinventer, faire évoluer son offre, sa stratégie, changer de cible. Toujours en mouvement, l'entreprise ne manque pas une occasion pour tester une hypothèse, explorer une nouvelle piste, challenger l'existant. Elle ne se fixe aucune limite, son succès résulte en grande partie de son audace.

Cette flexibilité lui confère une capacité d'adaptation et une rapidité d'action sans égal. C'est ainsi qu'elle peut en peu de temps, saisir une opportunité, lancer une nouvelle offre et en récupérer les premiers résultats rapidement.

4.3.3 Modèle d'affaires de Graines Voltz



4.3.4 KPI de GRAINES VOLTZ

Intégrés dans le processus d'amélioration continu, les indicateurs clés de performance présentés dans le modèle d'affaires ci-dessus sont des outils essentiels pour mener et évaluer une politique RSE efficiente. Inclus dans le tableau de bord d'indicateurs extra-financiers, ils sont suivis de manière régulière.

GRAINES VOLTZ a réalisé au cours de cet exercice 2023-2024 une actualisation de son bilan carbone complet.

4.4. GOUVERNANCE OPÉRATIONNELLE ET ÉTHIQUE

4.4.1 Implication du Conseil d'administration dans la stratégie de développement durable

La RSE étant au cœur de la stratégie du Groupe, ses enjeux et les politiques associées sont définies et revues chaque année par le Conseil d'administration.

En date du 16 décembre 2014, le Conseil d'administration a décidé de se référer au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées établi par MiddleNext, qui peut être consulté sur le site internet www.middlenext.com.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Comité de pilotage, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

4.4.2 Gouvernance opérationnelle

Le Comité de pilotage du Groupe GRAINES VOLTZ a pour mission de mettre en œuvre la stratégie du Groupe. Pour ce faire, il se réunit tous les 2 mois à raison de 2 jours de séminaire.

Le siège social de GRAINES VOLTZ est basé à Colmar, région Grand Est, au nord-est de la France à proximité de l'Allemagne. Le Président-directeur général et Fondateur est Serge VOLTZ. Le Comité de pilotage est composé de 7 membres.

4.4.3 Éthique et lutte contre la corruption



Le Groupe a défini en 2021 la Charte éthique du Groupe entrée en vigueur le 3 juillet 2021 et le Code anti-corruption entré en vigueur le 29 août 2021. Ils s'appliquent à l'ensemble des sociétés du Groupe, donc à l'ensemble des salariés, signataires des 2 documents. La Charte éthique et le Code anti-corruption sont disponibles sur le site internet du Groupe.

- La Charte éthique définit les principes et valeurs auxquels la société GRAINES VOLTZ et l'ensemble de ses filiales adhèrent. L'intégrité, l'éthique, la responsabilité sociétale, la loyauté, le respect de la personne, la transparence, la lutte contre la corruption et contre la concurrence déloyale constituent des valeurs fondamentales du Groupe dans la conduite des affaires. La Charte éthique s'applique à tous les collaborateurs du Groupe (mandataires sociaux, directeurs, cadres, employés...) ainsi qu'à toutes les personnes auxquelles le Groupe est associé. Les principes définis dans cette Charte incitent GRAINES VOLTZ à conduire les affaires et à accomplir le travail de manière à maintenir et à renforcer la confiance des clients et parties prenantes.
- Le Code anti-corruption a été formalisé et déployé au sein du Groupe dans le cadre des exigences de la loi du 9 décembre 2016 dite « Sapin II » relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation qui imposent aux entreprises d'une certaine taille l'adoption d'un Code de conduite anti-corruption intégré à leur Règlement intérieur. Ce fut l'occasion pour la société GRAINES VOLTZ de formaliser des règles appliquées depuis des années dans la conduite de ses affaires et de contribuer à renforcer la bonne réputation du Groupe tout d'abord en France puis à l'étranger.

Conscient des enjeux et de ses responsabilités, ce Code est un moyen pour le Groupe GRAINES VOLTZ de réaffirmer ses engagements en la matière et de contribuer à son développement pérenne. Ce Code a également pour objectif d'être un appui et un guide pour tous les salariés de GRAINES VOLTZ dans l'exercice de leurs fonctions au quotidien lorsqu'ils se trouveraient confrontés à une interrogation sur le plan éthique ou une situation leur paraissant présenter un risque de vulnérabilité en matière de lutte contre la corruption. Ce Code a une valeur juridique contraignante pour les salariés du Groupe GRAINES VOLTZ. Il ne prétend pas être exhaustif et n'a pas vocation à couvrir toutes les situations auxquelles les collaborateurs pourraient être confrontés. Il expose les règles qui doivent gouverner leurs décisions. À ce titre les membres des organes de gouvernance du Groupe (Comité de pilotage, Conseil d'administration, ...) doivent être exemplaires et promouvoir une conduite éthique des affaires dans le respect des dispositions du présent Code. L'encadrement veille à ce que ces principes de conduite soient appliqués au sein de leurs équipes et doit être à l'écoute des préoccupations de ses collaborateurs.

- Le Groupe s'engage à lutter contre l'évasion fiscale et s'efforce de respecter les règles fiscales locales et internationales dans les transactions internes et externes de ses filiales.

4.4.4 Cybersécurité

Une Charte informatique est signée par tous les salariés de l'entreprise.

Cette charte a pour objet d'exposer les principales règles et précautions que les salariés doivent respecter et mettre en œuvre, et concerne les règles de sécurité, le respect de la loi informatique et libertés, le respect de la propriété intellectuelle, ainsi que les règles d'utilisation des services internet et messagerie.

1) GRAINES VOLTZ ET LA RGPD

Il existe une politique de protection des données qui est gérée par une équipe de quatre personnes, l'une d'entre elle faisant partie du Comité de pilotage de l'entreprise.

Cette équipe a pour mission de vérifier que la société respecte la RGPD tant au niveau des salariés qu'au niveau des fournisseurs, et s'assure que les données soient sécurisées.

Une mention « Protection des données à caractères personnels » est inscrite dans les Conditions générales de vente du groupe pour ce qui concerne les données personnelles du client et rappelle la conformité à la loi n°78/17 du 6 janvier 1978.

Toutes les données personnelles, récupérées dans le cadre de l'activité, sont stockées de manière sécurisée pour une période limitée et utilisée uniquement dans le cadre du motif expressément cité lors de la captation de données. Toute utilisation des données stockées en base doit faire l'objet d'une demande explicitée auprès de l'équipe.

Par ailleurs, toutes les personnes le souhaitant peuvent, à tout moment, demander par voie postale à accéder, modifier et faire supprimer leurs données personnelles du système d'information.

2) GRAINES VOLTZ ET LA SECURISATION DES DONNEES

Une société externe accompagne le Groupe pour s'assurer de l'efficacité du système de protection. À ce titre, elle réalise plusieurs actions régulièrement :

- Des tests d'hameçonnage, suivis d'un rapport détaillé et d'une action de sensibilisation auprès de ses salariés.
- Des audits sous forme de test de pénétration par l'extérieur et par l'intérieur de l'ensemble de ses systèmes, suivis d'un rapport détaillé et de plans d'actions à mettre en œuvre. Des audits similaires sont effectués sur les sites internet de GRAINES VOLTZ.

En outre, le Groupe a mis en place un système d'alerte en cas d'extraction régulière et conséquente de données.

Tous les logiciels extérieurs utilisés sont étudiés avec soin afin de vérifier qu'ils respectent, dans la mesure du possible, les règles du Groupe.

4.4.5 Travail forcé, travail des enfants et toutes formes d'esclavage

GRAINES VOLTZ, en tant qu'entreprise responsable s'engage à respecter les normes éthiques et légales en matière de travail. Le groupe condamne fermement le travail forcé, le travail des enfants et toutes les formes d'esclavage moderne. Il s'engage à respecter et à promouvoir les droits de l'homme, en conformité avec les conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT), la Déclaration universelle des droits de l'homme et les lois locales et internationale applicables.

Il exige de ses fournisseurs et partenaires commerciaux qu'ils respectent les mêmes normes éthiques élevées.

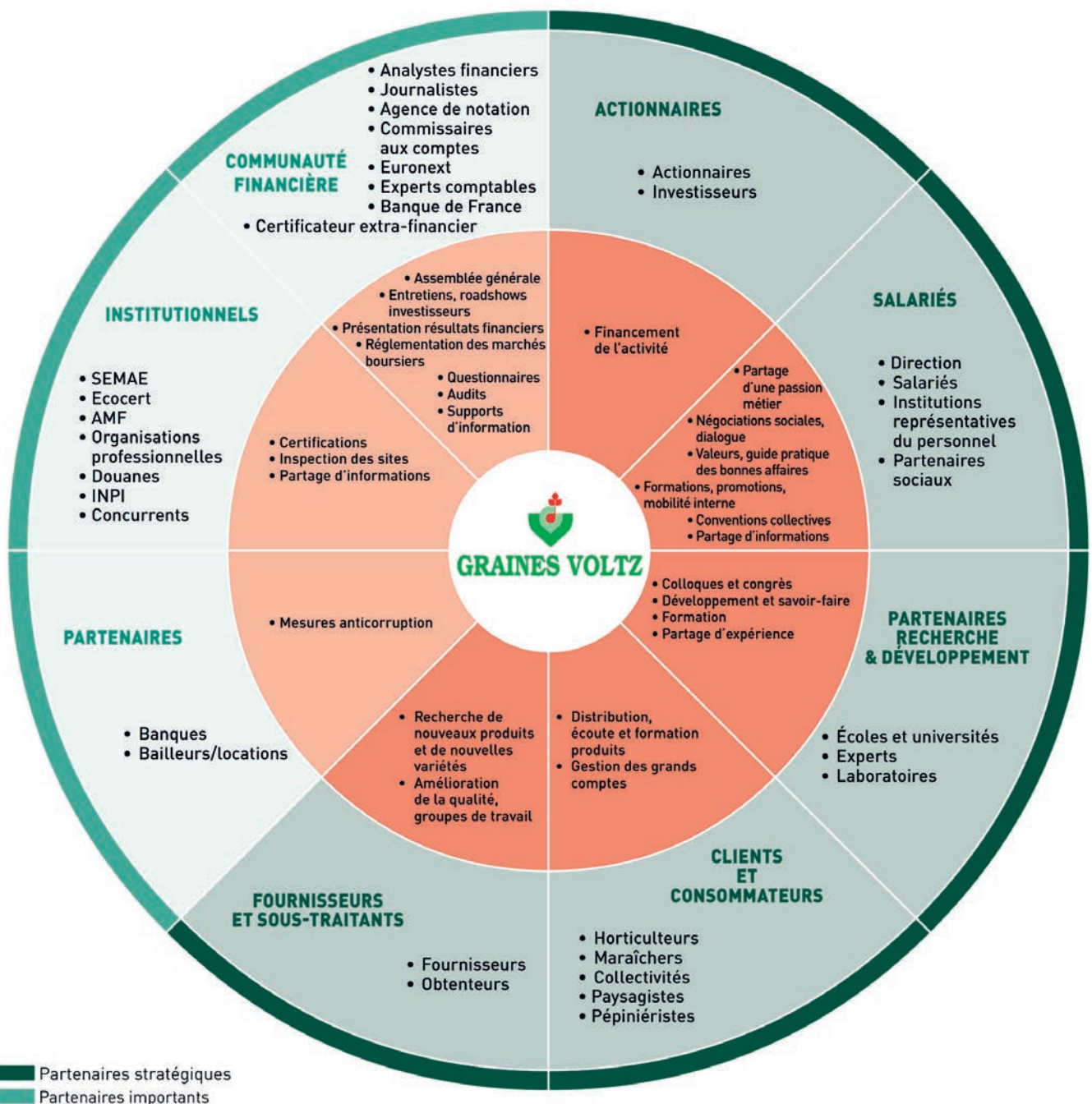
4.5. CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES

Le contexte géopolitique actuel et les tensions sur les divers approvisionnements démontrent combien la gestion des parties prenantes est clef pour assurer la pérennité de l'entreprise.

Le Groupe a toujours porté une attention particulière à ses parties prenantes, sans lesquelles il n'aurait pu se développer et innover.

GRAINE VOLTZ les a identifiées et classées en 2 catégories :

- Les parties prenantes stratégiques
- Les parties prenantes importantes pour le Groupe



4.6. ANALYSE DES RISQUES

Comme toutes les entreprises, le Groupe GRAINESVOLTZ est exposé dans le cadre de son activité à un ensemble de risques. Dans cette section, le Groupe n'aborde que les risques liés aux piliers social, environnemental et sociétal au sens de l'article R. 225-105 du Code de commerce. Les risques et incertitudes liés à la vie de l'entreprise sont traités dans le Rapport de gestion.

Pour structurer le pilotage de ces risques, le Groupe utilise son processus de cartographie des risques dont les différentes étapes s'articulent comme suit :

- Identification des risques
- Évaluation des risques
- Mise en place de plans d'actions

L'analyse ci-après présente la cartographie des risques nets tels qu'identifiés au terme de la mise en œuvre de la méthodologie décrite ci-dessus.

4.6.1 Risques spécifiques relatifs à l'activité du Groupe

Le développement du Groupe GRAINESVOLTZ et la création de valeur ne peuvent s'effectuer sans une certaine prise de risque. L'enjeu pour le Groupe est d'établir un dispositif de gestion des risques lui permettant de les identifier et de les maîtriser afin d'assurer sa pérennité.

Dans le cadre de la réglementation européenne CSRD, GRAINES VOLTZ va procéder à une révision générale de ses principaux risques et de leurs impacts potentiels afin de définir sa matrice de double matérialité, permettant ainsi de mettre à jour sa cartographie des risques stratégiques. Néanmoins, malgré l'efficacité de son système de pilotage, il est possible que certains risques, non identifiés à ce jour, puissent impacter les résultats du Groupe, son image ou le cours de son action.

1) RISQUES LIÉS À LA STRATÉGIE, À LA CROISSANCE ET AU DÉVELOPPEMENT

a) Risques liés au processus d'innovation

Nature du risque

GRAINES VOLTZ dispose actuellement d'un portefeuille de projets à différents stades de développement en vue d'équilibrer son développement et d'optimiser sa présence commerciale. Entre le début du développement et la mise sur le marché, il s'écoule de nombreuses années, jusqu'à 10 ans selon le type de produits développés. Durant cette période et à tout moment, de nombreux aléas peuvent impacter le développement générant soit un retard, soit des coûts de développement supérieurs aux estimations, voire un arrêt du projet.

La manifestation de tels risques peut impacter défavorablement l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Gestion du risque

GRAINES VOLTZ s'appuie sur son organisation qui assure une cohésion interne et la création de synergies entre la totalité des activités de R & D. Un Comité valide et sélectionne tous les projets en développement selon les données techniques, la probabilité de succès et les perspectives marketing et commerciales.

Le Groupe effectue également une veille permanente de la réglementation et des analyses concurrentielles afin d'anticiper les évolutions. GRAINES VOLTZ est en permanence à l'écoute de ses clients et de ses marchés cibles afin d'anticiper l'évolution des besoins en terme de nouvelles variétés et afin de repositionner les axes de recherche et d'innovation pour toujours apporter des réponses adaptées aux besoins.

GRAINES VOLTZ dispose par ailleurs d'équipes de techniciens et de commerciaux qui sont au plus proche du terrain. Cette stratégie d'approche directe du marché permet au Groupe de percevoir très en amont les évolutions futures du marché. Une communication agile et efficace entre les commerciaux et les chercheurs au travers, entre autre, des équipes marketing et développement permet une adaptation de l'effort, de la réactivité et des orientations de recherche permettant une activité de breeding performante économiquement sans risque d'impact négatif sur la santé financière de l'entreprise. Une mise en test très en amont du processus de finalisation de nouvelles variétés permet aussi d'avoir une recherche efficace agronomiquement et financièrement.

b) Risques liés au déclin subit par le marché des semences florales et potagères

Nature du risque

Dans un contexte de crise sanitaire et globale (Covid-19, conflit russo/ukrainien, inflation...), l'entreprise peut être exposée à une perte d'activité liée à une méfiance de ses clients professionnels. Les tensions inflationnistes sur les prix des matières premières et de l'énergie, les hausses des charges qui touchent le monde agricole ces derniers mois ont entraîné chez de nombreux clients professionnels une baisse de confiance avec pour effet des décalages ou des reports de commande.

Des baisses de mise en production ont également été enregistrées du fait du manque de visibilité allant du débouché à la maturité de la production, les engagements d'achats de production à terme n'étant plus garantis par la distribution spécialisée. Cette dernière est devenue aussi plus prudente sur ses engagements de commande, du fait de la répercussion à la hausse des prix et des arbitrages du pouvoir d'achat des consommateurs.

Tous ces facteurs ont par conséquent impacté à la baisse l'activité du Groupe en horticulture comme en maraîchage. Le Groupe a mis en place une série de mesures permettant d'atténuer ces risques et mieux anticiper les aléas de cette nature.

Gestion du risque

GRAINES VOLTZ est en veille constante via :

- Le Comité horticulture composé de 24 personnes. Il évolue de manière régulière pour s'adapter au marché, en analysant/anticipant les besoins des clients, en faisant évoluer les gammes, et en allant chercher de nouvelles typologies de clients. C'est ainsi que le Groupe a fait évoluer son offre : la vente et la distribution de semences de fleurs dans les années 90, puis la vente de plants, de boutures et maintenant la vente de semences potagères pour le Home Garden avec pour objectif d'améliorer les variétés pour qu'elles soient plus résistantes aux maladies, aux évolutions climatiques...
- Le Comité maraîchage composé de 13 personnes. Les risques sont mesurés grâce à la diversité de ses fournisseurs ainsi qu'à la recherche permanente de variétés adaptées aux conditions pédoclimatiques.

Le Groupe a également diversifié la typologie de ses clients en passant des maraîchers, aux horticulteurs, aux collectivités locales et maintenant aux pépiniéristes.

2) RISQUES INDUSTRIELS

a) Risques liés à un accident majeur et un arrêt durable de la production d'une gamme/variété clé

Nature du risque

GRAINES VOLTZ et plus particulièrement ses sites de production sont naturellement exposés aux catastrophes naturelles telles que les inondations, les incendies. Le Groupe est également exposé au risque d'un arrêt durable de la production d'une gamme ou d'une variété clé entraînant un impact significatif sur la continuité d'exploitation de l'entreprise.

Gestion du risque

Des polices d'assurance permettent de se couvrir et ainsi limiter l'exposition à une perte financière pour l'entreprise.

Le Groupe développe et multiplie les espèces travaillées pour éviter d'être dépendant d'une gamme ou d'une variété clé. Avec plusieurs milliers de références en maraîchage, GRAINES VOLTZ dispose de produits de remplacement sur des gammes diversifiées. Pour l'activité horticulture GRAINES VOLTZ dispose également de plusieurs milliers de références permettant d'avoir 3 ou 4 produits similaires voire interchangeables.

b) Risques liés à la perte d'un fournisseur majeur ou sous-traitant stratégique

Nature du risque

L'activité de GRAINES VOLTZ nécessite le recours à des tiers, soit dans l'approvisionnement, soit dans le processus de production des semences via notamment des laboratoires de contrôle qualité.

Gestion du risque

Le Groupe travaille avec plus de 500 fournisseurs dont plusieurs pour une même espèce lui permettant de réduire ce risque. Le plus gros fournisseur du groupe ne dépasse pas 10 % de l'activité globale. De par son large portefeuille produits et les mesures prises pour réduire le risque encouru par la perte d'un fournisseur majeur, ce risque ne pourra pas freiner durablement GRAINES VOLTZ dans l'atteinte de ses objectifs.

3) RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

a) Risques liés aux changements climatiques

Nature du risque

GRAINES VOLTZ peut être impacté par la baisse des rendements du fait de l'augmentation des températures et de sécheresse et ainsi avoir des répercussions sur son activité.

Dans un contexte économique et des conditions météorologiques perturbés, GRAINES VOLTZ a dû faire face à la prudence de ses clients producteurs eux-mêmes soumis à un épisode inhabituel de sécheresse notamment en février 2023.

En plus des difficultés engendrées par des coûts d'énergie élevés, les producteurs, déjà très prudents pour les mises en production, sont sous l'influence des informations concernant les conséquences de la sécheresse précoce.

Au cours du mois de février, l'Europe et en particulier la France ont connu un épisode de sécheresse totalement inhabituel. Météo France indique en effet qu'il n'a pas plu pendant 27 jours consécutifs, une situation hivernale jamais rencontrée en France depuis le début des enregistrements en 1959, faisant ainsi du mois de février 2023 l'un des mois de février les plus secs depuis 60 ans. Face à cette situation, le gouvernement a été conduit à prendre début mars des mesures de restriction de l'utilisation de l'eau dans un certain nombre de départements, affectant ainsi encore un peu plus l'indice de confiance des professionnels producteurs.

Au regard de cette situation exceptionnelle, le groupe constate une baisse subite du carnet de commandes et des livraisons sur les mois de février, mars et avril, qui représentent à eux seuls plus de 50 % du chiffre d'affaires de l'exercice.

Gestion du risque

Le Groupe est en veille permanente pour trouver des solutions aux évolutions climatiques notamment pour adapter les semences aussi bien à la sécheresse qu'aux précipitations. GRAINES VOLTZ travaille depuis plus de 10 ans sur ces sujets et est très innovant. Il a développé des gammes de graminées, de succulentes... adaptées aux changements climatiques et ainsi répondre à la demande de ses clients professionnels.

En raison notamment du changement climatique, les fournisseurs peuvent ne pas être en mesure de livrer les quantités attendues par GRAINES VOLTZ. Pour éviter tout risque de rupture d'approvisionnement ou d'approvisionnement de moindre qualité, le groupe a revu sa politique de stock de sécurité.

Plusieurs niveaux de risques ont été définis et les niveaux de stocks sont constitués en conséquence.

De plus GRAINES VOLTZ est à la recherche constante de nouvelles variétés auprès des fournisseurs et des obtenteurs pour ensuite réaliser des tests grandeur nature sur ses terres. Les changements climatiques sont moins un risque qu'une opportunité pour le groupe avec pour exemple l'attrait de plus en plus important des villes végétalisées qui sont plus fraîches en été ou le recours aux végétaux pour la fabrication d'énergie biomasse.

4) RISQUES LIÉS A LA SECURITE DES DONNEES ET A LA FIABILITE DES SYSTEMES D'INFORMATION

a) Risques liés à la fiabilité des systèmes d'information

Nature du risque

Les processus du Groupe reposent en partie sur des systèmes d'information très intégrés et interdépendants les uns des autres. Une défaillance de ces systèmes ou l'intrusion d'une personne mal intentionnée auraient des conséquences très dommageables sur l'activité de GRAINES VOLTZ.

Gestion du risque

GRAINES VOLTZ a permis en compte ces risques et les gère de la manière suivante :

- Charte informatique acceptée et signée par tous les salariés de l'entreprise. Cette charte a pour objet d'exposer les principales règles et précautions que les salariées doivent respecter et mettre en œuvre, et concerne les règles de sécurité, le respect de la loi informatique et libertés, le respect de la propriété intellectuelle, ainsi que les règles d'utilisation des services internet et messagerie.
- Système d'antivirus remis à jour régulièrement afin d'éviter des failles dans le système.
- Utilisation du système de surveillance Darktrace pour détecter des attaques et des menaces internes.

- Sauvegarde journalière multiple des données en local et répliquation en temps réel des données sur un autre site.
- Plan de reprise d'activité établissant toutes les mesures à appliquer pour la récupération des données, des applications, etc... en cas d'incident.
- Contrat d'assurance visant au dédommagement de la perte d'exploitation et des frais engendrés en cas d'intrusion/corruption.
- Accompagnement par une société de service pour répondre aux besoins divers que peuvent rencontrer l'entreprise : conseils, développement, mise à disposition de personnel, ...

5) RISQUE DE DISPARITION TRAGIQUE DU DIRIGEANT ET ACTIONNAIRE DE L'ENTREPRISE

Nature du risque

Le Groupe GRAINES VOLTZ est majoritairement détenu par la famille VOLTZ dont l'un des membres, en la personne de Serge VOLTZ, est le Président-directeur général du Groupe. Serge VOLTZ est le fondateur du Groupe éponyme et incarne les valeurs du Groupe sur lesquelles s'est structurée et développée l'entreprise au fil des années et qui guident les actions et principales décisions tout en fédérant les équipes au niveau international. Cette culture familiale est évidemment très présente. La disparition soudaine de son dirigeant pourrait être de nature à modifier la culture établie et pourrait impacter sa gouvernance.

Gestion du risque

Conscient de cette forte culture familiale qui a imprégné le Groupe au fil des années, un plan de succession a été mis en place en cas de disparition subite de l'actionnaire dirigeant actuel. De plus, le Groupe et les actionnaires ont toute confiance dans le système de gouvernance actuel du Groupe et les organes de décision support au pilotage du Groupe.

Cette gouvernance équilibrée permet au Groupe d'avoir confiance dans son développement et sa pérennité, même en cas de disparition tragique du dirigeant actionnaire.

6) RISQUES LIES A UNE PANDEMIE

Nature du risque

GRAINES VOLTZ est un acteur économique dont la chaîne de valeur s'inscrit dans un champ d'activité mondial. La recherche de fournisseurs de semences est réalisée en grande partie dans le monde entier ; la mise en culture des produits est réalisée en Europe ; la commercialisation est, quant à elle, réalisée dans 78 pays.

L'émergence d'une crise sanitaire majeure et mondiale pourrait avoir un impact non négligeable sur le fonctionnement de GRAINES VOLTZ et avoir des conséquences négatives sur sa rentabilité et sur sa situation de trésorerie.

Gestion du risque

GRAINES VOLTZ a mis en place un dispositif de gestion de crise qui permet de prendre les mesures d'urgence nécessaires. Une cellule de crise est mise en place avec une équipe composée : chef des ventes, chef produit/service client/service achat/logistique, ayant pour objectif de continuer à satisfaire les clients du Groupe tout en respectant un cadre pour ses collaborateurs. Ces cellules de crise ont d'ailleurs été activées pendant la crise sanitaire de la Covid-19, ce qui a permis de tirer des enseignements et d'améliorer les processus internes.

4.7. MATRICE DE MATÉRIALITÉ DE GRAINES VOLTZ

La grille de matérialité est construite en interne sur le fondement de l'expertise métier, de la connaissance des attentes et des exigences des parties prenantes du Groupe. Elle est revue chaque année.



La stratégie et la politique de GRAINES VOLTZ sont construites principalement pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

La grille de matérialité montre que le Groupe GRAINES VOLTZ contribue principalement aux Objectifs de développement durable (ODD) suivants :



	<p>Garantir un cadre de travail sain à l'ensemble des collaborateurs du Groupe ainsi que développer et promouvoir des conditions de travail décentes.</p>
	<p>Embaucher, former et développer les collaborateurs de GRAINES VOLTZ en mettant l'accent sur la promotion interne.</p>
	<p>Garantir l'égalité entre les hommes et les femmes.</p>
	<p>Innover en recherchant, développant et mettant sur le marché des nouveaux produits, nouvelles variétés qu'ils soient disruptifs ou incrémentaux et développer les compétences associées.</p>
	<p>Intégrer les enjeux développement durable dans l'industrialisation et la distribution des produits GRAINES VOLTZ.</p>
	<p>Maîtriser l'empreinte carbone de GRAINES VOLTZ</p>
	<p>Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.</p>
	<p>Développer et promouvoir des pratiques éthiques des affaires.</p>

4.8. L'AMÉLIORATION CONTINUE AU CŒUR D'UNE PRODUCTION INTÉGRÉE



GRAINES VOLTZ réalise d'importants travaux de recherche sur de nombreux programmes de sélection de légumes et de fleurs, notamment sur les variétés historiques de HILD SAMEN, société allemande acquise en mai 2020. Le Groupe investit tous les ans dans des moyens humains importants et du matériel dédié à l'expérimentation, la recherche et l'innovation (serres, tunnels, chambres de culture, matériel de laboratoire, etc.).

Le Groupe réalise également de nombreux programmes de recherche en partenariat avec des fournisseurs à travers le monde. Les programmes de sélection sont pilotés depuis la France, et les variétés sont jugées dans de nombreuses stations de recherche en Europe et à l'international.

4.8.1 L'amélioration continue chez GRAINES VOLTZ tourne autour de trois axes

1. Une stratégie de diversification des produits (qualité gustative, couleurs, résistances climatiques et maladies ...)

La recherche constante de nouvelles variétés ou de variétés à plus forte valeur ajoutée à travers le monde, pour permettre de répondre aux attentes des consommateurs et d'anticiper celles de demain, a toujours été le pilier central du développement de GRAINES VOLTZ.

Ainsi, GRAINES VOLTZ a acclimaté en 2016 quatre variétés de patates douces disponibles en jeunes plants bio à partir de pieds mères sains cultivés en France. À la suite d'un processus rigoureux et d'une série de validations, ces produits ont ensuite fait leur entrée en gamme auprès des professionnels et des consommateurs.

GRAINES VOLTZ est aujourd'hui l'ambassadeur de génétiques inédites en Europe comme l'impatiens Sunpatiens, une plante d'ombre issue d'un croisement avec une espèce indonésienne qui peut désormais croître en plein soleil. La société a démocratisé l'accès du grand public à des variétés rares pour s'imposer progressivement comme le distributeur de jeunes plants sur le continent auprès des horticulteurs.

2. Des semences pour une agriculture saine et biologique

Convaincu que l'agriculture de demain passera par une alimentation plus saine, plus respectueuse de l'environnement et des Hommes, le groupe propose depuis 1998 une gamme de semences de légumes biologiques. **Le défi : proposer aux maraîchers en production biologique une diversité variétale aussi large qu'en conventionnel, avec le même niveau d'exigence qualitative et la même sécurité d'approvisionnement.**

3. Des produits adaptés pour les nouveaux modes de production, notamment pour l'Agriculture urbaine et le Vertical Farming

L'AGRICULTURE URBAINE

GRAINES VOLTZ, conscient des spécificités des agriculteurs urbains qui développent des projets maraîchers sur des toits, dans des bacs ou sur des planches de culture, propose aujourd'hui une sélection de semences et de plants prenant en compte ces besoins particuliers. Cette offre se veut adaptée aux ambitions agronomiques, en premier le goût et la diversité, mais aussi le port de la plante et sa capacité à pousser dans des petits espaces.

LE VERTICAL FARMING

GRAINES VOLTZ, fort de sa qualité d'obteneur de génétiques, a développé une gamme de variétés d'herbes aromatiques sélectionnées pour les fermes verticales. Cette sélection a été faite en étroite collaboration avec des acteurs majeurs du secteur du Vertical Farming et les critères qualité des lots de semences ont été redéfinis pour répondre aux besoins particuliers de la culture Indoor : un taux de germination précis, un nettoyage rigoureux, une pureté spécifique très haute et aussi et surtout des semences disponibles toute l'année.

4.8.2. Les travaux de recherche

CREATION DE NOUVELLES VARIETES

De manière générale, le travail de recherche et développement est articulé autour de la création variétale et l'expérimentation. À l'écoute des tendances émergentes, GRAINES VOLTZ sélectionne les semences qui correspondent le mieux aux nouvelles contraintes agro climatiques, réglementaires et environnementales, et assurent à ses clients la production de légumes en adéquation avec le marché et les attentes de la filière. Il travaille de manière très étroite avec des sélectionneurs au niveau mondial afin d'introduire de nouveaux caractères d'intérêt, puis de sélectionner les individus les plus intéressants sur des critères génétiques et phénotypiques. Il expérimente les variétés sélectionnées sur des parcelles dédiées, afin d'étudier leurs comportements en conditions réelles (résistance aux pathogènes, rendements, aspect visuel, tenue à la conservation, au froid et/ou à la chaleur, etc.). Pour cela, il réalise de manière régulière des analyses auprès de prestataires publics comme le GEVES (Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences).

La sélection variétale est un processus particulièrement long, nécessitant de 5 à 20 ans de recherche selon l'espèce considérée. Ces recherches sont axées sur les espèces pour lesquelles GRAINES VOLTZ est devenu un spécialiste incontesté :

- des basilics aux qualités organoleptiques améliorées et résistants à des maladies spécifiques (Fusarium, Mildiou,...),
- des persils plats et frisés aux couleurs foncées, aux feuilles uniformes et résistants aux maladies,
- des ciboulettes au port érigé et aux tiges robustes, adaptées à différentes conditions de stockage,
- des haricots rames adaptés à toutes les zones géographiques de culture,
- des radis adaptés à toutes les conditions de culture, aux formes et couleurs homogènes et stables,
- mais aussi des aneths, des coriandres, des thyms, etc...

Ainsi, chaque année plusieurs milliers de nouvelles variétés sont étudiées, testées et sélectionnées afin de proposer des variétés hautement performantes en termes de rendement, vigueur, qualité de plante, résistance aux maladies, précocité, qualité de fruit ou encore de calibre. L'investissement en R & D de GRAINES VOLTZ aboutit tous les ans à l'inscription de nouvelles variétés potagères au catalogue officiel européen des variétés.

MAINTIEN ET MULTIPLICATION DE SEMENCES DE BASE

Dès le lancement d'une variété et tout au long de sa vie commerciale, l'équipe recherche est en charge de multiplier et de maintenir les semences de base qui vont servir de matière première aux agriculteurs multiplicateurs en charge de produire les graines commerciales. Le travail de maintien est particulièrement important afin d'éviter toute dérive génétique qui ferait qu'une variété changerait de forme et de caractéristique au fil du temps, de génération en génération.

La maintenance génétique est tout aussi importante pour les variétés dont GRAINES VOLTZ est propriétaire que celles du domaine public dont le Groupe veille à produire les meilleures sélections possibles pour ses clients.

CONTROLE DE PURETE VARIETALE

L'équipe de recherche a également la responsabilité de contrôler au champ ou en serre les semences issues de production. L'objectif de ces tests est de vérifier qu'il s'agit bien de la bonne variété, que le lot de semence est pur et ne comporte pas de mélanges avec d'autres variétés ou la présence de hors types. Ainsi les clients sont certains d'acheter les meilleures graines qui leur donneront pleinement satisfaction.

RECHERCHE FONDAMENTALE

En parallèle, le Groupe développe des techniques de production de semences et de plants de qualité supérieure. Cela implique des axes de recherche autour des pelliculants de semences, des boutures racinées, des biostimulants, du premier choix, de la désinfection, ...

Les personnes en charge de ces activités sont, pour la plupart, des techniciens ou ingénieurs agronomes et toutes possèdent une forte expérience professionnelle dans ce domaine. Ils font progresser les programmes grâce à leurs connaissances en génétique, biotechnologie, pathologie, agronomie et statistiques. L'expérience acquise sur le terrain permet une gestion adaptée pour chaque nouveau génotype dans des conditions agro pédo-climatiques variables d'une période de culture et d'une station expérimentale à l'autre.

Le Groupe dispose d'un laboratoire in vitro. Plus de 1 200 000 plantules en sont issues. Ce laboratoire, l'un des plus importants en Europe est en développement constant. Il permet de multiplier des plantes difficiles (Albizia, Syringa, Nandina, plantes en rosette...) mais aussi d'offrir aux clients plus rapidement les nouveautés végétales que le Groupe diffuse et de régénérer les pieds mères.

4 DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE DES FEMMES ET DES HOMMES AU CŒUR DE LA PERFORMANCE

En sortie de laboratoire les plantules sont transplantées et cultivées dans une serre d'acclimatation puis dans des tunnels de transition. Des techniques de micro et de sur-bouturage ont été développées avec succès, elles préfigurent les techniques de production de demain et permettent de démultiplier l'intérêt du laboratoire in vitro.

4.8.3 Le développement

Les experts développement de GRAINES VOLTZ parcourent le monde en permanence à la recherche de nouvelles semences florales ou maraîchères. Ils travaillent en collaboration étroite avec les sélectionneurs GRAINES VOLTZ pour leur faire part de leurs besoins sur les espèces qu'ils travaillent. Ils visitent également leurs fournisseurs qui recherchent et sélectionnent des variétés innovantes et prometteuses en termes de marché.

À la suite d'un protocole de tests rigoureux, ces variétés intègrent le catalogue GRAINES VOLTZ qui se charge ensuite de les faire connaître et de les diffuser. C'est ainsi que GRAINES VOLTZ anticipe les attentes en allant au-devant de ses clients, en faisant découvrir de nouveaux produits et en créant de nouvelles tendances.

Ce rôle d'ambassadeur de variétés inédites est aussi une manière de créer de nouvelles opportunités de marché pour les horticulteurs et les maraîchers.

4.9. DES FEMMES ET DES HOMMES AU CŒUR DE LA PERFORMANCE

4.9.1 Des permanents et des saisonniers

Les contrats pris en compte pour l'ensemble des informations sociales sont les CDI, les CDD et les contrats saisonniers. Les salariés du site logistique de Mâcon sont comptabilisés sur l'effectif de Colmar. L'établissement enregistré à la MSA est indiqué à part.

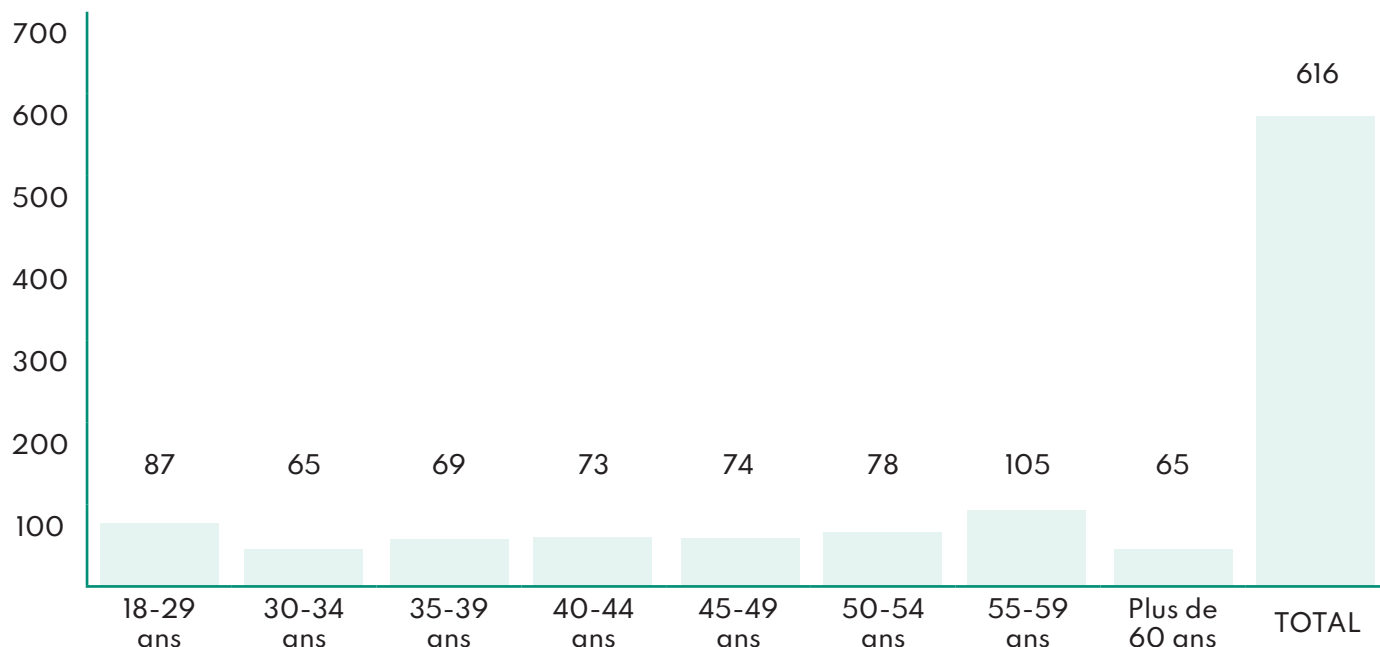
Répartition des effectifs permanents par activité

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	30/09/2023	30/09/2024
Nombre de personnes présentes au 30/09 (CDI, CDD, alternants...)	342	383	594	587	616
Nombre de personnes présentes en CDI 30/09	310	362	513	524	521
Part des CDI dans les effectifs	91%	95%	86%	89%	85%
Nombre de saisonniers au 30/09 (CS)	29	20	73	60	95
Nombre de saisonniers employés dans l'année nombre de contrats/personnes	110	115	313	334	308
Nombre d'heures travaillées			1 000 589	1 035 632	1 089 729

Les effectifs ont progressé de près de 5°% en 2024 avec 29 salariés en plus. L'activité de production étant très saisonnière, le nombre de contrats saisonniers reste important. La part des CDI dans les effectifs reste élevée au 30 septembre 2024 à 84,6°%.

4.9.2 Une pyramide des âges équilibrée

La pyramide des âges montre que chaque tranche d'âge est représentée au sein des salariés ce qui rend la structure pérenne.



4.9.3 L'attractivité de GRAINES VOLTZ et la fidélisation des salariés

1. ÉVOLUTION DU PERSONNEL

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	30/09/2023	30/09/2024
Nombre de recrutements de salariés permanents sur l'année	38	55	98	59	65
Pourcentage de recrutements	12.3%	15.2%	19.1%	11.26%	10.57%

Au 30 septembre 2024, les salariés permanents recrutés dans l'année représentent près de 10,57 % des effectifs permanents du Groupe. GRAINES VOLTZ demeure un groupe attractif et est en adéquation avec les attentes actuelles des salariés : la quête de sens dans leurs missions. Elle est également le résultat d'une réelle politique de qualité de vie au travail portée directement par la Direction, d'un partage de conviction et de passions sur la qualité des produits proposés aux clients.

L'analyse des départs est réalisée sur les contrats permanents :

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	30/09/2023	30/09/2024
Nombre de départs de salariés permanents sur l'année	14	17	44	51	66
Pourcentage de départs	4.5%	4.7%	8.6%	9.73%	10.73%

Les départs ont légèrement augmenté passant de 9,73 % au 30 septembre 2023 à 10,73 % au 30 septembre 2024 mais restent très modestes. Là encore, cette fidélité des salariés résulte de la politique du groupe, de ses valeurs et de la bienveillance managériale observée au quotidien sur les sites du Groupe.

2 PARTAGE DE LA VALEUR AVEC LES SALARIES

Pour fidéliser ses salariés, une politique de promotion professionnelle a été mise en place.

Domaines d'actions	Objectifs de progression	Actions menées	Indicateurs chiffrés Exemples au sein de GRAINES VOLTZ SA
Promotion professionnelle	Favoriser une meilleure communication autour des possibilités de promotions ouvertes aux femmes et aux hommes dans l'entreprise	Mise en place depuis plusieurs années au sein de l'entreprise, d'une rubrique « appel à candidature en interne » dans la Lettre d'Information hebdomadaire diffusée aux salariés par mail. Cette démarche se couple avec la partie « Expression du salarié en matière d'évolution de carrière et plan individuel de développement » qui se trouve dans les entretiens annuels de chaque salarié	Dans le tableau de recensement des demandes d'évolutions, exprimées dans les entretiens annuels, 5 femmes et 1 homme ont émis le souhait d'évoluer. 18 appels à candidatures internes ont été publiés dans la lettre d'information hebdomadaire en 2023.

Les salariés de GRAINES VOLTZ SA bénéficient en outre d'un contrat de participation aux résultats.

4.9.4 Le bien-être au travail



Sur la base de son activité, le Groupe a porté une attention particulière à 2 enjeux clés pour ses salariés :

- La qualité de vie au travail
- L'équilibre vie professionnelle / vie privée

QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

GRAINES VOLTZ veille avec attention à ce que l'environnement du travail soit adapté tant aux femmes qu'aux hommes de l'entreprise.

D'un point de vue pratique, l'entreprise GRAINES VOLTZ s'adapte aux besoins de chacun et participe au bien-être de ses salariés.

Dans chaque établissement, les conditions de travail sont améliorées au fil du temps.

À Colmar (68), siège de la société, la qualité de vie au travail est entièrement pensée pour le bien-être de tous. Depuis le 15 décembre 2016, date à laquelle GRAINES VOLTZ a déménagé dans ses nouveaux locaux, la direction a :

- Mis en place d'une parcelle potager pour chaque salarié volontaire,
- Créé des douches,
- Créé une cuisine et une salle à manger,
- Réaménagé l'espace de vie en général,
- Créé une ferme urbaine partagée avec un poulailler, des boucs et 1 chat,
- Créé des parkings à l'avant et à l'arrière du bâtiment avec 4 bornes de recharge rapide électrique et 2 véhicules électriques en libre-service,
- Créé une salle de détente « Zen » disponible à tout moment et d'une chambre d'hôtel,
- Aménagé des aires de repos et de repas extérieurs,
- Créé un jardin botanique,
- Construit une serre connectée de production de légumes radio pilotée par ordinateur en hydroponie et permaculture,
- Mise en place de massage périodique sur demande,
- Mise en place d'un coiffeur périodique sur demande,
- Mise en place de Food Trucks quotidiens chaque jour ouvrable (Crêpes-Japonais-Chinois-Pizzas-Burgers),
- Mise en place de séance de yoga hebdomadaire,
- Mise à disposition de vélos (électriques et mécaniques) et d'une trottinette électrique,
- Footing en groupe 2 fois par semaine,
- Sorties marche organisées régulièrement,
- Présence d'un magnétiseur sur rendez-vous,
- Organisation de retransmission de matchs sur grand écran dans la grande salle « Fleurette »,
- Présentation et vente de bijoux aux salariés.

Toutes ces actions visent au bien-être des salariées de GRAINES VOLTZ et ont pour objectif la santé physique et mentale des équipes (obésité, hygiène...).

A Brain sur l'Authion (49), l'établissement secondaire, tous les aménagements modernes avaient été pensés avant la construction. Cependant, des améliorations dans la vie au quotidien sont mises en place du fait de l'augmentation des effectifs et du volume d'activité. D'importants travaux d'agrandissement ont été réalisés en novembre 2021 avec la construction d'un entrepôt de stockage de 1 000 m² supplémentaire pour répondre à la forte demande enregistrée par le Groupe. Des rénovations de réfectoires et de bureaux ont été réalisées chez GV pour leur site de production situé à Saint Barthélémy d'Anjou.

CSE : le Comité Social et Économique (CSE) est l'instance représentative du personnel, née avec les ordonnances Macron, qui remplace le Comité d'Entreprise (CE), les Délégués du Personnel (DP), et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). Les élus du CSE ont un triple rôle : un rôle économique, un rôle de gestion des activités sociales et culturelles et un rôle d'assistance des salariés. Le champ d'intervention du CSE est riche.

Le CSE est constitué de 12 membres (10 pour GRAINES VOLTZ SA et 2 pour ABJP) qui font remonter auprès de la Direction les informations d'éventuels problèmes afin qu'ils soient réglés dans les plus brefs délais.

Aux élus du CSE, se rajoutent au minimum un préventeur sur chaque site de GRAINES VOLTZ. Le préventeur santé sécurité au travail a pour mission de sensibiliser l'ensemble des salariés à la « culture sécurité » de l'entreprise.

4.9.5 Équilibre vie privée / vie professionnelle

Certaines mesures permettent aux salariés, sans distinction de sexe, d'améliorer l'articulation entre la vie professionnelle et la vie familiale :

- Une souplesse des horaires de travail est accordée en fonction de chaque cas particulier.
 - Lors de chaque rentrée scolaire, il est permis aux parents de s'absenter pour accompagner leurs enfants. Pour cela, la Lettre d'Information précise chaque année aux parents de jeunes enfants qu'ils sont autorisés à accompagner leurs enfants à l'école le jour de la rentrée scolaire.
 - Il n'est pas dans les habitudes de l'entreprise de faire des réunions tôt le matin ou trop tardives. Les responsables de service sont sensibilisés à ce niveau.
 - Compte-tenu du nombre de commerciaux, le retour régulier au domicile est préconisé dans la mesure du possible.
- Le droit au télétravail est maintenu et est accordé par le chef de service.

Modalités de financement par l'entreprise des modes d'accueil de la petite enfance :

- En cas de naissance, les salariés bénéficient des jours légaux instruits par la convention collective et la loi. Aucune journée supplémentaire n'est accordée par un accord d'entreprise.
- En cas d'enfant malade, la convention collective ne prévoit ni jour ni subvention. En revanche, la société a mis en place l'octroi de 2 jours par an (année civile) par enfant et par parent pour 1 enfant de moins de 13 ans.

Domaines d'actions	Objectifs de progression	Actions menées	Indicateurs chiffrés Exemples au sein de GRAINES VOLTZ SA
Articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice des responsabilités familiales	Améliorer l'harmonisation des temps de vie.	À partir de 2017 et afin d'assurer l'accès aux établissements d'accueil des jeunes enfants de moins de 3 ans, GRAINES VOLTZ s'est engagé à participer aux frais de fonctionnement de l'établissement concerné. En contrepartie, et dans un souci d'équité par rapport aux autres salariés, la femme ou l'homme parent accepte de renoncer à tout ou partie de sa prime de fin d'année.	5 contrats ont été signés entre les structures d'accueil et Graines VOLTZ en 2023 - Pour l'établissement de COLMAR, un partenariat avec deux crèches a été signé : Léa et Léo et Les Petits Chaperons Rouges. Ceci permet aux femmes et aux hommes d'être à la fois à proximité de leur lieu de travail et de la crèche donc de réduire au maximum les distances et de gagner du temps.
	Améliorer les droits liés à la prise de congés familiaux.	Depuis 2018, un jour de congé exceptionnel supplémentaire aux jours conventionnels est accordé aux femmes et aux hommes en cas d'obsèques d'un proche parent qui nécessite un déplacement éloigné lorsque des funérailles se déroulent à plus de 500 km.	En 2023, aucun salarié, ni femme ni homme, n'a demandé à bénéficier de ce droit de congé supplémentaire.
	Permettre une meilleure implication des femmes et des hommes dans leur vie parentale.	Les parents ayant des enfants scolarisés, sont autorisés à les accompagner lors de la rentrée des classes. Cette information apparaît dans les avantages acquis mis en place par GRAINES VOLTZ.	Les salariés ayant bénéficié de cet avantage n'est pas réellement quantifiable. Graines VOLTZ estime que tous les parents, femme ou homme ayant un enfant scolarisé en ont pu en bénéficier.

4 DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE DES FEMMES ET DES HOMMES AU CŒUR DE LA PERFORMANCE

Domaines d'actions	Objectifs de progression	Actions menées	Indicateurs chiffrés Exemples au sein de GRAINES VOLTZ SA
Articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice des responsabilités familiales	Permettre d'aider les aînés des salariés femmes et hommes.	Permettre aux salariés de faire « don », à une femme ou à un homme de jours de congés afin de permettre à cette femme ou à cet homme d'être présent auprès de son enfant ou de son parent.	
	Améliorer les droits liés à la prise de congés familiaux en cas de difficultés médicale de l'enfant.		
	Éviter les déplacements professionnels.	Permettre de se réunir de manière virtuelle en utilisant les moyens informatiques / multimédias recommandés par les services informatiques : Zoom	Les réunions se sont articulées en majorité via Zoom ou autre plateforme de réunion vidéo.
	Améliorer les droits liés à la prise de congés familiaux en cas de naissance.	Augmenter le nombre de jours légaux ou conventionnels lors d'une naissance pour le mari.	

4.9.6 Égalité femmes hommes



Le plan égalité Hommes / Femmes a été signé et transmis à la DIRECCTE.

Un plan égalité hommes / femmes a été rédigé en 2011 et est reconduit tous les 3 ans. Il a été signé par la Direction et les membres du CSE. Ce document a été envoyé à la DIRECCTE. Les parties confirment leur engagement à continuer à maintenir la quasi-parité entre les hommes et les femmes de l'entreprise tant au niveau des rémunérations dans les différentes catégories socio-professionnelles, qu'au niveau de la formation mais également au niveau des évolutions professionnelles. Les évolutions continuent et les parties conviennent donc de se fixer des objectifs de réflexion dans le domaine de l'articulation entre la vie professionnelle et la vie privée. Une mise à jour du plan égalité Hommes / Femmes est effectuée chaque année, transmise à la DIRECCTE et publié sur le site internet GV.

1. LES FEMMES DANS LE GROUPE

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	30/09/2023	30/09/2024
Nombre de femme en CDI au 30/09	155	191	260	270	266
Part des femmes dans les CDI	45%	50%	51%	51%	43%
Nombres de cadres en CDI au 30/09	130	125	144	146	166
Part des cadres dans les CDI	41.9%	34.5%	28.1%	27.9%	27.0%
Nombre de femme cadres en CDI au 30/09	34	38	44	46	51
Part des femmes dans les cadres en CDI	26.6%	30.4%	30.6%	31.5%	30.7%

Les femmes sont de plus en plus présentes dans le Groupe depuis plusieurs années. Le pourcentage des femmes en CDI dans le Groupe est légèrement en baisse et s'établit à 30,7 % en 2024. Ceci s'explique notamment par le fait que l'activité de l'entreprise ABJP repose essentiellement sur une production en extérieur, qui nécessite un travail rude réalisé essentiellement par des ouvriers et des saisonniers.

En outre, la part des cadres et des femmes cadres dans les effectifs a augmenté cette année et la part des femmes dans les cadres a quant à également elle légèrement augmenté.

Ces évolutions positives sont le résultat des politiques non discriminatoires du Groupe qui privilégie le recrutement des personnes passionnées, compétentes, bienveillantes.

2. ÉGALITÉ SALARIALE

Domaines d'actions	Objectifs de progression	Actions menées	Indicateurs chiffrés Exemples au sein de GRAINES VOLTZ SA
Rémunération	Assurer l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes dans l'entreprise en matière de rémunération effective.	La Direction veille à l'équité. Tous les salaires sont répertoriés sur un tableau général et validé par le PDG.	Le tableau récapitulatif précédent (2018) indique un équilibre parfait entre femmes et hommes. A partir de 2019, nous constatons un déséquilibre qui s'explique par le fait d'inclure les commerciaux. Malgré les recrutements permanents dans tous les domaines d'activité, la société met un point d'honneur à continuer dans cette lignée.
	Neutraliser ou réduire l'impact de la parentalité femme ou homme sur la rémunération effective des salariés.	Assurer aux salariés des jours de congé supplémentaires rémunérés 100 % pour enfant malade. Depuis le 1er janvier 2018, la Direction a décidé d'accorder un maximum de 2 jours ouvrés par année civile aux parents femme ou homme ayant besoin d'être présents auprès de leur enfant malade en assurant le maintien du salaire à 100 % (2 jours par salarié au total même si couple présent dans l'entreprise - concerne les enfants de moins de 12 ans). Une rubrique sur l'intranet de GRAINES VOLTZ dans la partie Gestion des absences a été créée, ce qui permet de faire un suivi par les responsables de service et les Ressources Humaines.	Un tableau de suivi des absences a été mis en place pour les femmes et les hommes dont les enfants ont été gardés par un salarié femme ou homme de l'entreprise. En 2023, 5 hommes ont bénéficié de 8 jours pour enfant malade et 23 femmes ont bénéficié de 41 jours.
	Reprise après maternité	L'entreprise fait bénéficier les salariés de leur augmentation individuelle ou collective au 1er janvier de chaque année y compris les femmes en congé de maternité.	La Direction a décidé qu'à chaque reprise de congé de maternité, en accord avec le responsable de service, quelque-soit le mois de reprise qu'une augmentation de salaire est systématique.

Conformément à la loi du 9 novembre 2010, à la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, au décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019 portant application des dispositions visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans l'entreprise et relatives à la lutte contre les violences sexuelles et les agissements sexistes au travail et à compter du 1er janvier 2021, GRAINES VOLTZ SA, entreprise de plus de 250 salariés, a réalisé un plan d'action destiné à garantir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans l'entreprise. Ce plan a été mis à jour en 2023 pour l'année 2022.

La direction a procédé à l'analyse de différents indicateurs afin de mettre en évidence les domaines de progression possible et de pouvoir mettre en œuvre des actions correctives nécessaires si d'éventuelles inégalités sont constatées.

Il faut préciser que l'effectif de la force commerciale de la société est majoritairement masculin. Cette situation est historique car le monde de l'agriculture, bien qu'il se féminise de plus en plus, reste majoritairement masculin.

4.9.7 Lutte contre la discrimination

1. MESURES PRISES EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION DE PERSONNES HANDICAPEES

Au niveau du Groupe, 21 salariés handicapés bénéficient de CDI, 9 salariés handicapés bénéficient d'un CDD. 1 saisonnière handicapée revient régulièrement et une salariée handicapée bénéficie du télétravail depuis son domicile.

2. POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Le Groupe est attaché à la lutte contre les discriminations. Bien qu'il n'y ait aucune politique particulière dédiée, le Groupe respecte les textes légaux en matière de publication d'offres d'emploi et de recrutement. Par ailleurs, les principaux textes applicables sont affichés sur chaque site du Groupe.

4.9.8 Accidents et maladies professionnelles

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	30/09/2023	30/09/2024
Nombre d'accidents de travail avec arrêt	8	32	28	20	24
Taux de fréquence des accidents du travail	14	11.05	27.98	19.298	22.02
Taux de gravité des accidents du travail	29%	7%	34%	34%	34.5%

Précisions méthodologiques :

Taux de fréquence des accidents du travail : nombre d'accidents avec arrêt x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées

Taux de gravité des accidents du travail : nombre de jours perdus pour accidents ou maladies professionnelles x 1 000 / nombre d'heures travaillées

Les heures travaillées retenues pour le calcul du taux de gravité sont les heures théoriques travaillées. Les jours d'arrêt pris en compte dans le calcul sont comptabilisés en jours ouvrés.

Au niveau du Groupe, 24 accidents du travail avec arrêt ont été constatés sur l'exercice, correspondant à un taux de fréquence de 22,02 et un taux de gravité de 34,5 %. Les 24 accidents concernent un public varié. Néanmoins aucun accident de travail n'est à déclarer pour un commercial dans le cadre de sa fonction sur la « route ». Les accidents sont principalement observés à la production et à la logistique. Le suivi des accidents du travail est du ressort du CSE. Chaque accident du travail est analysé pour en tirer des enseignements et des actions sont mises en œuvre. Les responsables d'activité sont en charge de la mise en place et du suivi.

4 maladies professionnelles ont été déclarées au cours de l'exercice 2023/2024. Le taux de gravité des maladies professionnelles est de 0 %.

Aucun accord n'a été signé concernant la santé et la sécurité au travail. Ces points sont mentionnés dans le Document Unique d'Évaluation et de Prévention des Risques mis à jour tous les ans pour chaque site.

4.9.9 Formation pour développer l'expertise des salariés

1. POLITIQUES MISES EN ŒUVRE EN MATIÈRE DE FORMATION



Chaque salarié bénéficie, à sa demande ou à la demande de son responsable, d'une formation la plus adaptée possible à son poste de travail et à son évolution professionnelle au sein de la société. Au cours de l'entretien professionnel de fin d'année, effectué par les Ressources Humaines, puis tout au long de l'année chacun peut demander une formation. Un point est effectué par le service Ressources Humaines de l'ensemble des demandes, puis les demandes sont soumises pour accord aux membres du Comité de pilotage et un plan de formation est mis en place. Les salariés sont informés individuellement de l'accord ou des réserves émises pour leur demande.

2. NOMBRE TOTAL D'HEURES DE FORMATION

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	30/09/2023	30/09/2024
Nombre de personnes formées à l'année	73	104	126	172	190
Nombre d'heures de formation	2 262	1 885	3 260	2 247	3 679
% de salariés formés dans l'année	24%	29%	25%	33%	31%

Plus de 3 600 heures de formation ont été effectuées cette année au sein du Groupe notamment sur les sociétés françaises du Groupe. Chaque année environ un quart des salariés est formé et toutes les catégories de personnel ont bénéficié de formation. Les formations dispensées sont principalement et par ordre d'importance la sécurité, les langues et le management.

Précisions méthodologiques :

Les formations prises en compte sont les formations de plus de 7 heures. Concernant les formations dispensées à cheval sur deux exercices, l'ensemble des heures effectuées est comptabilisé sur l'exercice durant lequel la formation est la plus importante. Les heures d'anglais inscrites sont les heures prévues et facturées par l'organisme de formation. Les heures réelles effectuées peuvent être légèrement supérieures car les organismes de formations en langues s'engagent à fournir le nombre d'heures nécessaires afin que le stagiaire puisse atteindre le niveau convenu.

4.10. DES CONSOMMATIONS RAISONNÉES POUR PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

4.10.1 Politique générale en matière environnementale

Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement.



Au niveau Groupe, l'organisation sur les questions environnementales est la suivante : veille réglementaire par les responsables de site et les collaborateurs. Les questions en lien avec l'environnement sont placées sous la responsabilité de Guillaume LEROY, Directeur du site de Brain, et d'Erwan PERROT, Directeur de production. L'entreprise est alertée des évolutions réglementaires à venir notamment par le réseau UFS (Union Française des Semenciers).

GRAINES VOLTZ présente ci-après quelques exemples de démarches mises en place sur les différents sites du Groupe.

À Colmar, des ampoules LED ont été installées à l'extérieur du bâtiment pour l'éclairage et dans l'ensemble des bureaux

Une politique de réduction des papiers est mise en place. Les accusés de réception de commandes ne sont plus envoyés par la poste mais sont envoyés par mail. Cela permet de faire une économie de papier d'environ 10 %, soit environ 10 000 copies par trimestre. En France et en Italie, une partie des factures clients ont été dématérialisées. Seuls les clients ne souhaitant pas avoir des documents sous cette forme reçoivent encore des factures papiers. Au niveau de la comptabilité fournisseurs, une très grosse partie des factures fournisseurs sont dématérialisées et archivées dans une GED. Les notes de frais sont également dématérialisées via une application Manager one. Cette application permet de conserver les justificatifs en photo sur une plateforme du site.

La pépinière ABJP :

- privilégie la livraison/emballage en vrac plutôt qu'en petit conditionnement, la récupération ou la réutilisation des emballages, la collecte et le recyclage des déchets produits.
- favorise le développement des circuits directs de commercialisation. Cela garantit la fraîcheur ou encore la saisonnalité des produits.

1. ACTIONS DE FORMATION ET D'INFORMATION DES SALARIES MENEES EN MATIERE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Une campagne de sensibilisation en matière d'impression des documents, de tri sélectif (papier - plastique - déchets verts- autres déchets), d'affichage dans les zones à risque des règles de sécurité à observer a été lancée à Brain, Saint Barthélémy et Colmar : bennes de tri sélectif + containers poubelles plastiques et containers boîtes métalliques et ordures ménagères. Sur le site de Brain, une formation CERTIPHYTO a été organisée pour toutes les personnes manipulant des produits phytosanitaires.

Une fois tous les 15 jours, un salarié dépose les différents sacs à la décharge de la commune dans les containers prévus à cet effet. Sur le site de Colmar, les restes de repas sont donnés aux poules pour lutter contre le gaspillage alimentaire. Sur les autres sites, aucune action n'est menée en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire, cette thématique ne représentant pas en enjeu matériel pour la société.

2. MOYENS CONSACRES A LA PREVENTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET DES POLLUTIONS

Le Groupe GRAINES VOLTZ ne dispose pas de site classé ICPE.

- Site de Colmar : pas de risque de pollution car c'est un site administratif.
- Site de Brain : respect des différentes réglementations, risque de pollution très limitée par la nature de l'activité industrielle. Risque extrêmement faible car les déchets sont isolés et stockés séparément (déchets en cuves étanches double paroi et identifiées). Les poussières de traitement sont récupérées par une unité d'aspiration spécifique évitant tout rejet extérieur. De plus, deux recherches annuelles de fuites de liquides frigorigènes sont effectuées dans le cadre de la maintenance de nos équipements frigorifiques
- Site de Mâcon : il n'y a aucun risque environnemental car il s'agit uniquement d'un dépôt de transit de préparation de commandes. Étant donné la nature des produits, ils ne sont pas sortis de leur emballage. Des extincteurs sont mis en place et sont régulièrement contrôlés par un organisme agréé (groupe SVB). Un document Unique de Prévention et d'Évaluation des Risques est rédigé et mis à jour par la société BREEWEL, le locataire principal du dépôt.

4.10.2 Changement climatique – émission de gaz à effet de serre (bilan carbone)

Étape fondamentale dans sa démarche visant à connaître précisément son impact environnemental, GRAINES VOLTZ vient d'achever le calcul de son bilan carbone intégrant le scope 3. Tandis que le scope 1 inclut les émissions directes de gaz à effet de serre (GES) provenant des sites détenus par le Groupe (combustibles pour les processus industriels, chauffage des locaux, carburants des véhicules...) et le scope 2 les émissions indirectes associées à la production de l'énergie importée pour les besoins de ses activités, le périmètre du scope 3 englobe toutes les autres émissions indirectes générées à l'amont et à l'aval de la chaîne de valeur : achat de matières premières, de services et de produits, transport des marchandises, déplacements des salariés, gestion des déchets, immobilisation des biens et équipements de production... GRAINES VOLTZ est désormais en capacité de piloter son empreinte environnementale dans l'ensemble de son périmètre et dans celui de chacune de ses activités.

Le Groupe GRAINES VOLTZ a mis en place un groupe de travail pour piloter cette mission sous la responsabilité de Christian VOLTZ, Directeur Adjoint. Cette mission a été conduite en plusieurs étapes : 1/ Nomination du pilote et définition du planning, des objectifs et des livrables, 2/ Définition des périmètres à comptabiliser, 3/ Collecte et exploitation des données, 4/ Définition des plans d'actions de réduction et 5/ Synthèse de la démarche. L'étape 4 est en cours de réalisation au moment de la publication de cette DPEF.

Le groupe de travail a suivi le guide de la filière agricole et agro-alimentaire de l'ADEME, partie « exploitations agricoles » et « coopératives et négociants » en particulier. Les émissions prises en compte reflètent l'exercice des activités de l'organisation, à savoir 100 % des émissions des installations contrôlées par les entités GRAINES VOLTZ.

Les émissions de gaz à effet de serre de toutes les entités juridiques ont été prises en compte à l'exception de celles de GRAINES VOLTZ ESPANA SL en raison de l'absence d'activité lors de l'exercice et de GRAINES VOLTZ MAROC SARL dans la mesure où l'activité a été jugée non significative au regard de l'activité globale du Groupe.

• Objectifs et plan d'action

GRAINES VOLTZ s'est fixé des objectifs de réduction de ses émissions conservateurs sachant que ces objectifs seront révisés par la nouvelle équipe de directeur lors des travaux préparatoires à la réalisation de l'état de durabilité du Groupe.

Le groupe de travail qui a réalisé cette mission a classifié les actions en place ou à mettre en place en 3 catégories : 1/ Améliorer le processus sans modification du processus, 2/ Modifier le processus et/ou du fonctionnement ce qui réduit les GES, 3/ Réduire les consommations par réduction des volumes générant les GES. Ce plan d'action a été fait sur les 2 principales BU de GRAINES VOLTZ : VOLTZ Horticulture et VOLTZ Maraîchage.

Les travaux ont pris en compte les orientations de la stratégie Bas Carbone de la France à l'horizon 2050.

Le groupe de travail présente ci-dessous le tableau de synthèse des 15 principales actions engagées ou à mettre en place, à volumes et activité équivalents.

Rang	En tonnes de CO2
1	Décarbonation des transporteurs de petits colis (DHL, Colissimo, Chronopost). Programmes et engagements de réduction des GES par les transports actuels.
2	Engagement de réduction des GES de DB Schenker (utilisation de carburant Bio GNC+), des transports Ageneau (écoconduite) et l'utilisation de la navette Brain-Chemillé (écoconduite, massification des volumes).
3	Passage en LED du site de Brain.
4	Déplacements bureau/domicile : installations de bornes électriques de recharge accessibles aux salariés, véhicules électriques sur site mis à disposition.
5	Changement de fournisseurs pour les aromatiques (gain sur l'énergie) - transfert d'Angers vers Barcelone et d'Israël vers l'Europe.
6	Revue de la consommation d'azote pour les jeunes plants horticoles en réduisant la durée de culture de 1 à 2 ans à 2 à 3 mois.
7	Remplacement des serres de Saint Barthelemy avec une meilleure technologie (réduction énergies consommées).
8	Production sans tourbe en application des obligations réglementaires.
9	Utilisation de plastique recyclé dans les serres
10	Réduction des traitements de produits dangereux avec une réduction de leur utilisation et de leurs rejets.
11	Mise en place de chaudières bois avec recyclage à la place des systèmes de chauffage issus du gaz.
12	Mise en place de LED sur les sites horticoles et changement des compensateurs usagés avec grosse consommation.
13	Remplacement des chambres froides vétustes par des chambres froides avec de meilleurs rendements.
14	Réduction de la consommation de fongicides (proportion augmentée de plantes disposant du label " bleues").
15	Passage des véhicules du parc commerciaux horticulture de l'essence vers l'électrique.

Le plan d'action de GRAINES VOLTZ comporte au total 35 actions permettant de se fixer un objectif de réduction des GES de 4 à 5 % pour 2030 par rapport à 2024 et une baisse de 8 à 9 % pour 2050 toujours par rapport à 2024.

• Profil gaz à effet de serre du Groupe GRAINES VOLTZ

Scope	Postes d'émission	GRAINES VOLTZ
Émissions directes de gaz à effet de serre (Scope 1)	Sources fixes de combustion	Chauffage bâtiment / serre au propane, au fioul
	Sources mobiles de combustion	Sources de combustion en mouvement contrôlées par l'organisation (véhicules terrestres)
	Émissions directes de procédés	Drainage des sols
	Émissions directes fugitives	Émissions de N2O des sols agricoles dues à l'apport d'azote Émissions des fluides frigorigènes des climatisations ou des groupes frigorifiques
Émissions de gaz à effet de serre à énergie indirecte (Scope 2)	Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Achats d'électricité au réseau
	Émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur, froid	Achats de gaz naturel
Autres émissions indirectes (Scope 3)	Achats de produits ou de services	Émissions dues à la fabrication des engrais, des amendements minéraux / organiques (tourbes), des produits phytosanitaires (fongicides, pesticides, insecticides) Émissions dues à la production d'intrants (jeunes plants, semences) achetés par GRAINES VOLTZ Plastiques pour la production de jeunes plants Participation aux foires et salons Repas des salariés et saisonniers du groupe Émissions et réceptions de courriels Matériel de bureau Vêtements et chaussures de travail Futurs emballages pour les jeunes plants et les semences
	Immobilisations de biens	Matériels d'exploitation Bâtiments de l'exploitation Véhicules terrestres Matériel informatique et de communication Électroménager et matériel électrique Matériel de bureau
	Déchets	Émissions dues au transport et au traitement des déchets d'emballages (plastiques, cartons), de l'exploitation (plastiques agricoles principalement) Déchets dangereux Émissions dues au traitement des eaux usées
	Transports des marchandises amont	Émissions dues au transport entrant dans les sociétés
	Transport de marchandises internes	Émissions dues au transport entre les sociétés et ou plateformes du groupe
	Transport des marchandises aval	Émissions dues au transport à destination des clients
	Déplacements professionnels	Train, avion, voiture déplacements réalisés avec des véhicules contrôlés ou non détenus par le groupe
	Transports de visiteurs ou de clients	Consommation d'énergie liée au transport des clients ou des visiteurs vers les sites de l'entreprise
	Utilisation des produits vendus	Émissions liées à la culture des jeunes plants et des semences vendues
	Déplacement domicile – travail	Émissions liées aux déplacements des salariés, permanents ou saisonniers
	Fin de vie des produits vendus	Émissions liées au traitement en fin de vie emballages des produits (jeunes plants et semences) vendus par GRAINES VOLTZ

L'équipe projet a recherché l'existence d'un guide sectoriel d'inventaire des émissions de gaz à effet de serre pour le secteur horticole et maraîcher. Le guide consulté et retenu est le guide de la filière agricole et agro-alimentaire de l'ADEME, partie « exploitations agricoles » et « coopératives et négociants » en particulier. À ce titre la base de l'ADEME Agro-Balyse a été consultée pour évaluer la disponibilité de facteurs d'émission pour les achats de jeunes plants et semences de GRAINES VOLTZ.

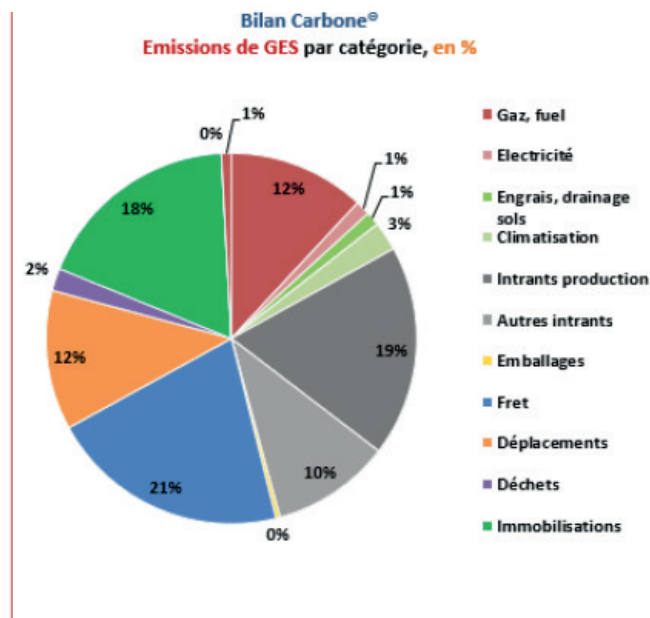
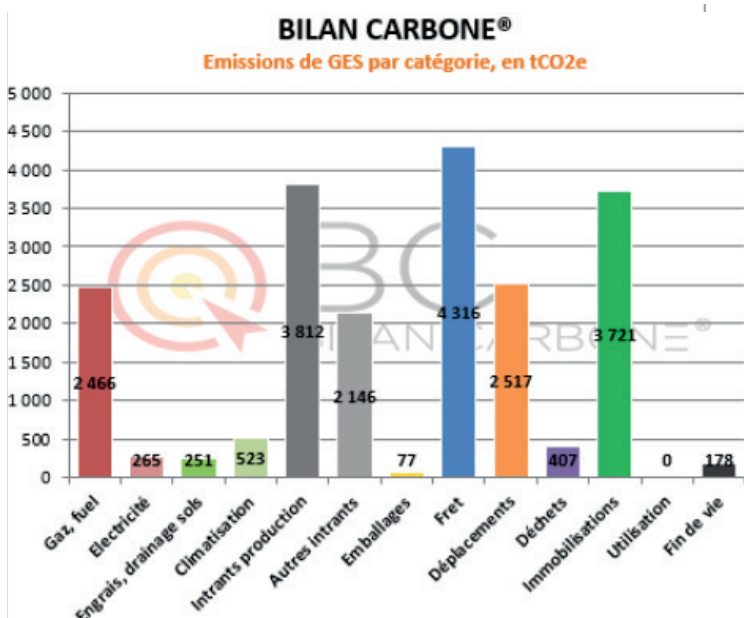
Sur la base du périmètre opérationnel défini, il a été établi dans des « matrices de collecte » les données à collecter auprès des différents responsables. Trois matrices ont été établies, une pour la France, une pour l'Italie et une pour l'Allemagne. Dans chacun de ces documents sont matérialisés en ligne les types de données à collecter avec une explication sur la donnée à fournir, l'unité de reporting et le lien vers le feuillet du tableur Bilan Carbone®.

4 DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE DES CONSOMMATIONS RAISONNÉES POUR PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

• Résultats obtenus pour le bilan carbone, exercice clos le 30 septembre 2024

Le total des émissions de gaz à effet de serre s'établit pour le Groupe GRAINES VOLTZ à 20 678 tonnes de CO₂eq avec un degré d'incertitude de l'ordre de 10 % (2 097 tonnes) vs. 25 655 tonnes pour l'exercice passé soit une baisse de -19 %. Cette valeur est à mettre en perspective des émissions françaises de 414,8 millions de tonnes de CO₂eq (2021*) et de celles du secteur agricole français en 2021 de 123 millions de tonnes de CO₂eq**.

NB : l'incertitude d'un bilan carbone est l'écart potentiel existant entre la valeur des émissions de gaz à effet de serre mesurée et le CO₂ réellement émis. L'incertitude est la marge d'erreur sur les résultats du bilan carbone. Plus l'incertitude est faible, plus le bilan est précis.



Les 3 premiers postes d'émission de GRAINES VOLTZ sont :

- Le fret (fret entrant, fret interne et fret sortant) : 21 %,
- Les intrants de production (jeunes plants et semences achetés auprès des producteurs) : 19 %,
- Les immobilisations (bâtiments, véhicules et matériels d'exploitation) : 18 %.

Il est à noter que le fret représente le premier poste devant les intrants. Pour l'exercice clos au 30 septembre 2023, la situation était inversée.

Le Groupe GRAINES VOLTZ est organisé en 2 activités, VOLTZ HORTICULTURE ET VOLTZ MARAICHAGE. L'analyse des émissions en fonction des activités du Groupe ressort de la manière suivante :

- L'activité VOLTZ HORTICULTURE représente 74 % du total du bilan carbone du Groupe GRAINES VOLTZ avec environ 15 390 tonnes de CO₂eq vs. 17 100 tonnes pour l'année passée. Les premiers postes d'émission sont :
 - le fret entrant, interne et sortant : 24 %,
 - les immobilisations : 18 %,
 - les intrants de productions (jeunes plants, semences) : 17 %.

Le poids relatif des transports a significativement augmenté en 2024. Les transports passent de 18 % à 24 % des émissions de VOLTZ HORTICULTURE.

- L'activité VOLTZ MARAICHAGE représente 22 % des émissions de gaz à effet de serre du Groupe GRAINES VOLTZ et les postes d'émission par ordre décroissant sont les suivants :
 - les intrants de production (jeunes plants et semences) : 27 %,
 - les énergies (gaz et fuel) : 18 %,
 - les immobilisations : 18 %.

Comparaison des résultats 2023 vs. 2024

Le bilan carbone de l'exercice 2022-2023 affichait un résultat de 25 655 tonnes CO₂eq. Le nouveau bilan carbone présente donc une réduction brute de 4 977 tonnes CO₂eq soit une baisse de -19 %.

La variation entre les deux exercices s'explique de la manière suivante :

- une baisse des volumes produits vendus entraînant mécaniquement une diminution des émissions des gaz à effet de serre,
- à la suite à nos travaux intermédiaires avec les équipes du Groupe, il a été identifié des imprécisions ou erreurs sur l'exercice 2022-2023,
- et des actions de réduction ont permis de réduire les émissions de certains postes.

Ainsi en corrigeant les effets volumes et les erreurs sur le bilan carbone de l'exercice 2022-2023, le bilan carbone au 30/09/2023 ajusté ressort à 21 461 tonnes de CO₂eq, soit une réduction nette de -783 tonnes (-4 %) entre les deux années. L'impact des corrections est de - 2 392 tonnes CO₂eq et celui des volumes est de -1 803 tonnes de CO₂eq.

* données Centre Interprofessionnel d'Études de la Pollution Atmosphérique
** d'après le Haut Conseil au Climat

1. EFFORTS DES SITES A REDUIRE LEURS CONSOMMATIONS D'ENERGIE ET LES EMISSION



Le groupe a demandé à chacun des sites de réduire dans la mesure du possible ses consommations d'énergie afin de participer à l'effort collective de lutte contre le dérèglement climatique.

Les consommations d'énergie¹ :

	30/09/2022	30/09/2023	30/09/2024
Consommation totale d'électricité (en MWh)	3 952	3 587	3 746
Consommation totale de pétrole (en MWh)	5 230*	5 350	988
Consommation totale de gaz (en MWh)	10 067	9 427	8 910
Consommation d'énergie renouvelable produite ou achetée (en MWh)	20,71	24	87
Consommation d'énergie (en MWh)	19 249*	18 364	14 114
Consommation totale de gaz réfrigérant pour les chambres froides kg	223,08	0	0

* données 2022 révisées à la suite d'une erreur constatée.

Exemple de plans d'actions lancés sur les sites :

• Site de Brain :

- Le bâtiment de Brain est équipé d'un système de Gestion Technique Centralisée (GTC) permettant de piloter les appareils électriques énergivores tels que les unités de climatisation et de chauffage, ainsi que l'éclairage du bâtiment et du parking. La GTC permet d'optimiser la consommation électrique du site grâce aux paramétrages réalisés des températures et puissances, différenciés selon les saisons, horaires, nuit, week-ends et jours fériés.
- Le site est également équipé de 864 m² de panneaux photovoltaïques ; la production d'électricité revendue à EDF cette année est de 51 MWh. Cette production est autant de kWh que GRAINES VOLTZ fournit à d'autres usagers. Le bâtiment HQE : Récupération des eaux pluviales, production d'eau chaude solaire, traitement des eaux souillées par lagunage.

• Site de Colmar :

- À l'été 2022, 175 m² de panneaux photovoltaïques ont été installés permettant une autoconsommation et redistribution dans le réseau pour la partie non consommée. En 2024, la production d'électricité revendue à Vialis est de 36 MWh et dont l'autoconsommée de 24 MWh

Note méthodologique :

- La consommation de carburant en litres a été calculé de la manière suivante : montant dépensé/ prix moyen au litre du mois ou de l'année. Le groupe GRAINES VOLTZ s'est engagé dans une démarche d'amélioration continue et d'électrification de sa flotte de voitures. Il en est de même pour l'installation de panneaux photovoltaïques. Le groupe optimise les surfaces planes de ses bâtiments et y installe quand c'est possible des panneaux photovoltaïques.

2. IMPACT DES COMMERCIAUX

Les quantités de carburant consommées par les déplacements en voiture des commerciaux est en diminution de 22 876 litres et s'élève à 457 508 litres pour l'exercice 2023/2024.

Au niveau de la flotte du Groupe, un important programme de remplacement des véhicules diesel par des véhicules hybrides ou essence a été lancé. Ils sont actuellement au nombre de 17 véhicules hybrides, 130 véhicules essence et 12 véhicules électriques sur une flotte de 215 véhicules pour 6 bornes de recharges sur l'ensemble des sites.

3. GROUPE ET SALARIES PARTIES PRENANTES A L'EFFORT COLLECTIF

- Parc automobile

L'entreprise privilégie l'achat de véhicules hybrides ou électriques quand cela est possible et avant tout de véhicules essence.

Le Groupe GRAINES VOLTZ verse à ses salariés, à ceux qui présentent un justificatif, les déplacements en transports en commun et verse l'indemnité légale de déplacement à ceux qui viennent travailler à vélo. Les indemnités de covoiturage ont également été mise en place en 2023 conformément aux dispositions légales.

Précisions :

Les dispositifs de communication des données actuellement mis en place ne permettent pas d'apprécier l'importance des émissions de gaz à effet de serre générées par l'usage des produits et services de la société.

4.10.3 Changement climatique – eau – sécheresse et zones de stress hydrique

Le Groupe poursuit le travail engagé avec ses fournisseurs, mais aussi sur les variétés propriétaires, pour apporter sur le marché de nouvelles variétés toujours plus performantes en termes de rendement, qualité, résistance aux maladies...

L'impatiens Sunpatiens en est un bel exemple. Cette variété est devenue une référence sur le marché du jardin amateur. Traditionnellement une plante d'ombre, elle a conquis les jardiniers grâce aux améliorations que le Groupe lui a apportées. Elle est ainsi devenue une plante résistante à la sécheresse, parfaite pour une utilisation en plein soleil.

1. GESTION DURABLE DE L'EAU

• GRAINES VOLTZ utilise l'eau pour l'arrosage de ses cultures. L'eau sert aussi au nettoyage des plaques et des lignes de production. En 2024, GRAINES VOLTZ a réduit sa consommation d'eau à 256 823 m³ (vs. 280 058 m³ en 2023). La proportion entre ces usages dépend de l'activité pratiquée et diffère sur chaque site.

- Consommation d'eau rapportée à la production (Groupe)
- Le ratio de consommation d'eau se maintient malgré des baisses de volume. Des actions se mettent en place au niveau des sites de production compte tenu de la criticité de la ressource en eau. Les périodes de sécheresse et de restrictions d'eau enregistrées au cours de l'exercice 2022-2023 ne font qu'inciter GRAINES VOLTZ à adopter une gestion durable de l'eau au niveau de ses différentes activités.

Sur chaque site de production du Groupe, des actions sont mises en œuvre pour optimiser et réduire la consommation d'eau. Sur l'exercice 2023/2024, un effort particulier a été réalisé dans les cultures extérieures avec l'utilisation des gouttes froides. L'anticipation des épisodes pluvieux intenses et des orages localisés ont permis de faire d'importantes économies d'eau.

4.10.4 Économie circulaire

Les déchets du Groupe sont peu significatifs car l'essentiel des déchets sont gérés comme des sous-produits et sont donc réutilisés.

En tonnes	30/09/2023	30/09/2024
Tonnes de déchets non dangereux	543	1 305
Tonnage de déchets non dangereux recyclés ou valorisés	442	1 104
Tonnage de déchets dangereux	162	151
Tonnage de déchets dangereux recyclés ou valorisés	26	151

1. MESURES DE PREVENTION, DE RECYCLAGE ET D'ELIMINATION DES DECHETS

Les principaux déchets produits annuellement par le Groupe sont les déchets de carton, les DIB, les déchets de semences, les déchets de palettes et les déchets aqueux. En fonction des déchets, les sites de Colmar et de Brain font l'objet de diverses opérations de tri et de recyclage. À Colmar est mis en place un système de ramassage hebdomadaire des déchets par des entreprises spécialisées à destination d'un centre de tri.

Au niveau du Groupe :

- Le terreau des plants invendus et non germés. Il est mis en benne pour compostage par la Société Brangeon.
- Les plaques en plastique utilisées pour la production sont à usage unique : (dans les 2 cas ci-dessous, ces déchets sont renvoyés en usine pour recyclage à 100 % chez notre fabricant de plaques grâce à la matière utilisée, le CoolGrey) :
 - Issus des surplus de production et plants non germés
 - Issus de récupérations des plaques usagées collectées chez nos clients par notre service logistique.
- Plaques longues durées périmées (15 ans de vie environ) : le plastique est récupéré et envoyé chez le fabricant pour réutilisation dans l'outil de fabrication de nouvelles plaques.
- Déchets phytosanitaires (fonds de cuves) : Ils sont récupérés et collectés par Suez Environnement.
- Déchets plastiques : sacs de terreau principalement : Ils sont collectés en benne spécifique par la société Brangeon Recyclage.
- Pour l'activité Maraîchage plants, le Groupe génère des déchets principalement avec les emballages non récupérés et jetés en déchetterie : carton pour la logistique des patates douces et Baby plants, plastiques des plaques de culture des patates douces et polystyrène des plaques de culture pour les Baby plants.

A Brain sur l'Authion plusieurs systèmes de tri existent :

- Depuis plusieurs années, mise à disposition de fontaines à eau pour le personnel avec une bouteille offerte à chaque salarié pour éviter l'utilisation de bouteilles en plastiques. Il en est de même sur le site de Colmar.
- Tri sélectif avec le recyclage du carton via un contrat de collecte, présence de containers spécifiques pour le tri des plastiques, papiers et boîtes métalliques.
- Déchets chlorés enlevés par un prestataire agréé.
- Stockage des déchets contenant des fongicides (semences réformées, eaux de rinçage, gants jetables, ...) dans différents contenants adaptés et identifiés, enlèvement par un prestataire agréé.

Le traitement des déchets en aval est du ressort du prestataire de service.

2. MESURE DE PREVENTION, DE REDUCTION OU DE REPARATION DES REJETS DANS L'AIR, L'EAU ET LE SOL AFFECTANT GRAVEMENT L'ENVIRONNEMENT

Colmar et Mâcon : Les sites ne sont pas des sites de production et ne rejettent donc pas de déchets de manière significative.

Brain : Respect des produits et doses maximales autorisés de fongicides en traitements de semences. Déchet chloré (javel) issu du lavage de graines stocké en cuve hermétique puis évacué par un prestataire agréé. Le rejet des eaux usées ne correspond qu'à la seule consommation des eaux de lavage (toilettes et éviers de cuisine du site). Des essais avec des fournisseurs sont envisagés avec d'autres méthodes que l'hydrochlorite de sodium. Nous avons créé un poste de responsable adjoint Techno-semences en 2016 pour effectuer des recherches sur des méthodes de désinfection alternatives. Nous avons mis en place une méthode de désinfection par eau chaude. Cette solution est gérée par un prestataire extérieur.

Plus précisément :

- Traitements de semences par des opérateurs disposant d'équipements de protection individuels adaptés (masques avec cartouches, combinaisons, gants, chaussures spécifiques).
- Stockage et reprises par un prestataire spécialisé des palettes en bois de format non Europe précédemment destinées à la destruction.
- Collecte et valorisation des bigbags déjà utilisés via une filière de recyclage. Les bigbags sont recyclés à 100 % et peuvent être réutilisés pour isoler ou réaliser du mobilier (cf. site ADIVALOR).

4.10.5 Utilisation durable des ressources

Le Groupe a conscience de la nécessité de préserver le terroir et les ressources. Dans ce contexte et grâce à ses génétiques propriétaires, il a développé une gamme de variétés spécifiquement sélectionnées pour la culture Indoor. Ce nouveau mode de production, le Vertical Farming, est un marché émergent en France, estimé à plus de 20 milliards de dollars dans le monde d'ici à 2030.

Ses avantages répondent aux critères d'utilisation durable des ressources :

- Une capacité de production en milieu urbain, ultra locale, sans transport
- Une consommation d'eau réduite d'environ 90 % par rapport à la production conventionnelle
- Plus de saisons : une production douze mois sur douze
- Des variétés majoritairement tournées vers le très frais: herbes aromatiques et salades
- Un marché en plein développement, avec très peu de fournisseurs spécialisés

Les demandes et les attentes sont réelles puisque la valeur marché annuelle pour la semence serait ainsi estimée entre 200 et 400 millions de dollars d'ici à 2030.

4.10.6 Biodiversité

1. MESURES PRISES POUR PRESERVER OU DEVELOPPER LA BIODIVERSITE



Site de Brain : espaces verts avec mise en place de mélanges fleuris, plantation de haies et de nombreuses variétés fruitières. GRAINES VOLTZ participe à la préservation des sols et à la diversité des espèces par l'achat de produits éco certifiés donc non traités par des pesticides.

Site de Colmar : achat d'un terrain annexe au siège social et transformation en potagers pour les salariés et en jardin botanique.

2. UTILISATION DES SOLS

Au total, le Groupe GRAINES VOLTZ exploite 26 sites de production en France, est propriétaire de 54 338 m² de serres en verre et 2 137 892 m² de terrain foncier.

GRAINES VOLTZ exploite des bâtiments tertiaires, des sites de production de jeunes plants (Saint Barthélémy et Avoine, André Briant Jeunes Plants) et un site industriel (Brain). Le traitement de jeunes plants permet de limiter le recours aux produits phytosanitaires en cours de culture. GRAINES VOLTZ n'exploite pas les sols dans le cadre de son activité (pas de production aux champs, ...).

GRAINES VOLTZ dispose de plusieurs certifications :

- Le Groupe est certifié **GlobalGAP** depuis le 2 février 2019 pour son site de St Barthélémy d'Anjou. Cette certification regroupe une série de référentiels sur les bonnes pratiques agricoles pour une agriculture sûre et durable.
- GRAINES VOLTZ a été certifié le 8 octobre 2021 et pour une durée de 3 années **Plante Bleue Haute Valeur Environnementale** pour son activité Jeunes plants horticoles et ABJP a été certifiée le 6 novembre 2023 pour ses plants de pépinières. Cette certification est fondée sur des indicateurs de bonnes pratiques et de performances environnementales.
- Le certificat **ECOCERT** a été délivré au Groupe GRAINES VOLTZ le 7 juin 2022 pour une durée de 3 années pour ses activités de distribution, de mise sur le marché, d'importation et de préparation.
- MPS-ECAS a également attribué la certification **MPS-ABC version 15** le 14 novembre 2022 à GRAINES VOLTZ pour les cultures suivantes : feuilles, chou, racines, légumineuses, plantes à massif et plantes en pot et le 19 octobre 2023 pour ABJP.

ABJP est un bel exemple de société du Groupe fortement impliquée dans les démarches environnementales. Ainsi, ses

4 DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE DES ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX

exigences environnementales sont intégrées dans le processus de production à différentes étapes de manière à satisfaire les attentes de ses clients dans ce domaine.

Ce sont des déclarations de conformité des prestations, labellisées selon des critères préétablis d'usage et de qualité écologique. Ces écolabels sont attribués par des organismes indépendants.

MPS (Programme écologique en horticulture ornementale) est l'écolabel international pour les productions horticoles. Il mesure l'impact environnemental de notre activité de production en comparant nos consommations d'intrants à des standards par culture.

« Plante Bleue » est un label créé par l'interprofession horticole. Ce label a pour vocation de valoriser les végétaux d'ornement produits dans les entreprises de production respectant des critères de qualité environnementale et de responsabilité sociale. ABJP a obtenu la certification niveau 3 en 2017, ce qui correspond à la certification la plus exigeante du label.

La société ABJP, acquise en février 2022, exploite cinq sites de productions et deux sites exclusivement réservés à la culture des pieds mères.

- **2 sites pour les Pieds Mère** : Plus de 48 ha sont consacrés à la culture des pieds mère. Il s'agit d'une étape clé de la multiplication afin de pouvoir disposer chaque année des boutures en quantités nécessaires et en qualité. Ces pieds mère sont renouvelés à intervalles réguliers.
- **1 site pour la production de godets et de pré-conteneurs**
- **1 site de multiplication** : Il est exclusivement consacré à la multiplication et la première année de culture en alvéoles.
- **1 site de boutures en alvéoles de ventes** : 2 millions d'alvéoles destinées à la vente sont produites annuellement. L'objectif est d'obtenir un produit jeune et ramifié, taillé au minimum deux fois. C'est un produit idéal pour les cultures en conteneurs de 2 à 4 litres selon les variétés.
- **1 site de godets en plaques** : 1,2 million de godets sont produits annuellement. Ce produit réunit la force du godet associée à la maniabilité d'une plaque. Pour cela, le groupe sélectionne des variétés adaptées à la culture en plaque, issues d'un repotage ; ce qui assure des produits homogènes et ramifiés.
- **1 site de production de pleine terre** : 130.000 scions d'arbres d'ornement pour les producteurs de tiges et 600 000 végétaux repiqués sont produits chaque année. La totalité de cette production est assurée avec l'appui d'un réseau de sous-traitants. Les végétaux sont triés, mis en jauge puis préparés pour les commandes. Il inclut un atelier de greffe sur table.

Avec ses différents sites de production, le Groupe GRAINES VOLTZ a renforcé son intégration verticale de façon à être de moins en moins dépendant de son écosystème sur ses enjeux stratégiques.

GRAINES VOLTZ privilégie le rachat de surface de serres existantes à la place d'en construire de nouvelles.

4.11. DES ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX

4.11.1 Un terroir local propre à GRAINES VOLTZ – écosystème européen

GRAINES VOLTZ bénéficie d'un atout important : l'image d'une entreprise de terroir, fière de ses racines, de ses valeurs et de la réputation alsacienne de rigueur, de générosité, de constance, de bienveillance et de sérieux.

Grâce à la qualité de sa production qui privilégie des produits d'origine européenne, les plus grandes villes françaises dont la ville de Paris utilisent ses semences.

Cet écosystème essentiellement français et européen est une force dans le contexte géopolitique actuel tendu, où l'alimentation est au cœur de certaines pressions et de négociations étatiques.

4.11.2 Des clients fidèles

1. ACCOMPAGNER LA REUSSITE DES CLIENTS PROFESSIONNELS

L'ambition du Groupe est d'accompagner la réussite de ses clients professionnels en leur apportant les solutions les mieux adaptées à leurs marchés et à leurs propres clients, comme l'agriculture urbaine ou le Vertical Farming par exemple.

De plus, une organisation rigoureuse permet à GRAINES VOLTZ d'identifier en amont les variétés qui répondent le mieux aux besoins de consommation émergents, d'assurer une distribution à flux tendus ainsi qu'une traçabilité et un contrôle qualité rigoureux.

Pour mieux servir ses clients, le Groupe a développé des solutions logistiques dédiées et adaptés à leurs besoins spécifiques.

2. SECURISER LES NIVEAUX DE STOCKS POUR NE PAS ETRE EN RUPTURE

En raison notamment du changement climatique, les fournisseurs peuvent ne pas être en mesure de livrer les quantités attendues par GRAINES VOLTZ. Pour éviter tout risque de rupture d'approvisionnement ou d'approvisionnement de moindre qualité, le Groupe a revu sa politique de stock de sécurité.

Plusieurs niveaux de risques ont été définis et les niveaux de stocks sont constitués en conséquence.

4.11.3 Des fournisseurs sélectionnés par le Groupe

Le Groupe sélectionne les fournisseurs à travers le monde (plus de 500 fournisseurs à ce jour) ce qui lui permet de répondre aux attentes des consommateurs et d'anticiper celles de demain notamment par la recherche constante de nouvelles variétés ou de variétés à plus forte valeur ajoutée. GRAINES VOLTZ a introduit les patates douces en France et est aujourd'hui leader sur le marché de sa distribution. Les fournisseurs locaux restent néanmoins les principaux partenaires du Groupe.

1. UNE DEMARCHE QUALITE PRIVILEGIEE

GRAINES VOLTZ a sélectionné les meilleurs obtenteurs mondiaux afin de pouvoir enrichir son offre avec les meilleures variétés de chaque espèce. Ses experts réalisent un contrôle rigoureux de chaque lot de graines aussi bien pour leur faculté germinative, l'homogénéité des levées ou la pureté variétale. L'entreprise veille également à la qualité et à la quantité de chaque commande de jeunes plants.

Les acheteurs analysent ainsi la qualité des produits proposés par leurs fournisseurs et sur ces bases définissent les accords contractuels :

- Les accords peuvent porter sur l'intégralité de la gamme proposée par le fournisseur
- Les accords peuvent prévoir l'exclusivité sur la gamme de produits
- Ils peuvent prévoir l'exclusivité sur des variétés de produits.

Les fournisseurs sont audités régulièrement. Les fournisseurs ont des certificats éco-sanitaires.

Pour des questions de pureté du produit et pour des questions sanitaires, le groupe refuse de s'approvisionner auprès de fournisseurs mal notés qualitativement.

Chaque réclamation est enregistrée et un plan d'actions est lancé auprès du producteur si le litige est confirmé. La traçabilité des produits permet de gérer objectivement et de manière efficace toute suspicion d'anomalie.

4.11.4 Des fournisseurs respectueux de l'environnement et qui répondent aux conséquences du dérèglement climatique

La production et la consommation évoluent aujourd'hui et la tendance est de réduire les produits de contre saisons. Produits hors sols, et souvent en serre, ils ont une empreinte environnementale plus élevée. Ils peuvent être produits dans l'hémisphère sud avec les saisons inversées mais là encore, l'impact environnemental lié au transport est plus important.

Le Groupe GRAINES VOLTZ s'attache à adopter les meilleures pratiques environnementales et à réduire son impact sur le dérèglement climatique.

4.12. ÉVÉNEMENTS POST CLÔTURE

Dans un communiqué en date du 9 septembre 2024, le Groupe GRAINES VOLTZ a annoncé la nomination d'un nouveau Directeur général, Monsieur Hugo Bony. Chef de projet au sein du cabinet de conseil en stratégie Boston Consulting Group puis Directeur général d'Agrauxine, filiale du groupe Lesaffre, dont il a piloté la croissance internationale, Monsieur Hugo Bony a pris ses fonctions chez GRAINES VOLTZ au 1er octobre 2024.

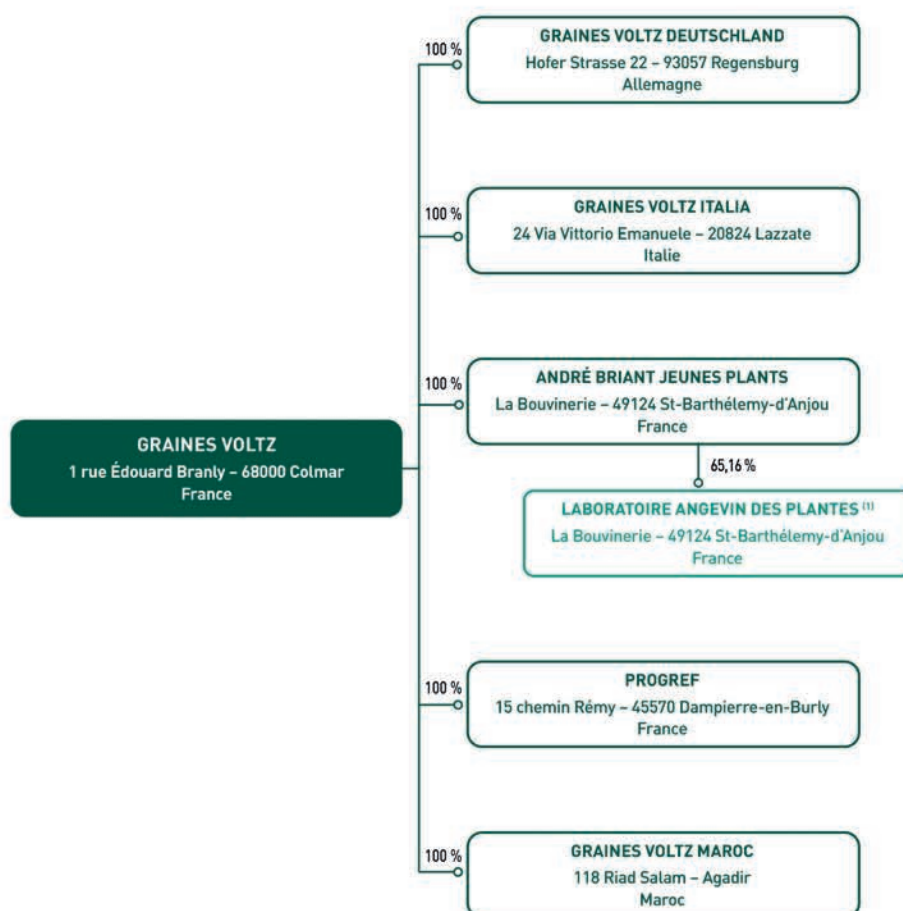
4.13. PERFORMANCES EXTRA-FINANCIÈRES DE GRAINES VOLTZ EN CHIFFRES

	30/09/2021	30/09/2022	30/09/2023	30/09/2024
Part du capital détenue par les fondateurs, familles et dirigeants	67%	58%	57%	57%
Part du capital détenue par les autres actionnaires détenant au moins 5% du total des titres	0%	0%	0%	0%
Part du capital détenue par les salariés (hors dirigeants)	0%	0%	0%	0%
Part du capital détenue dans le cadre du contrat de liquidité	0%	0%	0%	0.149%
Contrôle du capital (détention $\geq 34\%$ des titres) par un actionnaire ou un groupe d'actionnaires	Oui	Oui	Oui	Oui
Existence de droits de vote double ou multiple	Oui	Oui	Oui	Oui
Nombre moyen d'actions composant le capital (en unités)	1 295 197	1 480 265	1 480 265	1 480 265
Nombre moyen d'actions en incluant les instruments dilutifs (en unités)	1 295 197	1 480 265	1 480 265	1 480 265
Existence de pacte(s) d'actionnaires	Oui	Oui	Oui	Oui
Publication du Règlement intérieur du Conseil sur le site web	Non	Non	Non	Non

	30/09/2021	30/09/2022	30/09/2023	30/09/2024
Nombre de membres du Conseil	7	7	7	7
Nombre d'indépendants ou externes au Conseil	2	2	2	2
Nombre d'indépendants au Conseil tel que déclaré par l'entreprise	2	2	2	2
Nombre des autres membres externes (non salariés)	0	0	0	0
Nombre de membres exécutifs au Conseil	2	2	2	2
Nombre de membres (non exécutifs) représentant les fondateurs et familles au Conseil	2	2	2	2
Nombre de représentants des salariés au Conseil	0	0	0	0
Nombre de membres représentant les autres actionnaires (hors fondateurs et familles)	0	0	0	0
Nombre de censeurs au Conseil	0	0	0	0
Nombre de femmes au Conseil	3	3	3	3
Nombres de femmes indépendantes ou externes au Conseil	0	0	0	0
Nombre de membres au sein du Comité Exécutif (ou Comité de direction si structure de gouvernance duale)	6	7	7	7
Part des femmes au Comité Exécutif	17%	14%	14%	14%

4.14. NOTE MÉTHODOLOGIQUE

4.14.1 Organigramme du groupe Graines Voltz



(1) L'entité Laboratoire Angevin des Plantes est détenue par la société André Briant Jeunes Plantes.

Sauf mention contraire, l'ensemble des données relatives aux sociétés du Groupe figurant dans l'organigramme ci-dessus sont prises en compte pour le calcul des différents indicateurs contenu dans la Déclaration de performance extra-financière (DPEF).

4.14.2 TAXONOMIE VERTE

En 2019 a été adopté le pacte vert pour l'Europe (European Green Deal), encadrant les nouvelles législations de la Commission européenne à partir de 2020, dont le but est d'atteindre une baisse de 55 % des émissions de gaz à effets de serre à 2030 (par rapport à 1990) et la neutralité carbone d'ici 2050.

Dans ce contexte, l'Union européenne a pris d'importantes mesures pour construire un écosystème de finance durable. La « Taxonomie verte » en constitue un élément central, son objectif principal étant d'identifier et de favoriser les investissements vers les activités durables.

Le règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 et les actes délégués qui l'accompagnent, communément appelés la Taxonomie verte, permettent une classification standardisée selon des critères scientifiques des activités économiques contribuant considérablement à la réalisation d'objectifs environnementaux afin de relever l'ambition climatique fixée.

Six objectifs environnementaux ont ainsi été définis :

1. atténuation du changement climatique ;
2. adaptation au changement climatique ;
3. utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines ;
4. transition vers une économie circulaire ;
5. prévention et réduction de la pollution ;
6. protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

OBLIGATION DE REPORTING

Dans cette optique, la taxonomie verte impose de publier les parts de ventes (chiffre d'affaires), de dépenses d'investissements (CAPEX) et de dépenses d'exploitation (OPEX) associés à des activités économiques considérées comme durables par rapport aux 6 objectifs environnementaux cités ci-dessus.

À partir de l'exercice 2022-2023, il est imposé aux entreprises concernées de publier la part de leurs ventes, de leurs dépenses d'investissements et de leurs dépenses d'exploitation dites « durables », c'est-à-dire respectant le ou les critère(s) technique(s) associé(s) à chacune des activités éligibles. Une activité considérée comme durable est définie par le règlement taxonomie comme :

- contribuant substantiellement à atteindre l'un des six objectifs environnementaux ;
- ne présentant aucun préjudice porté aux cinq autres objectifs environnementaux ;
- respectant les garanties sociales minimales.

RÉSULTATS 2023-2024

1/ CHIFFRE D'AFFAIRES

Les activités générant du chiffre d'affaires pour le Groupe GRAINES VOLTZ portent essentiellement sur distribution de semences et jeunes plants floraux, potagères et de pépinière, pour un chiffre d'affaires total s'élevant à 134 millions d'euros à fin septembre 2024. Or, dans le cadre des deux premiers objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique applicables à partir de l'exercice 2022, la Commission européenne a priorisé les activités les plus contributives à l'émission de gaz à effet de serre (par rapport aux scopes 1 et 2) et n'a pas couvert l'ensemble des secteurs de l'économie au sein des premiers règlements délégués. Ainsi, ces activités ne sont pas éligibles pour cet exercice de reporting.

Pour cette raison, le taux d'éligibilité du chiffre d'affaires de GRAINES VOLTZ est de 0 %. D'autre part, en raison de l'absence de chiffre d'affaires éligible, les dépenses d'investissement (CAPEX) et les dépenses d'exploitation considérées (OPEX) sont essentiellement des postes qui ne sont pas directement associés aux activités de production mais qui peuvent permettre à l'activité principale de contribuer à l'atténuation du réchauffement climatique.

2/ CAPEX

Les CAPEX de l'exercice 2023-2024 s'élèvent à 10,3 millions d'euros (vs. 12,9 millions d'euros 30 septembre 2023). Les investissements alignés au sens du règlement taxonomie s'établissent à 1,3 millions d'euros, soit 12,2 % des CAPEX totaux.

3/ OPEX

Le règlement sur la taxonomie s'appuie sur une définition réduite des OPEX. Celles-ci sont principalement composées des coûts qui se rapportent à la recherche et au développement, aux mesures de rénovation des bâtiments, aux locations à court terme, à l'entretien et aux réparations, ainsi qu'à toute autre dépense directe liée à l'entretien quotidien des actifs liés à des immobilisations corporelles par l'entreprise.

Les travaux d'analyse menés par GRAINES VOLTZ ont ainsi conclu à la non-matérialité de l'indicateur et donc à l'exemption de reporting de l'indicateur pour l'exercice se clôturant au 30 septembre 2024.

Activités économiques	Codes activités	CA absolu	Part du CA	Critères de contribution substantielle							Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Does not significantly harm)							Part du CA alignée sur la taxonomie Années N	Catégorie (activité habilitante)	Catégorie « (activité transitoire) »
				Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Garanties minimales				
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																				
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (activités alignées sur la taxonomie)		0	0 %																	
4.1 Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque		0	0 %																	
4.25 Production de chaleur/froid par utilisation de chaleur fatale		0	0 %																	
4.8 Production d'électricité par bioénergie		0	0 %																	
5.5 Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source		0	0 %																	
5.9 Valorisation matière à partir de déchets non dangereux		0	0 %																	
7.5 Services d'urgence – Intervention matières dangereuses		0	0 %																	
9.6 Activités de remédiation		0	0 %																	
10.1 Assurance autre que sur la vie: couverture des dangers liés au climat		0	0 %																	
13.2 Collecte et transport de déchets dangereux		0	0 %																	
13.3 Traitement des déchets dangereux		0	0 %																	
13.4 Traitement de déchets dangereux pour valorisation matière		0	0 %																	
13.7 Dépollution et démantèlement d'équipements en fin de vie		0	0 %																	
13.8 Tri et valorisation matière des déchets non dangereux		0	0 %																	
CA des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)		0	0 %																	
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)		0	0 %																	
3.14 Fabrication de produits chimiques organiques de base		0	0 %																	
5.5 Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source		0	0 %																	
9.6 Activités de remédiation		0	0 %																	
13.2 Collecte et transport de déchets dangereux		0	0 %																	
13.3 Traitement des déchets dangereux		0	0 %																	
13.4 Traitement de déchets dangereux pour valorisation matière		0	0 %																	
13.8 Tri et valorisation matière des déchets non dangereux		0	0 %																	
CA des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)		0	0 %																	
TOTAL (A.1 + A.2)		0	0 %																	
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																				
CA des activités non éligibles à la taxonomie		100	100 %																	
TOTAL (A + B)		100	100 %																	

4 DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Activités économiques	Codes activité	CapEx absolues en k€	Part des CapEx	Critères de contribution substantielle							Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Does not significantly harm)					Garanties minimales	Part des CapEx alignée sur la taxonomie Années N	Catégorie (activité habilitante)	Catégorie « (activité transitoire) »
				Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes				
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																			
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (activités alignées sur la taxonomie)		0	0 %																
4.25 Production de chaleur/froid par utilisation de chaleur fatale		0	0 %																
4.8 Production d'électricité par bioénergie		0	0 %																
5.5 Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source		0	0 %																
5.9 Valorisation matière à partir de déchets non dangereux		0	0 %																
7.5 Services d'urgence – Intervention matières dangereuses		0	0 %																
8.2. Programmation, conseil et autres activités informatiques		0	0 %																
9.6 Activités de remédiation		0	0 %																
13.2 Collecte et transport de déchets dangereux		0	0 %																
13.3 Traitement des déchets dangereux		0	0 %																
13.4 Traitement de déchets dangereux pour valorisation matière		0	0 %																
13.7 Dépollution et démantèlement d'équipements en fin de vie		0	0 %																
13.8 Tri et valorisation matière des déchets non dangereux		0	0 %																
CA des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)		0	0 %																
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)		0	0 %																
3.14 Fabrication de produits chimiques organiques de base		0	0 %																
5.5 Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source		0	0 %																
9.6 Activités de remédiation		0	0 %																
13.3 Traitement des déchets dangereux		0	0 %																
13.4 Traitement de déchets dangereux pour valorisation matière		0	0 %																
CA des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées)		0	0 %																
TOTAL (A.1 + A.2)		0	0 %																
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																			
CA des activités non éligibles à la taxonomie		100	100 %																
TOTAL (A + B)		100	100 %																

Activités économiques	Codes activités	Total OPEX	Part des OPEX	Critères de contribution substantielle							Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Does not significantly harm)							Garanties minimales	Part OPEX alignée sur la taxonomie Années N	Catégorie « activité habilitante »	Catégorie « activité transitoire »
				Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes						
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																					
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (activités alignées sur la taxonomie)		0	0 %																		
4.1 Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque		0	0 %																		
4.25 Production de chaleur/froid par utilisation de chaleur fatale		0	0 %																		
4.8 Production d'électricité par bioénergie		0	0 %																		
5.5 Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source		0	0 %																		
5.9 Valorisation matière à partir de déchets non dangereux		0	0 %																		
7.5 Services d'urgence – Intervention matières dangereuses		0	0 %																		
9.6 Activités de remédiation		0	0 %																		
10.1 Assurance autre que sur la vie: couverture des dangers liés au climat		0	0 %																		
13.3 Traitement des déchets dangereux		0	0 %																		
13.4 Traitement de déchets dangereux pour valorisation matière		0	0 %																		
13.7 Dépollution et démantèlement d'équipements en fin de vie		0	0 %																		
13.8 Tri et valorisation matière des déchets non dangereux		0	0 %																		
CA des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)		0	0 %																		
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)		0	0 %																		
4.25 Production de chaleur/froid par utilisation de chaleur fatale		0	0 %																		
5.5 Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source		0	0 %																		
5.9 Valorisation matière à partir de déchets non dangereux		0	0 %																		
13.3 Traitement des déchets dangereux		0	0 %																		
13.4 Traitement de déchets dangereux pour valorisation matière		0	0 %																		
13.8 Tri et valorisation matière des déchets non dangereux		0	0 %																		
CA des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)		0	0 %																		
TOTAL (A.1 + A.2)		0	0 %																		
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																					
CA des activités non éligibles à la taxonomie		100	100 %																		
TOTAL (A + B)		100	100 %																		

4.15. RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes Durabilité de votre société, inscrit sur la liste mentionnée au II de l'article L. 821-13 du Code de commerce, n°1100090637, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 30/09/2024 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le Rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ; ainsi que
- mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par votre Directeur général.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant : Commissaire aux comptes Durabilité

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes, Intervention du commissaire aux comptes - Intervention de l'OTI - Déclaration de performance extra-financière, tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 821-28 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 3 personnes et se sont déroulés entre 07 octobre 2024 et 27 janvier 2025 sur une durée totale d'intervention de 8 jours d'interventions.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions générales, administration et finances, gestion des risques, conformité, ressources humaines, santé et sécurité, environnement et achats.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations. Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce en matière sociale et environnementale, ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 du Code de commerce lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considéré les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques, tels que la lutte contre la corruption, lutte contre l'évasion fiscale, protection des données personnelles, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 du Code de commerce, avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considéré les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 61 et 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Le Mans, le 28 janvier 2025
 Société Alcé Expertise



Aurélie Jaeg

ANNEXE 1

INFORMATIONS QUANTITATIVES VÉRIFIÉES

• Thématique sociale

- Nombre de personnes présentes au 30/09 (CDI, CDD, alternants...),
- Nombre de personnes présentes en CDI 30/09, part des CDI dans les effectifs,
- Nombre de saisonniers au 30/09,
- Nombre de femmes en CDI au 30/09, part des femmes dans les CDI,
- Nombre de cadres en CDI au 30/09, part des cadres dans les CDI,
- Nombre de femmes cadres en CDI au 30/09, part des femmes dans les cadres en CDI,
- Nombre de recrutements de salariés permanents sur l'année,
- Pourcentage de recrutements,
- Nombre de départs de salariés permanents sur l'année,
- Pourcentage de départs,
- Nombre de personnes en situation de handicap CDI,
- Nombre d'accidents de travail avec arrêt,
- Taux de fréquence des accidents du travail,
- Taux de gravité des accidents du travail,
- Nombre d'heures de formation.

• Thématique environnementale

- Consommation d'énergie,
- Consommation totale d'électricité,
- Consommation totale de pétrole,
- Consommation totale de gaz,
- Consommation d'énergie renouvelable produite ou achetée,
- Consommation totale de gaz réfrigérant pour les chambres froides kg,
- Consommation d'eau en m³,
- Total des émissions de CO₂eq,
- Tonnage de déchets dangereux en tonnes, Tonnage de déchets dangereux recyclés ou valorisés,
- Tonnage de déchets non dangereux en tonnes, Tonnage de déchets non dangereux recyclés ou valorisés,
- Nombre de voitures utilisées (vérification processus),
- Nombre de voitures électriques utilisées,
- Nombre de voitures essences utilisées (vérification processus).

• Thématique sociétale

- Montant du Crédit d'impôt recherche

INFORMATIONS QUALITATIVES VÉRIFIÉES

- Index égalité,
- Certifications : certification Eco-cert, certification MPSECAS, certification Horticole Plante Bleue « Haute Valeur Environnementale », certification GLOBAL G.A.P. General Regulations,
- Rapport d'hameçonnage Cyberattaque,
- Charte informatique,
- Charte RGPD.